



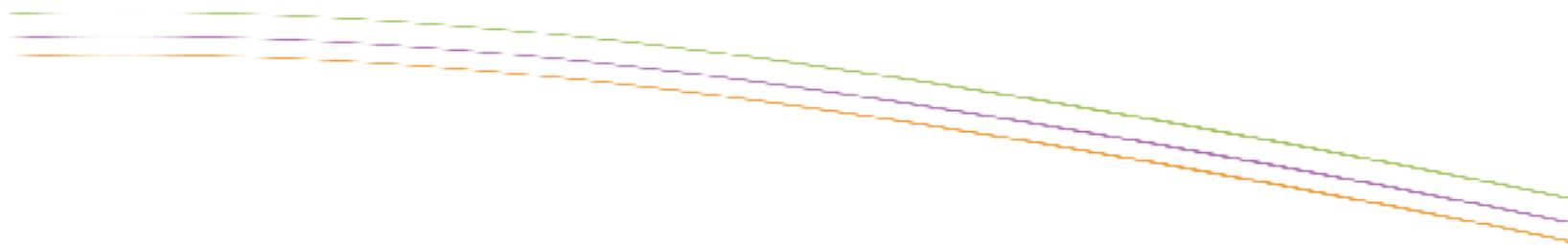
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN

Rapport d'activité 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN
2 bis av François de Neufchâteau 88300 NEUFCHÂTEAU
Antenne de Châtenois :
2 rue Sous l'Eglise 88170 CHÂTENOIS

Tél : 03 29 94 08 77
Site web: www.ccov.fr

Établissement Public
de Coopération Intercommunale



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN

SOMMAIRE

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE

| | | |
|----|--|----|
| 1. | LES ELUS ET LA VIE INSTITUTIONNELLE..... | 6 |
| 2. | LES FINANCES..... | 11 |
| 3. | LES RESSOURCES HUMAINES..... | 15 |
| 4. | LA COMMUNICATION..... | 20 |

CHAPITRE II : LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT

| | | |
|----|---|----|
| 1. | LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE..... | 24 |
| 2. | LE TOURISME ET LE PATRIMOINE..... | 36 |
| 3. | LES DECHETS MENAGERS | 42 |
| 4. | L'HABITAT ET L'URBANISME..... | 52 |
| 5. | LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS-NATURA 2000 | 64 |

CHAPITRE III : UNE COMMUNAUTE AU SERVICE DE SES HABITANTS

| | | |
|----|---|-----|
| 1. | LA PETITE ENFANCE ET LES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES..... | 78 |
| 2. | LES EQUIPEMENTS ET LA POLITIQUE CULTURELLE..... | 88 |
| 3. | LES EQUIPEMENTS SPORTIFS | 130 |
| 4. | LES SERVICES ET EQUIPEMENTS SOCIAUX ET SANITAIRES..... | 142 |

| | |
|------------------------|-----|
| CHAPITRE IV: MOBILITÉS | 157 |
|------------------------|-----|

01

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE

1. LES ELUS ET LA VIE INSTITUTIONNELLE

Présentation des élus



Simon LECLERC – Président
Maire de Neufchâteau –
Vice-Président du Conseil Départemental



**Guy SAUVAGE – Vice-Président
aux finances, casernes et de la mutua-
lisation**
Maire de Châtenois



**Cyril VIDOT - Vice-Président
en charge des déchets ménagers**
Maire de Liffol-le-Grand



**Philippe EMERAUX - Vice-Président au
tourisme et patrimoine**
Maire de Rollainville – Président de
l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges



**Jenny WILLEMIN - Vice-Présidente
au scolaire, à la petite enfance, à la santé et
au social**
Maire de Martigny-les-Gerbonvaux



**Patrice NOVIANT - Vice-Président en charge
du développement économique**
Maire de Rainville



**Damien LARGES - Vice-Président en
charge des équipements sportifs et de
la vie associative**
Maire d'Houéville



**Dominique HUMBERT - Vice-Présidente
en charge de la politique culturelle et de
la communication**
Maire d'Autigny-la-tour



**Michel LALLEMAND - Vice-Président en charge
GEMAPI et de la biodiversité**
Maire de Rebeuville



**Jacqueline VIGNOLA - Vice-Présidente en charge
de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de
l'urbanisme**
Maire de Removille

Conseillers délégués

Marie-Christine SILVESTRE – Lecture publique
Stéphane PHILIPPE – Mobilité douce
Stéphane LEBLANC – Travaux

Liste des délégués communautaires au 1er janvier 2024

| Communes | Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|------------------------------|-------------------------------|--|
| AOUZE | Gilles CHOIGNOT | Jean-Roger LARRIERE |
| AROFFE | Agnès FORAY | Patrick CUNIN |
| ATTIGNEVILLE | Frédéric POIRETTE | Yannick HENRY |
| AUTIGNY LA TOUR | Dominique HUMBERT | André SIMONET |
| AUTREVILLE | Jean-Marie BIGEON | Alain FOURNIER |
| AVRAINVILLE | Joël FRANCAIS | Albin BERNARD |
| BALLEVILLE | Pierre PASSETEMPS | Joël TONDON |
| BARVILLE | Jean-Marie CREVISY | Emilie DEMANGEON |
| BAZOILLES SUR MEUSE | Bruno ORY | Olivier METZGER |
| BRECHAINVILLE | Estelle CLERGET | Mickaël RICHALET |
| CERTILLEUX | Jean-Marie LOUIS | Michel DENNY |
| CHATENOIS | Guy SAUVAGE | |
| | Claude COHEN | |
| | Hélène COLIN | |
| | Frédéric DEVILLARD | |
| | Mathilde ROBERT | |
| CHERMISEY | Francis BAUNIN | Kévin ANDRIEUX |
| CIRCOURT SUR MOUZON | Rose-Marie BOGARD | Vincent MAIZIERES |
| CLEREY LA COTE | Chantal GODARD | Maxence SIMONIN |
| COURCELLES SOUS CHATENOIS | Michel HUMBLOT | Henri BRUNCHER |
| COUSSEY | Christophe COIFFIER | |
| | Lydie JODAR | |
| DARNEY AUX CHENES | Gérard DUBOIS | David BERGERET |
| DOLAINCOURT | Elisabeth CHANE | Samuel ROLIN |
| DOMMARTIN SUR VRAINE | Jean-Marie MARC | Ghislain PARISOT |
| DOMREMY LA PUCELLE | Véronique THIOT | Pierre VARINOT |
| FREBECOURT | Yvon HUMBLOT | Olivier LEGRAND |
| FREVILLE | Stéphane LEBLANC | Emmanuel LABE |
| GIRONCOURT SUR VRAINE | Joël BRESSON | |
| | Gilles HURAU | |
| GRAND | Didier POILPRE | Philippe LAFROGNE |
| GREUX | Aurélie PIERSON | François DIEZ puis Rodolphe MOUGINOT |
| HARCHECHAMP | Thierry CALIN | Vincent ALBERT |
| HARMONVILLE | Stéphane PHILIPPE | Laëtitia ALLERON puis Delphine LOUVIOT |
| HOUEVILLE | Damien LARGES | David MALICK |
| JAINVILLOTTE | Sandra COMOLLI-GRANDVUILLEMIN | Daniel MUSQUAR |
| JUBAINVILLE | Lys TULPIN | Francis OUDIN |
| LA NEUVEVILLE SOUS CHATENOIS | Nadine HENRY | Didier MEDERLE |
| LANDAVILLE | Christian ALBERTI | Simone CHRETIEN |
| LEMMECOURT | Laurent GALAND | Gérard THIEBAUT |
| LIFFOL LE GRAND | Cyril VIDOT | |
| | Isabelle CARRET GILLET | |
| | Daniel ROGUE | |
| | Dominique PERINEL ROUSSEL | |
| | Gérald AUZEINE | |
| | Danielle LEBLANC | |
| LIFFOL LE PETIT | Marie-Christine SYLVESTRE | Philippe CHARLES |

01

Présentation Générale

| | | |
|--------------------------|--------------------------|-----------------------|
| LONGCHAMP SOUS CHATENOIS | Philippe HUREAU | Patricia ADALID |
| MACONCOURT | Jean-Noël LAPREVOTTE | Philippe CHOIGNOT |
| MARTIGNY LES GERBONVAUX | Jenny WILLEMEN | Jean-Marc DROUOT |
| MAXEY SUR MEUSE | Pascal JACQUINET | Michelle THUUS-DUPIRE |
| MENIL EN XAINTOIS | Didier DRUAUX | Pascal MATHIS |
| MIDREVAUX | Bernard MARTIN | Bruno DAMERVAL |
| MONCEL SUR VAIR | Jean-Philippe HOFER | Francis MOUTAUX |
| MONT LES NEUFCHATEAU | Marcial TORRAILLE | Eddie TOUSSAINT |
| MORELMAISON | Jean-Jacques MIATTA | Dominique MORLOT |
| NEUFCHATEAU | Simon LECLERC | |
| | Muriel ROL | |
| | Patrice BERARD | |
| | Martine DEMANGEON | |
| | Jean-Marie ROCHE | |
| | Claudine DAMIANI | |
| | Jean-José DA CUNHA | |
| | Christiane LE TOURNEUR | |
| | Allan MARQUES | |
| | Mireille CHAVAL | |
| | Jean SIMONIN | |
| | Marie-Agnès HARMAND | |
| | Cyprien LEMAIRE | |
| | Marie-Françoise VALENTIN | |
| | Dominique SEGURA | |
| | Grazia PISANO | |
| | Frédérique SZATKOWSKI | |
| | Sandrine FARNOCCCHIA | |
| | Christophe LAURENT | |
| | Florence LAMAZE | |
| OLLAINVILLE | Jean-Michel FREBILLOT | Xavier HENRY |
| PARGNY SOUS MUREAU | Jean-Charles MOUGINOT | Elise TAILLANDIER |
| PLEUVEZAIN | Denis ROLIN | Philippe HOME |
| POMPIERRE | Philippe BRISSE | Yvan DORE |
| PUNEROT | Agathe TISSERON | Cédric HILAIRE |
| RAINVILLE | Patrice NOVIANT | David MARINNE |
| REBEUVILLE | Michel LALLEMAND | Patrick BOLLEA |
| REMOVILLE | Jacqueline VIGNOLA | Jacques DUMONT |
| ROLLAINVILLE | Philippe EMERAUX | Gilles HOCQUARD |
| ROUVRES LA CHETIVE | Jean-Claude MARMEUSE | Laurent COLLOT |
| RUPPES | Jacques BRELLE | Pascal TANNEUR |
| SAINT MENGE | Jean-Yves VAGNIER | Vincent ROY |
| SAINT PAUL | Sandra SOMMIER | Lyonnel VIRIOT |
| SARTES | Jean-Luc ARNAULT | Jérémy LIEBAUT |
| SERAUMONT | Claude CLEMENT | Denise DIDIER |
| SIONNE | Jean-Marie TROUSSELARD | Aude BEJIN |
| SONCOURT | Robert DUVAL | Michel MARCHAL |
| SOULOSSE SOUS ST ELOPHE | Vincent KINZELIN | |

| | | |
|--------------------|--------------------------|-----------------------|
| | Jean-Marie MASSON | |
| TILLEUX | François FAUCHART | Brigitte BOGARD |
| TRAMPOT | Didier MAGINEL | Roger SCHOINDRE |
| TRANQUEVILLE GRAUX | Roxane BAPTISTE CAMBRAYE | Pierre-Olivier DURAND |
| VILLOUXEL | Patrick CHILLON | Cédric RAMUS |
| VIOUCOURT | Hubert GERARD | Bertrand HUMBLLOT |
| VOUXEY | Grégory BARRET | Mickaël JOUX |

Les réunions en 2024 :

- **Bureaux communautaires : 6 réunions**

- Le 29 février au Salon du Jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 26 mars au Salon du Jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 25 avril au Salon du Jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 20 juin au Salon du Jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 11 septembre au Salon du Jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 05 novembre au Salon du Jumelage à la Mairie de Neufchâteau

- **Conseils communautaires : 7 réunions**

- Le 14 mars au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 11 avril au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 06 mai à La Scène à Châtenois
- Le 02 juillet au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 25 septembre au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 21 novembre à La Scène à Châtenois – Quorum non atteint
- Le 02 décembre au Trait d'Union à Neufchâteau

- **Délibérations :**

Lors de ces réunions, 135 délibérations ont été prises.

01

Présentation Générale

- **Commissions :**

- Aménagement du territoire, habitat et urbanisme : 2 réunions
- Développement économique : 3 réunions
- Tourisme et patrimoine : 2 réunions
- Déchets ménagers : 3 réunions
- GEMAPI et biodiversité : 2 réunions
- Services à la population : 3 réunions
- Politique culturelle et lecture publique : 2 réunions
- Equipements sportifs et vie associative : 3 réunions
- Finances et casernes : 2 réunions

- **Arrêtés :**

Le Président a pris 246 arrêtés en sus des décisions administratives courantes.

2. LES FINANCES :

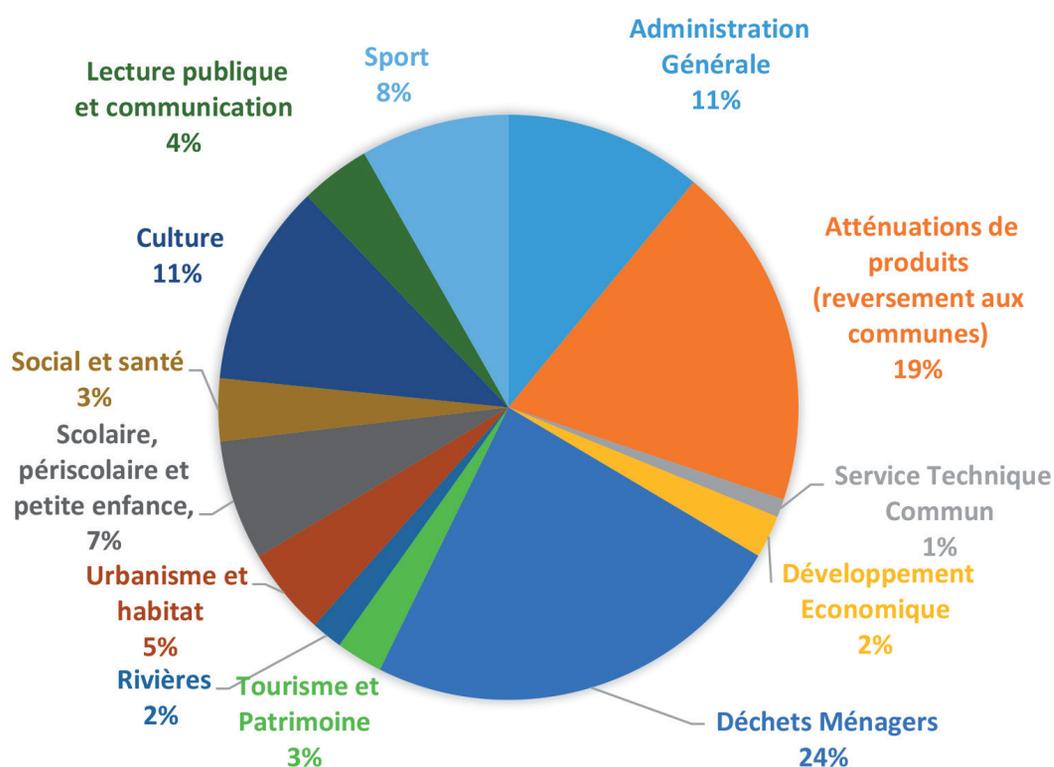
La CCOV dispose d'un budget principal et de 3 budgets annexes soumis à TVA (Niémont, Zones d'activité, Mobilité Urbaine).

Le budget de fonctionnement (budget principal) en 2024 s'est élevé à 12 741 646.99 € en dépenses (contre 12 108 758.45€ en 2023 soit une hausse de 5.22%). Le montant des recettes s'est élevé quant à lui à 14 542 071.47 € (contre 13 825 624.79€ en 2023) soit une hausse de 5,18%), faisant ainsi apparaître un excédent de 1 800 424.48€ qui a permis d'abonder un budget d'investissement qui s'est lui élevé à 7 675 713€.

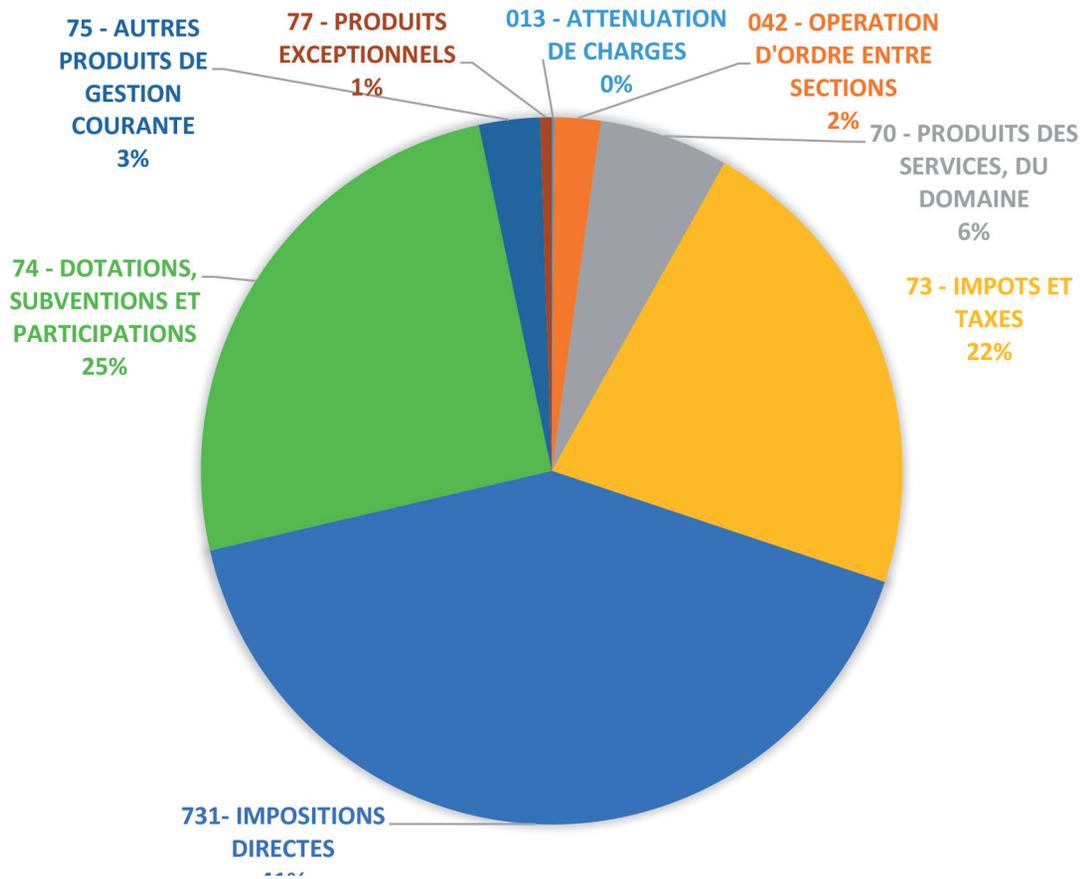
Le budget principal :

L'affectation des dépenses :

Le principal poste de dépenses de la CCOV reste la gestion et le traitement des ordures ménagères et les versements aux communes (atténuations de produits). Il faut noter que les charges de l'administration générale ne représentent que 11% des charges de fonctionnement. Par ailleurs, les dépenses en matière de développement économique sont essentiellement retracées dans le budget annexe des zones d'activité.



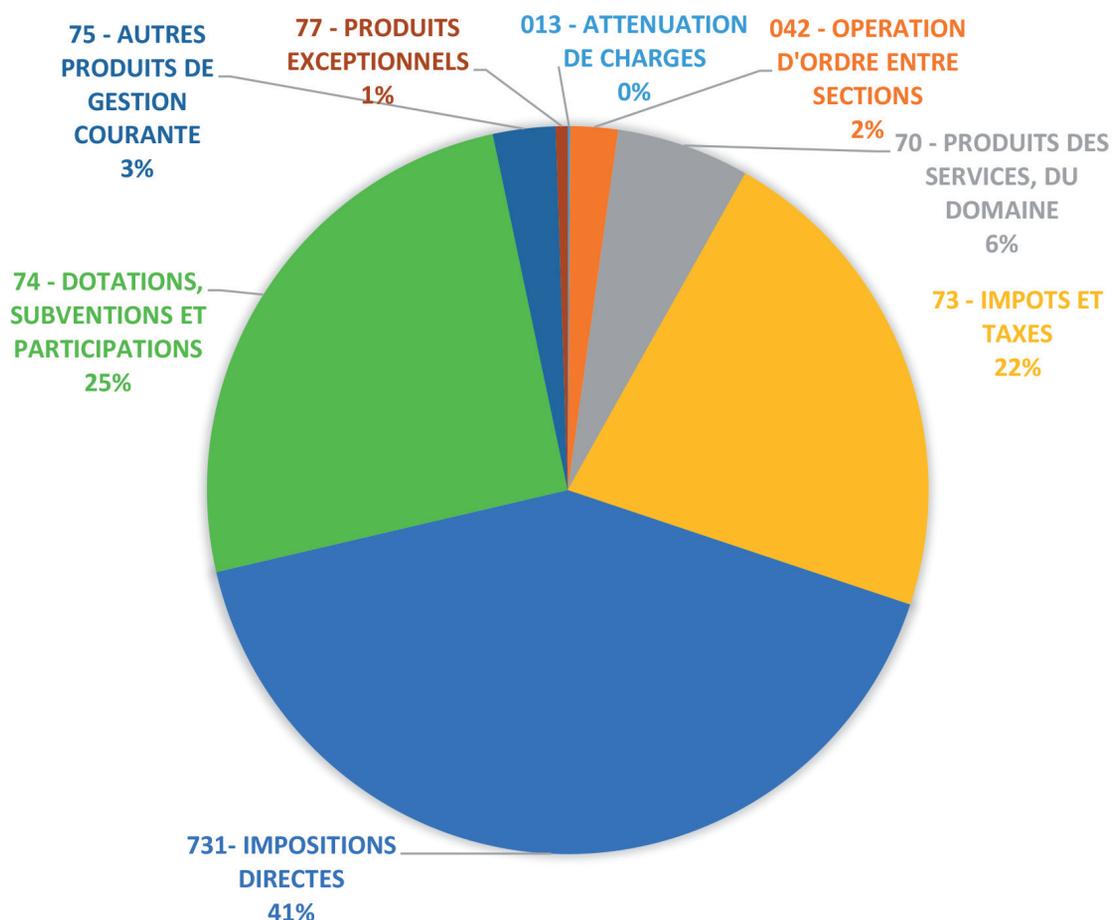
La nature des dépenses de fonctionnement :



Les dépenses de la CCOV (budget général) par nature sont composées essentiellement des charges de personnel, des charges à caractère général (prestations de services, achats, consommations d'énergie etc...) puis des atténuations de produits (versements aux communes notamment). Les charges financières (intérêts des emprunts) moins de 1% du total.

Les ressources

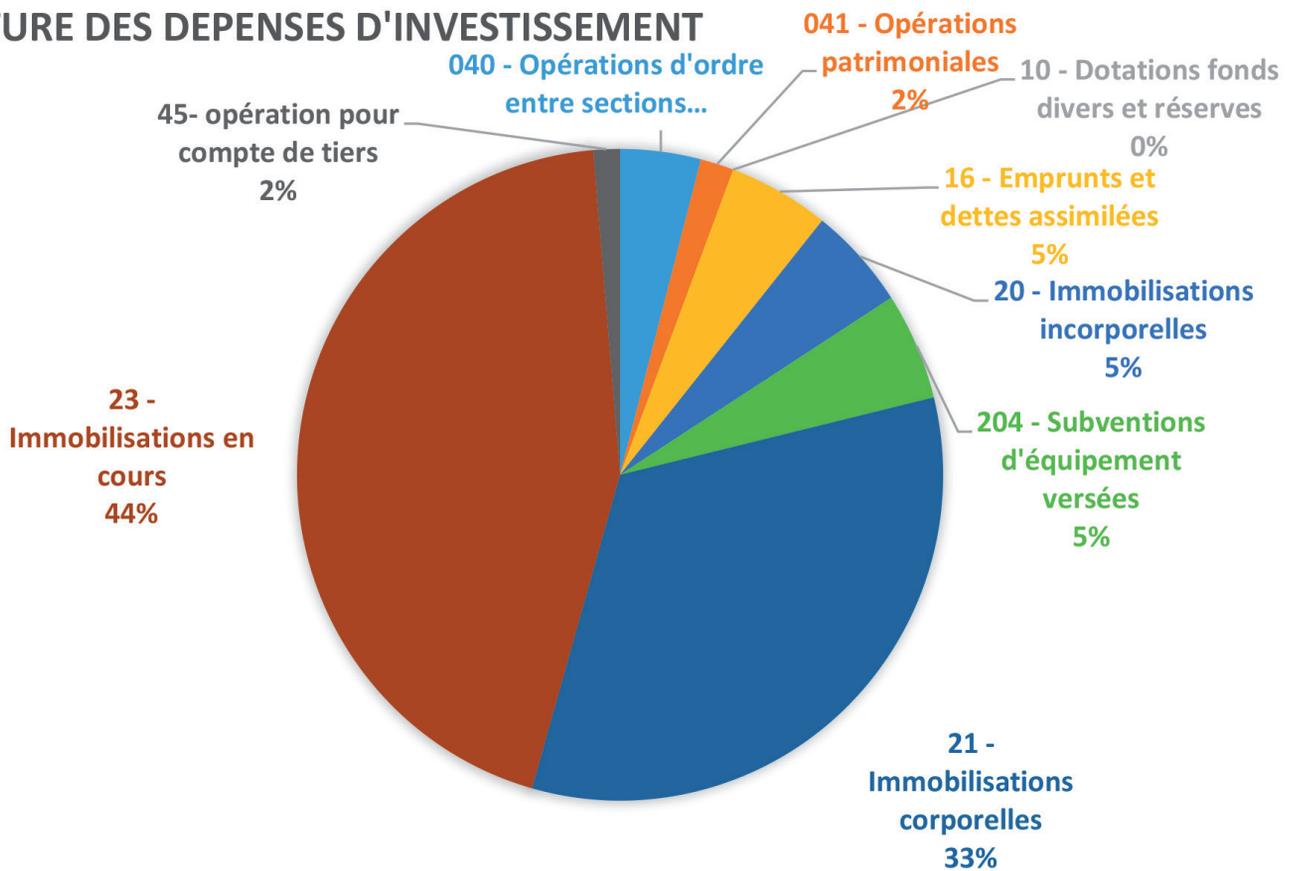
Les recettes sont composées à 22% des impôts et taxes (Attribution de compensation, Fonds de péréquation, Fraction compensatoire de la TFPB et TH, fraction compensatoire de la CVAE) et à 41% des impositions directes dont : les taxes foncières, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, l'impôt forfaitaire des entreprises de réseau, la taxe sur les surfaces commerciales. Viennent ensuite les dotations et subventions, dont la dotation globale de fonctionnement, versées par l'Etat et les aides organismes partenaires (Conseil Général, Conseil Régional, Caisse d'Allocations familiales, Eco-emballage, Agence Nationale de l'Habitat...). Le produit des services versé par les usagers des services publics compte 6% du total des recettes.



L'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2024 à 7 675 713.57 € (7 944 318.41€ en 2023) dont 44% d'immobilisations en cours, 33% d'immobilisations corporelles et seulement 5% pour le remboursement de la dette.

NATURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Un endettement maîtrisé

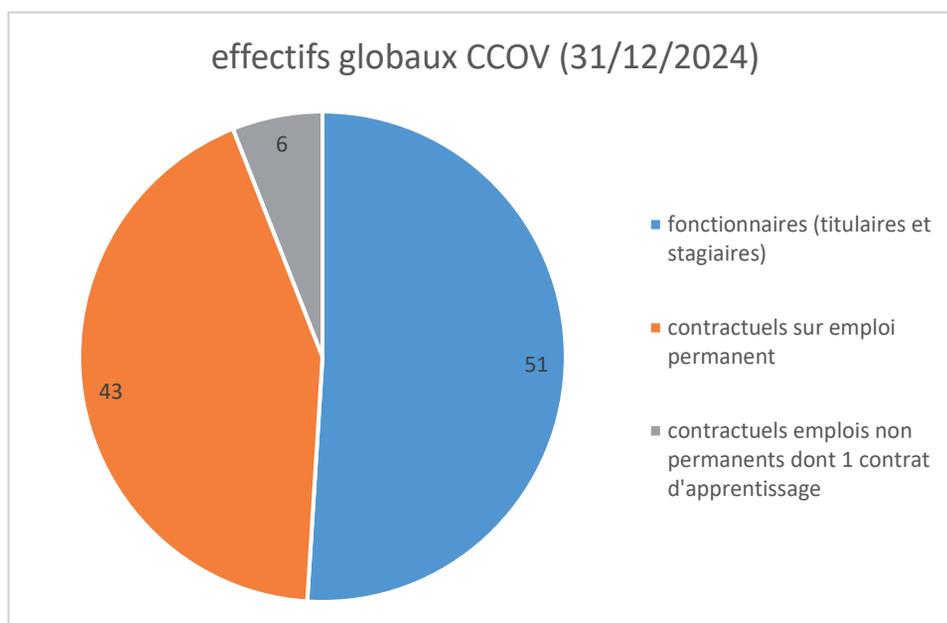
Au 31 décembre 2024, la CCOV avait une dette cumulée sur le budget principal de 3 499 186.00€ (contre 3 272 068.01€ en 2023). Compte tenu de notre excédent de la section de fonctionnement, la CCOV pourrait rembourser cette dette en seulement 1,45 années alors que le seuil d’alerte pour les collectivités est autour de 8 années.

3. LES RESSOURCES HUMAINES :

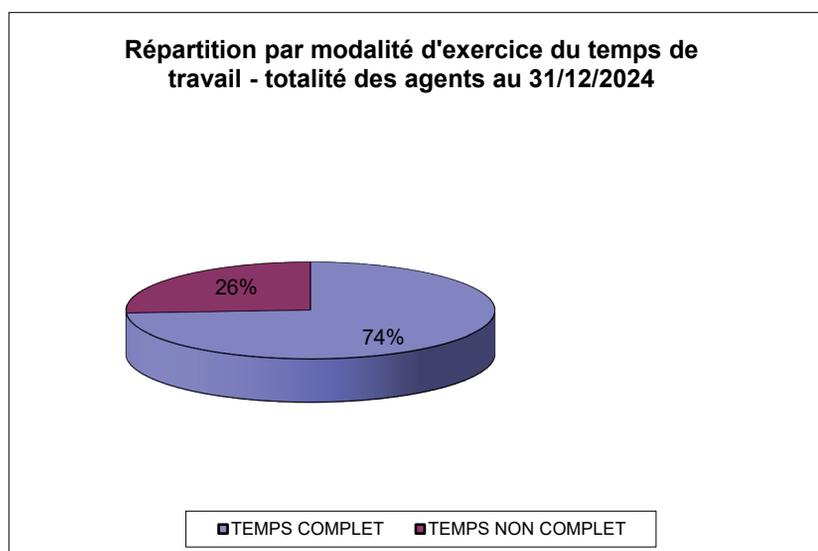
La collectivité comptait au 31/12/2024, 100 agents répartis sur les différents services

Effectifs globaux présents en position d’activité au 31/12/2024

| Effectifs globaux en position d'activité | |
|---|----|
| fonctionnaires (titulaires et stagiaires) | 51 |
| contractuels sur emploi permanent | 43 |
| contractuels emplois non permanents | 6 |

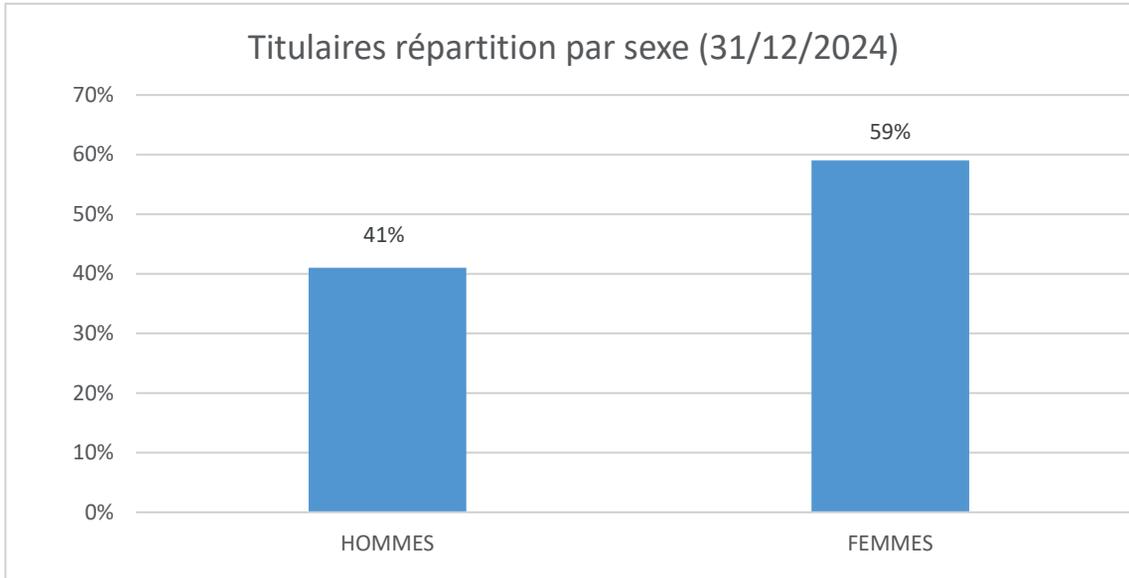


- Répartition par modalité d’exercice du temps de travail :

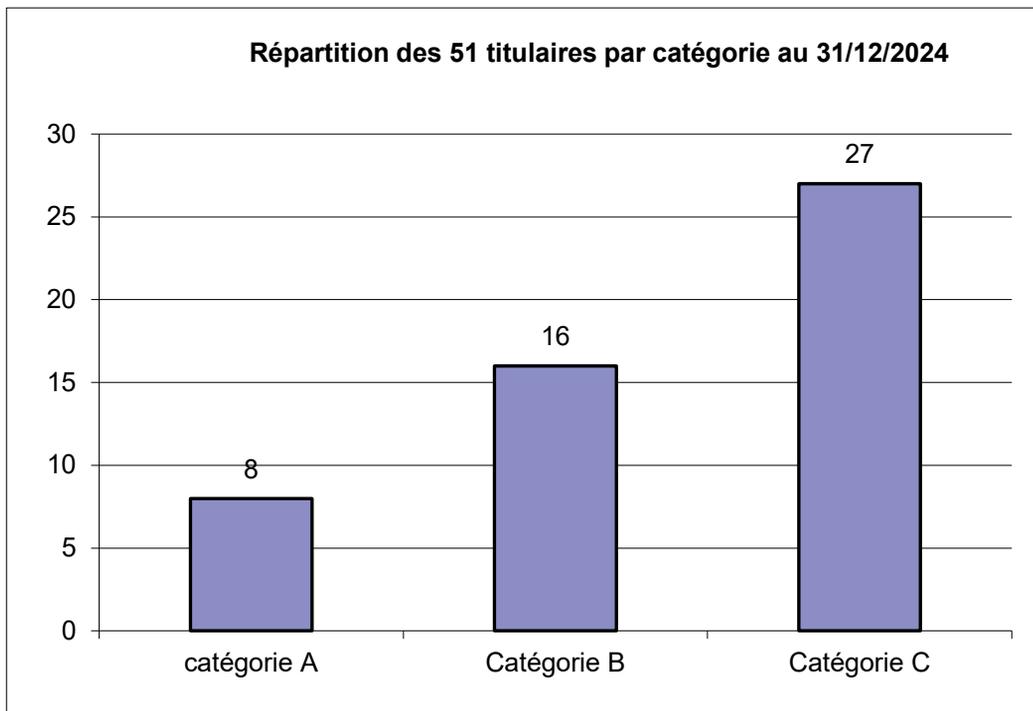


A. LES AGENTS TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

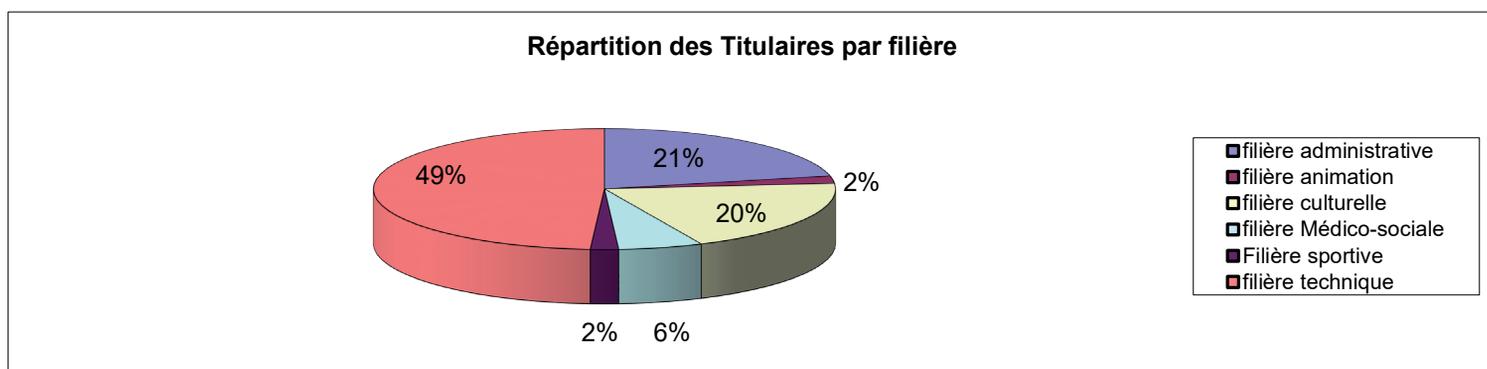
- Répartition des agents titulaires par sexe



- Répartition des agents titulaires par cadre d'emploi:

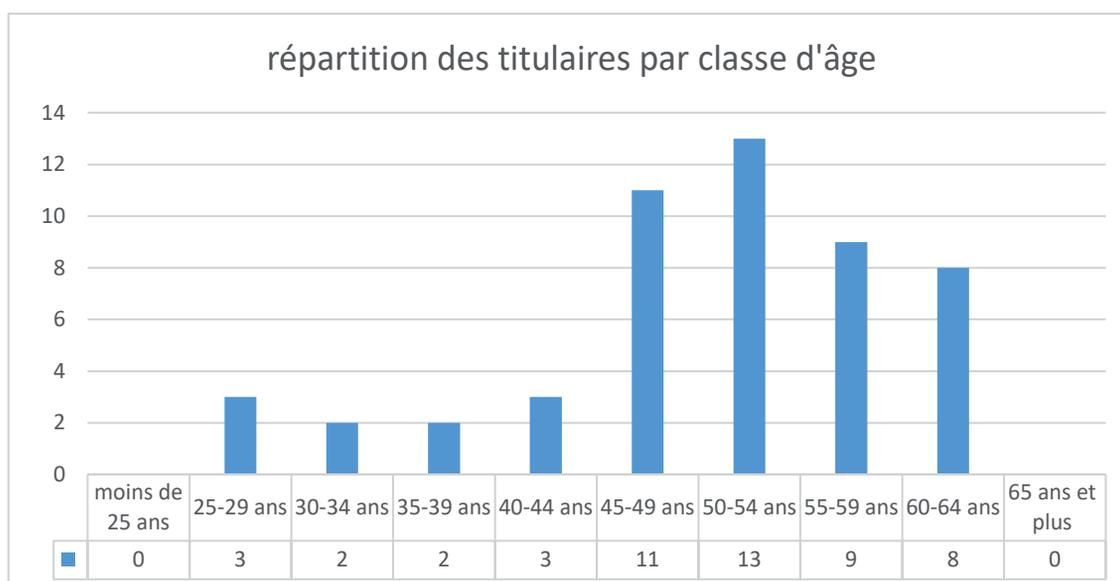


- Répartition des agents titulaires par filières:



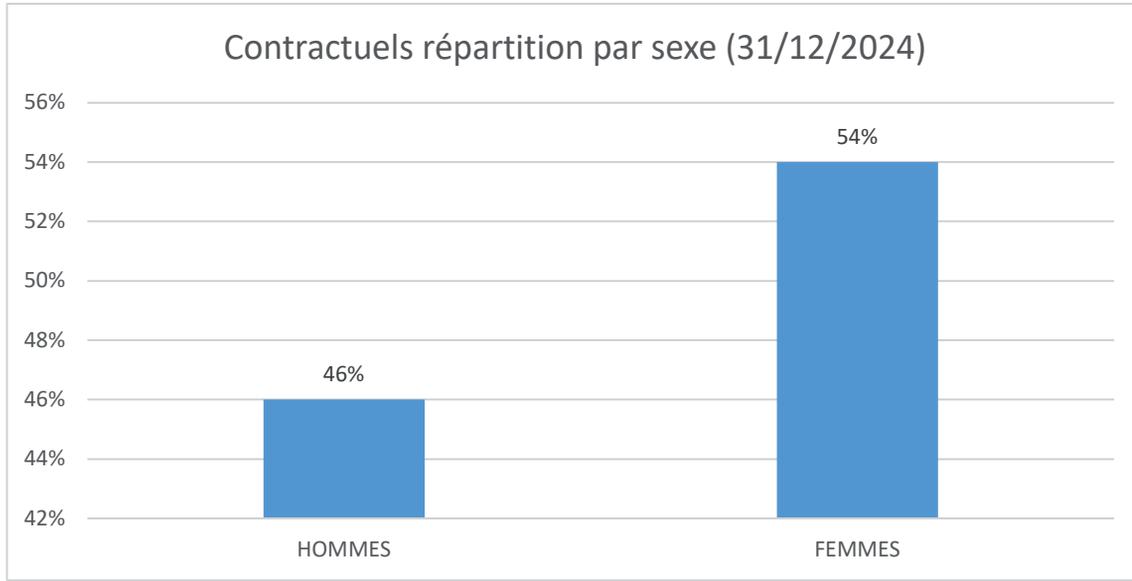
- Répartition des agents titulaires par classes d'âge :

L'âge moyen des titulaires est de 50 ans.

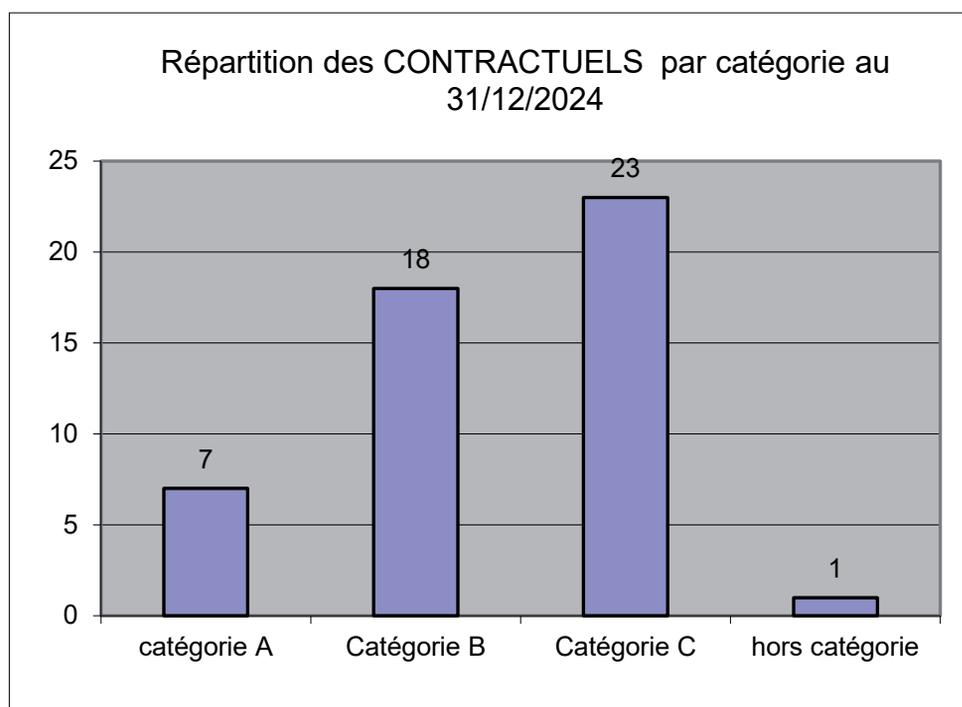


B. LES AGENTS CONTRACTUELS

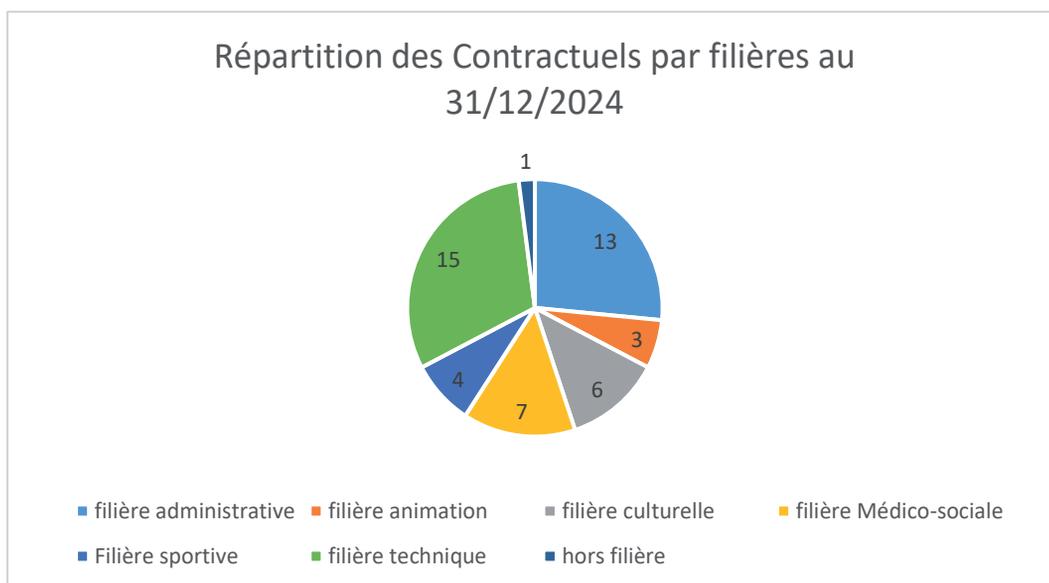
- Répartition des agents non-titulaires par sexe



- Répartition des agents non-titulaires par cadre d'emploi:

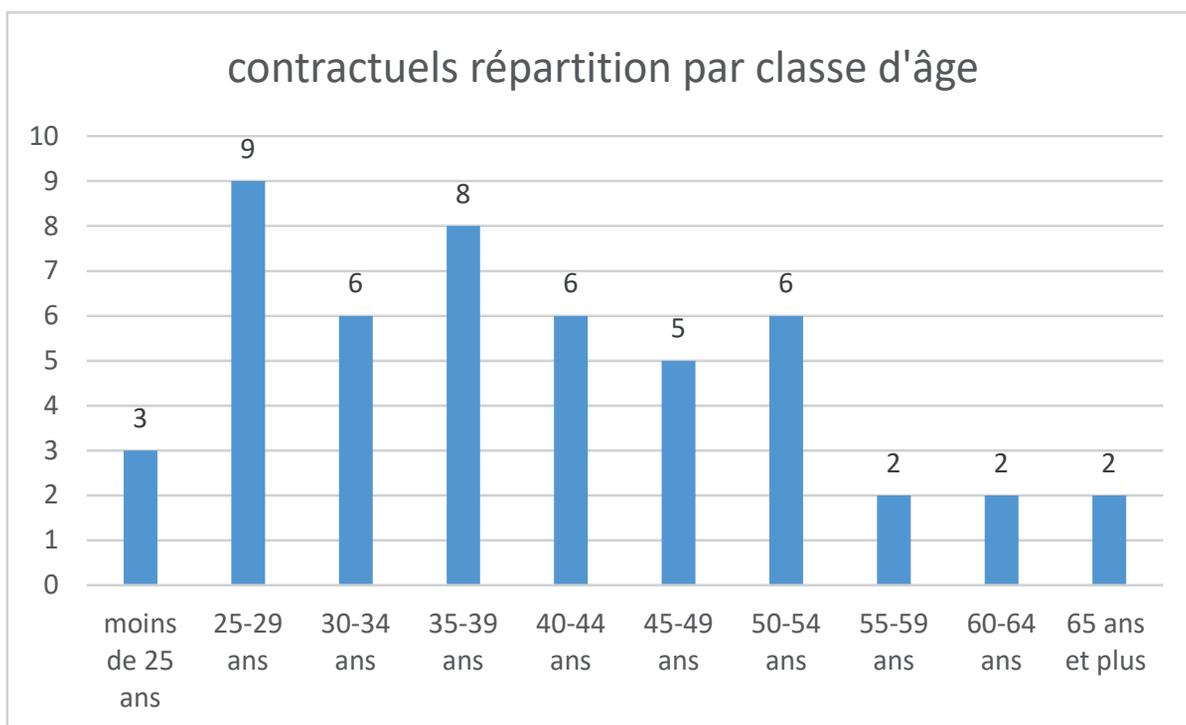


- **Répartition des contractuels par filières:**

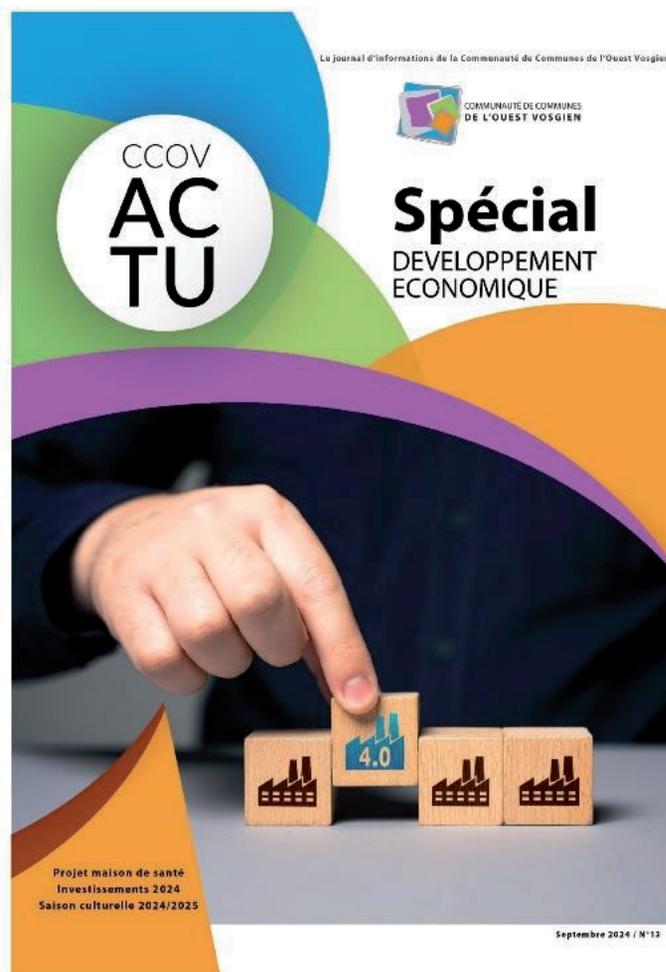


- **Répartition des agents non-titulaires par classe d'âge :**

L'âge moyen des titulaires est de 40 ans.



- - Publicités : 6 encarts publicitaires presse écrite
- 1 dépliant centre culturel Châtenois
- 12 500 calendriers de ramassage des ordures ménagères et des sacs jaunes réalisés, imprimés et distribués
- 253 publications sur le panneau lumineux de Châtenois



III. Faits marquants

- 6 sessions Leximatheux organisées avec l'IEN sur le thème des Jeux Olympiques et intervention au Rectorat pour présenter cette animation (avril 2024)
- Organisation d'un week-end immersif pour de potentiels futurs nouveaux habitants, en lien avec le Conseil Départemental dans le cadre de sa campagne de marketing territorial (avril 2024) avec des conséquentes retombées médiatiques (dont 2 reportages TV – Vosges TV et France 3).
- Renouvellement du contrat de l'alternante en communication pour la durée de l'année scolaire (septembre 2024 – aout 2025)



02

CHAPITRE 2 :
**LE DÉVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT**

1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

La réorganisation territoriale engagée depuis 2014 a profondément modifié la répartition des compétences entre les différentes collectivités locales. La loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), constitue le dernier volet de cette réforme, après la loi MAPTAM du 27 janvier 2014. En matière de développement économique, cette réforme a eu pour objectif de clarifier les responsabilités de chaque niveau de collectivité afin d'éviter les chevauchements de compétences, tout en renforçant le rôle stratégique des Régions et en consolidant l'action des intercommunalités, désormais en capacité de porter des projets structurants à l'échelle locale.

L'accompagnement des porteurs de projet

Le suivi des porteurs de projet est assuré par le chargé de mission Développement économique, en partenariat avec divers organismes que sont les chambres consulaires, l'association ALEXIS GRAND-EST ou encore l'agence de développement économique VOSGES&CO.

Les personnes sont reçues à la Communauté de Communes puis orientées selon l'état d'avancement de leur projet. L'objectif principal étant de leur donner le maximum d'informations essentielles au développement de leur projet et les aider à identifier les potentiels leviers de financement mobilisables. Le chargé de mission reçoit également les porteurs de projet en recherche de local et après avoir étudié leurs besoins, transmet les coordonnées des propriétaires ou des agences immobilières qui s'occupent des biens.

Certains d'entre eux, dont le projet nécessite un accompagnement plus poussé en couveuse d'entreprise, ont été pris en charge par l'association ALEXIS dans le cadre d'une convention qui lie l'organisme et la CCOV. La collectivité accueille les rendez-vous d'ALEXIS GRAND EST dans ses locaux. Dans le cadre de ses actions de valorisation du territoire l'agence VOSGES&CO en complémentarité avec le chargé de mission Développement économique oriente les entreprises vers des dispositifs d'aides applicables et œuvre pour le développement exogène en participant pleinement à la recherche de prospects intéressés pour une implantation sur le territoire



Les zones d'activités

Les acquisitions de terrains auprès de propriétaires privés en vue de la constitution d'une réserve foncière se poursuivent le long de la route de Nancy, au-delà de l'hôpital avec l'acquisition de deux nouvelles parcelles en 2024. En effet, le but est d'éviter des implantations en façade le long de la voie départementale qui demandent des extensions de réseau sans aménagement réfléchi. Le morcellement des parcelles rend l'opération longue et délicate

Gestion des zones d'activités :

Au fil des années, la perception des zones d'activités a profondément évolué. Ce qui apparaissait autrefois comme un handicap, lié à l'éloignement des grandes métropoles et de leurs dynamiques économiques, tend aujourd'hui à devenir un véritable atout. Situé à un carrefour stratégique des grands axes européens Nord-Sud reliant les bassins rhénan et rhodanien, notre territoire bénéficie d'une accessibilité renforcée qui accroît son attractivité. Cette évolution est également portée par un cadre réglementaire en pleine mutation. L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) permet désormais de planifier l'aménagement du territoire de manière cohérente à l'échelle intercommunale, tandis que la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) impose une gestion beaucoup plus rigoureuse du foncier, en favorisant la réutilisation et l'optimisation des espaces déjà aménagés. Dans ce contexte marqué par la rareté croissante du foncier économique, notamment dans l'environnement immédiat des métropoles, la disponibilité de terrains viabilisés et connectés aux grands réseaux de transport confère à notre territoire un avantage compétitif indéniable. Plus que jamais, ce foncier doit être considéré comme une ressource stratégique, à accompagner, valoriser et orienter en fonction des besoins spécifiques des porteurs de projets notamment sur nos deux zones stratégiques que sont la zone du Neully à Chatenois et la zone de la Petite Champagne à Neufchâteau sur lesquelles des projets sont en cours de développement et devraient rapidement laisser apparaître des implantations d'entreprises.

Les disponibilités foncières sur les zones d'activités :

Zone du Neully à Châtenois



Zone de la Petite Champagne à Neufchâteau



Les activités de la commission développement économique

Les membres de la commission Développement Economique sont invités à se rendre dans les entreprises ou à recevoir des acteurs économiques du territoire dans le cadre des réunions de commission. C'est l'occasion de mieux connaître les entreprises du territoire et les équipes qui les composent mais aussi d'entendre leurs difficultés ou découvrir leurs projets. En 2024, la commission développement économique s'est réunie trois fois. Le 29/01/2024, elle a reçu Monsieur Frédéric HUMBLLOT, Président de l'Association des commerçants DYNAMIC AEROV qui est venu présenter aux membres de la commission le bilan de l'association depuis qu'il en a pris la présidence, les projets de l'association pour 2024 et les perspectives d'évolution de la carte Happy qui était née sous l'impulsion de la CCOV en 2021. Le 26/06/2024, la commission s'est déplacée à Pleuvezain pour une visite des Jardins de la Roche de Charmes : Chantiers d'insertion en maraichage biologique alors récemment placé en liquidation judiciaire.

Le 28/08/2024, la commission a accueilli Monsieur Ange PELLETIER, conseiller commerce à la CCI qui a dressé le bilan de son action sur le secteur de la CCOV autour de deux axes centraux à savoir l'accompagnement de l'Union des Commerçants pour leur redynamisation et d'autre part la sensibilisation et l'accompagnement des commerçants sur les dispositifs d'aides et les outils à leur disposition notamment les outils numériques. Elle a également reçu Monsieur Alain MOUGENEL et Madame Anne VANHOORNE, Président et Directrice de l'association Chantiers Services pour évoquer le projet de reprise par la CCOV des Jardins de Pleuvezain.

Forum de l'emploi

Comme chaque année, en partenariat avec France Travail et la mission locale, un forum de l'emploi s'est tenu le 17 septembre 2024 au Trait d'Union à Neufchâteau. L'ensemble des filières du territoire étaient présentes avec près d'une soixantaine d'entreprises.

Des animations ont eu lieu avec par exemple des démonstrations d'interventions canines ou encore un simulateur de conduite de poids lourds. Fort de ce succès avec plus 350 visiteurs, le forum sera reconduit le 9 septembre 2025.



Poursuite des petits déjeuner de l'économie

Pour cette année 2024, l'objectif était de poursuivre cette dynamique de rencontre et de partage avec et entre les chefs d'entreprise du territoire en maintenant et en développant une formule trimestrielle des petits déjeuner de l'économie.



- Le 1^{er} petit déjeuner de l'économie a eu lieu en février 2024 avec une présentation par la mission Locale de la Plaine des Vosges de ses actions et son offre de service. Cet événement a accueilli une trentaine de chefs d'entreprises.

- Le 2^{ème} petit déjeuner de l'économie s'est tenu en avril 2024 avec une présentation de Monsieur Aurélien HERQUEL des principes de performance et de bien être des salariés au travail. C'est une quarantaine d'entreprises qui ont participées à cette édition.

- Enfin, le 3^{ème} petit déjeuner a eu lieu en juin 2024 avec une présentation des risques et des moyens de protection que peuvent mobiliser les entreprises face à la cybercriminalité effectuée par Sam Informatique. C'est cette fois-ci 35 chefs d'entreprises qui étaient présents



Animation de réunion à destination des entreprises : Les entreprises de la Plaine face à la Cybercriminalité

Menée conjointement avec l'agence de développement Vosges&co, la CCOV a réuni chez WM88 à Chatenois les chefs d'entreprises du territoire pour évoquer la thématique de la cybercriminalité. Vosges&co a pour mission d'accompagner les entreprises vosgiennes (investissements, développement, transitions numérique et environnementale), mais aussi de participer à l'animation économique du territoire. C'est dans cette logique que s'est tenue cette conférence sur les dangers de la cybercriminalité.



Une conférence fruit d'un travail de partenariat entre la CCOV et Vosges&co.

Sensibiliser les chefs d'entreprises et les élus aux dangers de la cybercriminalité et leur présenter des possibilités pour minimiser les risques de se faire attaquer étaient les objectifs premiers de cette conférence. « Toutes les entreprises sont concernées, même les plus petites » a averti Vincent Rhin, Délégué la sécurité numérique de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Face à un parterre d'une quarantaine de dirigeants et d'élus, des intervenants de Grand E-Nov. +, Soteria Lab, Inkivari, Sam Informatique et WM88 ont présenté les nouveaux enjeux du numérique, les menaces et les obligations qui s'imposent aux organisations et les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour se protéger. Ce type de réunion permet aussi de faire se rencontrer les chefs d'entreprises, et de les faire rencontrer les élus locaux. Mieux se connaître, apprendre à se faire confiance étant la clé du développement économique.

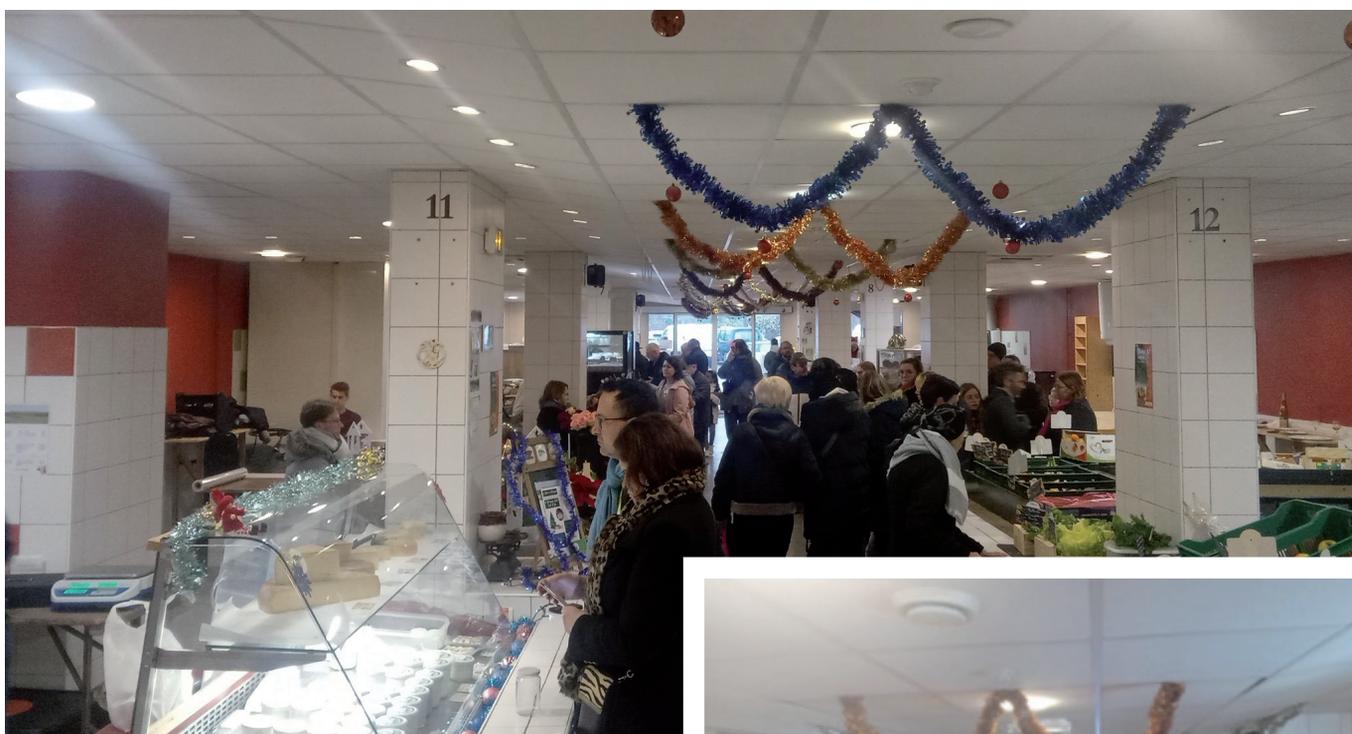
Marché couvert

Le marché couvert reste un lieu de vie et d'échange dynamique avec une quinzaine d'exposants chaque 1er samedi du mois ainsi que sur l'ensemble des samedis de décembre et huit exposants sur les autres samedis de l'année. Malgré le départ de deux producteurs, il a su se renouveler avec l'arrivée de quatre nouveaux permettant de diversifier la gamme des produits vendus. La petite cellule (anciennement le Gargantua) rue Kennedy est mis gratuitement à disposition de l'association Emmaüs qui propose un coin de convivialité et de repos chaque 1er samedi du mois



Marché du terroir et marché de Noël 2024

Pour la 5ème année la CCOV a pu proposer un marché du terroir chaque premier samedi du mois ainsi qu'un marché de Noël. Cette année a été mis en place des activités pour les enfants à savoir : un atelier couronne de Noël avec la MCL, des ateliers cuisines et découvertes des saveurs avec La Fabrica Events, un atelier confection de boules de Noël en bois avec l'atelier bois Holywood, un concert de l'école intercommunale de musique et la venue du Père Noël sur les étals du marché couvert.



Ces diverses animations ont permis de renforcer le dynamisme du marché, de créer une ambiance festive et conviviale et surtout de toucher un public différent. On note sur le mois de décembre une hausse significative du public visiteur du marché couvert. Cela a également créé une dynamique avec des producteurs qui se sont prêtés au jeu et qui ont accepté de fournir des efforts pour décorer leurs stands aux couleurs de Noël.

Aide à l'immobilier d'entreprise



LA VIE EN
VOSGES
le Département

La CCOV abonde à 20 % l'aide à l'immobilier d'entreprise du Conseil Départemental des Vosges, l'aide à l'investissement immobilier d'entreprise est une aide permettant de subventionner des opérations de construction, d'extension ou de travaux d'aménagement des bâtiments.

DEPENSES ÉLIGIBLES

- Investissements immobiliers dans le cadre d'une construction, d'une extension, d'un aménagement, ou d'une rénovation d'un bâtiment et les frais inhérents.
- Honoraires d'architectes et de cabinet d'études techniques pris en compte dans la limite de 10 % des dépenses retenues pour l'ensemble du programme immobilier.

Montant et forme de l'aide subvention avec un montant maximal de :

- 10 000€ dans le cadre d'un projet pour un investissement éligible inférieur à 150 000 € HT
- 50 000€ pour un projet éligible à 150 000 € HT ou plus

• L'aide à l'investissement immobilier d'entreprise touristique qui reprend les mêmes dépenses éligibles :

Montant maximal de l'aide :

- 10 000 € si l'assiette éligible est inférieure ou égale à 150 000 € HT, ou pour un projet touristique porté par un particulier ou une micro-entreprise, et pour tout investissement afférent à un meublé de tourisme ou de chambre d'hôtes.

Une bonification pourra être apportée pour des hébergements d'une capacité d'accueil supérieure à 12 lits permanents, et dont l'assiette éligible est supérieure à 350 000 € HT, le montant total de la subvention ne pouvant excéder 15 000 €.

- 50 000 € si l'assiette éligible est supérieure à 150 000 € HT (hors meublés de tourisme, chambres d'hôtes, et portage du projet par un particulier ou micro-entreprise).

Ces deux dispositifs sont le fruit d'un cofinancement entre le Conseil Départemental de Vosges qui finance 80% de l'aide et la CCOV qui finance les 20% restant. Pour 2024, ce sont 4 projets accompagnés soit 24 000€ de subvention CCOV et 96 000€ de subvention du CD 88

Aide aux commerces – Volet ACCOR :

MISE EN PLACE du DISPOSITIF

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

Ce dispositif s'adresse aux commerces de la CCOV justifiant d'une inscription au registre du commerce (Kbis) et des sociétés ou au répertoire des métiers (D1) et remplissant les critères suivants (hors auto-entrepreneur) * :

- 50 salariés
- Vitrine en rez-de-chaussée
- 50% des ventes aux particuliers
- CA < 3M d'€

*Taux de champ des opérations éligibles : les activités saisonnières, financières, d'assurance et agences immobilières, les professions libérales, médicales, paramédicales et celles liées au logement de tourisme.

NATURE ET MONTANT DE L'AIDE :

| | |
|--|--|
| Plancher d'intervention de la subvention 2 000 € pour 4 000€ HT de dépenses | Plafond d'intervention de la subvention 5 000 € pour 10 000€ HT de dépenses |
|--|--|

UN FINANCEMENT POUR QUELLE TYPOLOGIE DE PROJET ?

Parmi les dépenses éligibles, on dénombre :

- Les travaux d'aménagement, de modernisation et réhabilitation des espaces consacrés à l'accueil du public et attenants non-productifs
- Les travaux de rénovation de devanture commerciale
- L'acquisition d'outillage et mobilier spécifique à l'activité commerciale
- L'acquisition de véhicules : ateliers de tournées ou dédiés dont l'aménagement spécifique est supérieur à 3 000 € HT, pour des entreprises dont le siège social se situe sur le territoire de la commune.

Opération menée en partenariat entre la Région GRAND-EST et la CCOV

Dans un contexte économique en constante évolution qui accroît de facto les difficultés de nombreux commerces de proximité, il était essentiel de prendre des mesures concrètes d'accompagnement des projets des commerçants du territoire. C'est pourquoi la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) a décidé de conventionner avec la Région GRAND-EST pour la mise en place d'un dispositif de soutien aux petits commerces afin de poursuivre les opérations FISAC menées en 2018-2020.

Convaincus de l'importance cruciale des commerces de proximité pour la vitalité économique et sociale de l'intercommunalité, un dispositif d'accompagnement des commerçants (dans leurs travaux de rénovation, d'aménagement et d'embellissement de leurs locaux commerciaux) a été lancé. L'objectif étant de favoriser les projets d'investissement et d'embellissement des boutiques pour les rendre plus accueillantes, plus attractives et concourir indirectement au maintien de la vitalité des centres-bourgs et des derniers commerces de nos villages.

En 2024, le dispositif d'aide aux commerces ACCOR a permis d'accompagner 13 commerces du territoire. La CCOV a mobilisé 24 847,30€ de subventions, complétées par 49 694€ de financements publics. Ces soutiens ont généré plus de 122 390,55 € de travaux réalisés directement dans les commerces aidés, contribuant ainsi à la modernisation de l'offre commerciale et au maintien de l'attractivité locale.

La reprise des Jardins de La Roche de Charme à Pleuvezain :

En juin 2024, la liquidation de l'association des Jardins de Pleuvezain a marqué un tournant pour le territoire. Avec 18 salariés en contrat d'insertion et 4 encadrants, cette structure constituait à la fois un employeur important et le principal site de production maraîchère biologique de la plaine des Vosges. Sa disparition aurait représenté une double perte : celle d'un outil d'insertion unique dans un territoire déjà fragile, et celle d'un acteur agricole majeur dans une filière du maraichage biologique où moins de dix exploitations subsistent.

Rapidement, plusieurs partenaires se sont mobilisés pour éviter ce vide économique, social et agricole. L'association Chantiers Services, déjà implantée à Neufchâteau et Vittel, forte de 45 salariés en insertion, a accepté de reprendre la gestion du site. Cette reprise lui permet de diversifier ses activités vers le maraichage, tout en renforçant ses passerelles professionnelles vers d'autres métiers (espaces verts, bâtiment, bois). Le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs

02

Le développement du
TERRITOIRE ET
L'ENVIRONNEMENT



du Programme Alimentaire Territorial (PAT), qui vise à garantir un accès à une alimentation locale, saine et durable.

Pour rendre cette relance possible, la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) a acquis les actifs pour 105 000 € et engagé 40 000 € de travaux, avant de mettre en place un montage en location-vente sur dix ans avec Chantiers Services. L'opération a bénéficié du soutien de l'État, du Département et de fonds européens, témoignant d'une mobilisation collective au service du territoire.

L'avenir du site se dessine désormais autour d'un projet structuré et évolutif. La commercialisation s'appuiera sur différents canaux : paniers de légumes, commerces de proximité, restauration collective dans le cadre de la loi EGALIM, et magasins de producteurs. Des coopérations sont également envisagées avec les autres maraîchers bio locaux, afin de renforcer la dynamique agricole et solidaire.

La reprise des Jardins de Pleuvezain ne se limite donc pas à sauver une exploitation en difficulté. Elle incarne un projet global, à la croisée de l'insertion sociale, de la transition écologique et du développement économique. Grâce à l'engagement conjoint d'acteurs publics et associatifs, ce site retrouve une nouvelle vie et devient un levier structurant pour l'ensemble de l'Ouest vosgien.



Accompagnement et développement de l'atelier bois partagé Holywood à Neufchâteau :

Un nouvel axe lié au réemploi chez Holywood : L'atelier bois partagé Holywood souhaite proposer et développer un nouvel axe lié au réemploi avec l'acquisition d'une scierie professionnelle qui est mise à la location de professionnels et particuliers. Parallèlement, une convention a été établie avec la déchèterie afin de participer à la gestion des déchets d'éléments d'ameublement en les rénovant, les transformant, les relookant (avec l'aide des animateurs techniques) et en les proposant à la vente.

Pour rappel, l'association accompagne ses adhérents dans la réalisation de leur projet de fabrication et/ou rénovation et anime des ateliers collectifs ponctuels auprès de différents publics. Elle développe également ses services de prestations d'entretien, rénovation et fabrication bois ameublement aux particuliers, professionnels, collectivités grâce aux artisans... comme la fabrication de mobilier extérieur ou intérieur (étagère, meuble de rangement, table de camping...), des petits aménagements extérieures (nichoirs, bac à fleur, panneau affichage), des décors saisonniers (sapin bois, chariot de fleurissement), des jeux en bois (type jeu de palets, tour Jenga...).



Une des volontés est également de continuer à développer ses partenariats et créer des synergies avec les acteurs du territoire (Chantiers services, l'Office du Tourisme, des écoles et centres de formation locaux et des structures sociales et médico-sociales...).

La CCOV accompagne l'association gestionnaire du tiers-lieu dans ses recherches de financement, coconstruit la feuille de route et accompagne quotidiennement la gestion de lieu et le développement de projet. Holywood devient progressivement un support incontournable de filière sur notre territoire et l'atelier s'inscrit comme un lieu ressource de partage des savoir-faire.

Démarche « Territoires d'industrie » :

La CCOV lauréate du programme « Territoires d'industrie », un dispositif en faveur du développement industriel et coup de pouce vers la décarbonation de nos industries :

Lancé fin 2018, Territoires d'industrie est un programme national en faveur de la reconquête industrielle par et pour les territoires. La première phase du programme sur 2019-2022 a permis d'accompagner 149 Territoires d'industrie (regroupant plus de 500 intercommunalités) dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions en faveur de la réindustrialisation, avec près de 2 000 actions concrètes identifiées représentant 2 milliards d'aide.



02

Le développement du
TERRITOIRE ET
L'ENVIRONNEMENT

Depuis le 9 novembre 2023, la CCOV est lauréate du programme pour la période 2023-2027. Cela étant en partie le fruit du soutien de nombreux élus, entreprises et partenaires du territoire en lien avec la formation et l'économie. Un plan d'actions reprenant les projets structurants des acteurs a été construit afin de démontrer le potentiel du territoire.

Afin de soutenir la démarche et répondre aux exigences du programme un binôme élu-industriel a été nommé. Ce binôme est composé de Patrice NOVIANT, Vice-président en charge du développement économique à la communauté de communes de l'Ouest Vosgien et Philippe PICARD, Directeur Général de l'entreprise SOLOCAB MAP qui aura pour vocation de représenter une vision commune où collectivités, entreprises et partenaires cohabitent afin de travailler ensemble au développement du territoire et de son industrie.

Concrètement, le programme Territoire d'Industrie va permettre la construction d'une démarche de développement de l'industrie en concertation avec l'ensemble des forces vives du territoire. Un levier financier afin d'accompagner les entreprises dans leurs projets d'investissements structurants et en faveur de la transition écologique sera potentiellement mobilisable.

Un travail autour des filières phares du territoire :



Grace à ce dispositif, ce sont plus de deux millions d'euros qui ont été distribués aux entreprises de la CCOV pour les accompagner dans leur projet structurant de décarbonation de leurs modes de production et de transition écologique :

- WM 88 à Châtenois
- OI à Gironcourt-sur-Vraine

Mise en place de la Convention de Revitalisation Nestlé Waters :

À la suite du plan social mis en œuvre par Nestlé Waters en 2023, qui s'est traduit par la suppression de 171 postes sur le bassin de Vittel-Contrexéville, une convention de revitalisation a été signée entre l'État et l'entreprise. Conformément au Code du travail, les groupes de plus de 1 000 salariés ayant procédé à des licenciements collectifs sont assujettis à cette obligation, destinée à compenser l'impact sur le territoire. Dans ce cadre, Nestlé s'est engagée à mobiliser 813 000 € pour soutenir l'émergence de nouvelles activités et favoriser la création d'emplois en remplacement de ceux supprimés.

- 460 000 € pour l'axe 1, qui prend la forme d'une subvention de 4 000 € par création d'emploi, dans la limite de 10 créations éligibles par entreprise ;
- 353 000 € pour l'axe 2, dédié à l'accompagnement de projets de territoire structurants ou innovants.

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) s'implique activement dans ce dispositif. Elle accompagne les entreprises et porteurs de projets du territoire dans le dépôt de leurs dossiers afin de leur permettre d'accéder aux financements disponibles. Au-delà du soutien financier, cette démarche représente une opportunité de développement pour les acteurs économiques locaux, en renforçant leur capacité d'investissement et en encourageant la diversification des activités.

En facilitant la mise en œuvre de cette convention, la CCOV joue un rôle de relais et de proximité, garantissant que les retombées bénéficient directement aux entreprises du territoire et contribuent à la dynamique de revitalisation économique.

Point général :

L'année 2024 a confirmé le rôle central de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien dans l'animation et le soutien au développement économique local. Grâce à une mobilisation constante aux côtés des acteurs publics, privés et associatifs, de nombreuses actions structurantes ont pu être menées : accompagnement des porteurs de projets, soutien au commerce et à l'artisanat, relance d'initiatives majeures comme les Jardins de Pleuvezain, ou encore obtention du label Territoires d'industrie qui ouvre de nouvelles perspectives pour les entreprises.

Ces actions se traduisent par des résultats concrets : des commerces modernisés, des zones d'activités en cours de structuration et des implantations prochaines, des événements économiques fédérateurs et des dispositifs financiers mobilisés pour renforcer l'attractivité du territoire. Elles témoignent de la volonté de la CCOV de conjuguer insertion sociale, transition écologique et dynamisme économique, au service de ses habitants et de ses entreprises.

2. TOURISME ET PATRIMOINE :

Camping intercommunal de Neufchâteau***

La gestion du camping intercommunal de Neufchâteau est assurée depuis 2017 par l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges.

Pour la saison 2024, le site a ouvert ses portes du lundi 22 avril au dimanche 29 septembre, soit pendant 160 jours.

Ouverture de la réception :

- Haute saison : du 1er juillet au 31 août
- Matin : de 8h30 à 9h30
- Après-midi : de 16h00 à 20h00
- Basse saison : du 14 avril au 30 juin et du 1er septembre au 29 octobre
- Matin : de 8h30 à 9h30
- Après-midi : de 16h00 à 19h00

Fréquentation

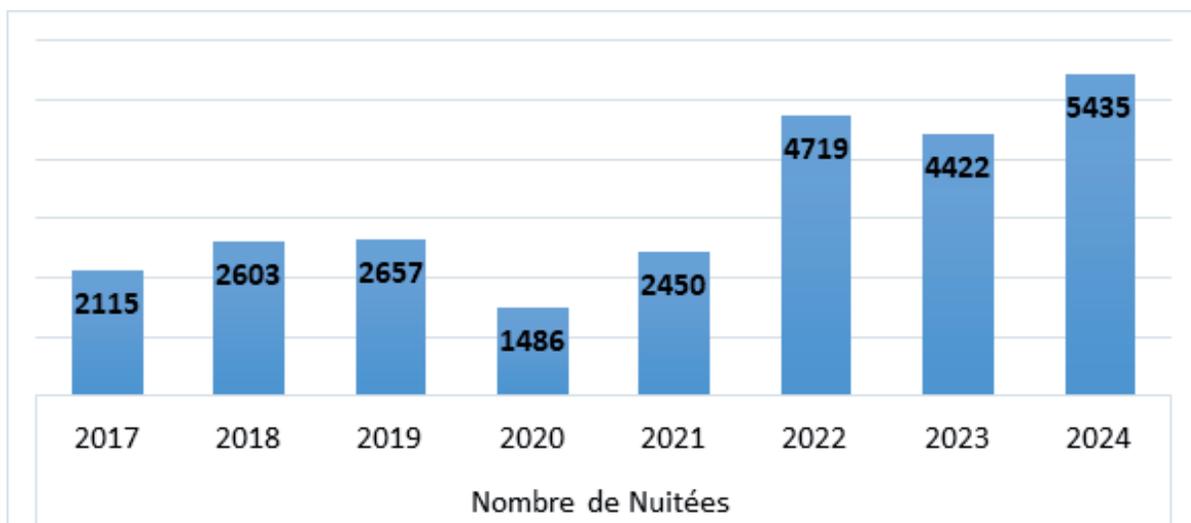
En 2024, le camping a comptabilisé 5 435 nuitées, en hausse de 23% par rapport à 2023.

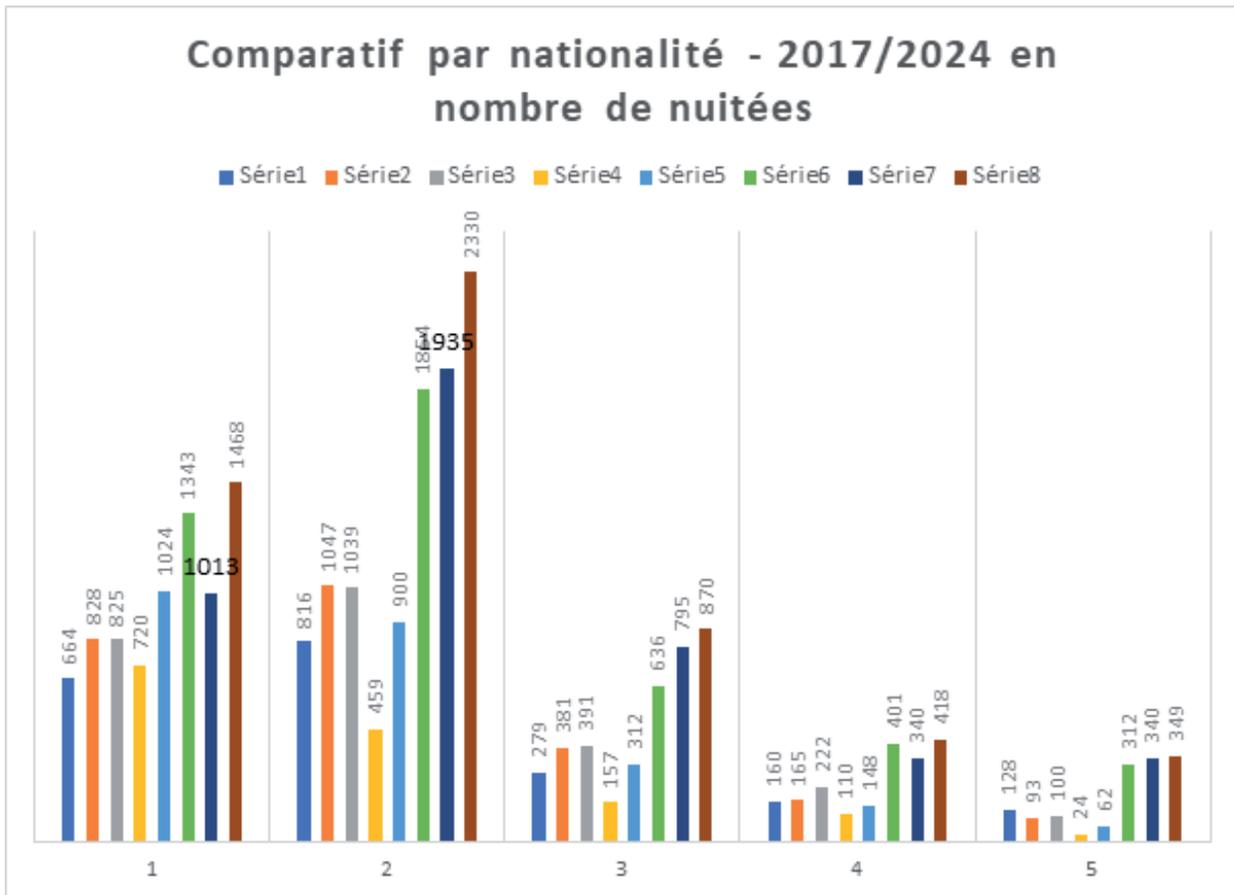
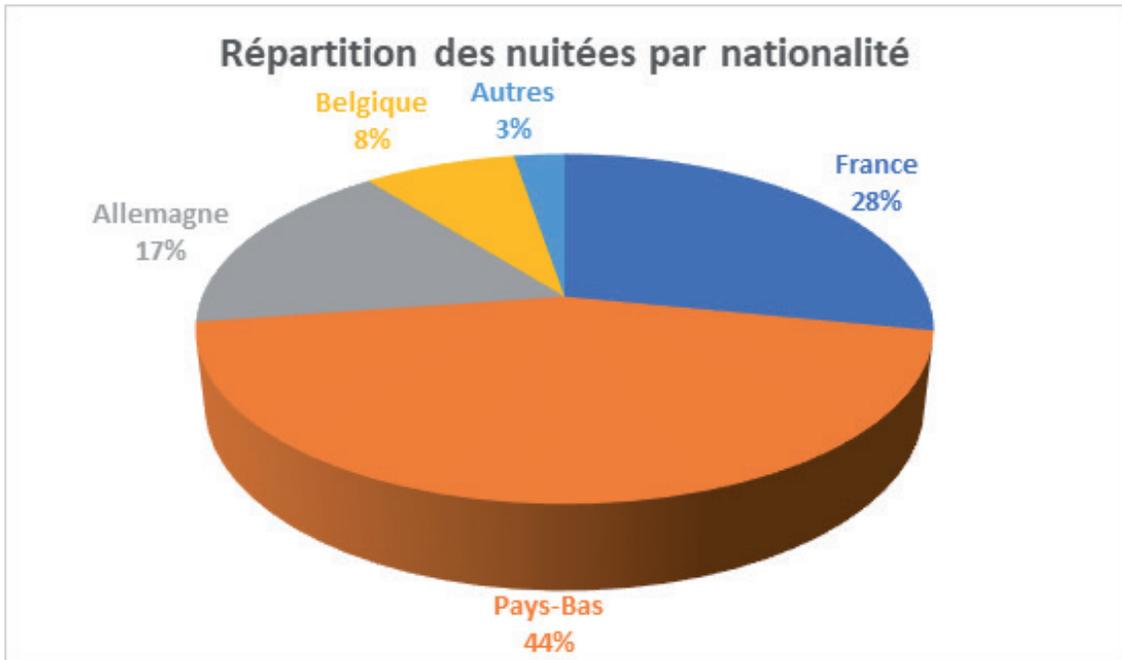


Les Néerlandais sont la 1^{ère} clientèle du camping.

Les Français sont en deuxième position.

Les Allemands et les Belges restent également des clientèles privilégiées (17 % pour les Allemands, 8 % pour les Belges).





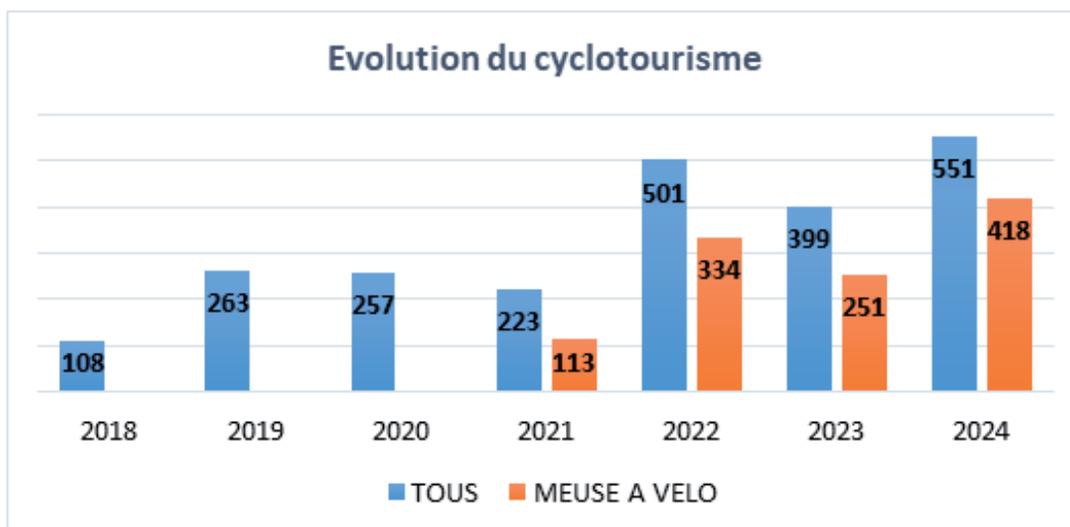
Camping intercommunal de Domrémy-la-Pucelle

En raison de travaux de rénovation, le camping a dû rester fermé toute la saison 2024 et rouvrira ses portes au printemps 2025.

Evolution du cyclotourisme – Meuse à Vélo

Au cours de la saison, **le nombre d'arrivées** de cyclotouristes s'élève à **551** (soit 13,09 % des arrivées totales au camping), pour **581 nuitées** (soit 10,69 % des nuitées totales).

Il est à noter que **418 des arrivées concernent des cyclotouristes effectuant l'itinéraire Euro Vélo 19 – La Meuse à Vélo – soit 75,86 % des arrivées totales et 75,73 % des nuitées totales** des cyclotouristes. Soit une augmentation de 38 % des arrivées totales et une augmentation de 66 % des arrivées Meuse à Vélo.



En 2024, 75% des nuitées «cyclotourisme» sont réalisées par les usagers Meuse à Vélo.

EuroVélo 19, « La Meuse à Vélo »

Le compteur situé à Maxey-sur-Meuse a comptabilisé une légère baisse par rapport à 2023 (-2,9 %) avec le passage de 3 247 cyclistes.

Le compteur situé à Frébécourt a comptabilisé 19 928 passages. Il est à noter que seuls les vélos sont comptabilisés par le compteur installé sur cette voie. Il est constaté une fréquentation quasi équivalente de promeneurs, coureurs, rollers, ..., etc.

À la suite de la volonté de l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est (ARTGE) de se désengager de l'animation de cet itinéraire, les 4 départements français traversés par l'EuroVélo 19, ont souhaité mettre en place un Comité d'itinéraire et donc de s'emparer de la communication, de la promotion ainsi que de la constitution d'un budget. Ce comité a également vocation à aller chercher des subventions.

Pour le département des Vosges, la participation à ce comité est partagée entre le Conseil départemental des Vosges et la CCOV.

Les actions au nom du Comité d'itinéraire ont vraiment débuté cette année avec les objectifs suivants :

- Garantir aux clientèles un itinéraire avec des services et des infrastructures de qualité
- Développer une activité économique autour de cet itinéraire
- Développer une activité touristique, génératrice de recettes en adéquation avec les attentes clientèles
- Promouvoir l'itinéraire et optimiser l'attractivité des territoires

Actions de communication

- Création d'un message commun autour du fleuve Meuse
- Mise à jour du Road Book
- Accueil influenceur : Hello LAROUX en juin 2024
- Participation à la création du dossier de presse
- Participation aux journées ENJOY VELO à Epinal

Actions de structuration

- Eductours au fil de l'itinéraire : celui sur l'Ouest Vosgien a eu lieu en février 2024 avec la découverte du centre historique de Neufchâteau, de la Basilique Sainte Jeanne-d'Arc et du site de la Maison Natale. La réunion et le repas se sont déroulés au restaurant Le Bois Chenu. L'objectif de ces éductours est de permettre aux membres du Comité d'itinéraire de mieux le connaître et d'en faciliter la promotion lors d'actions comme des salons ou l'accueil d'influenceurs.
- Sensibilisation à la marque Accueil Vélo pour une montée en gamme de nos prestataires.
- Travail sur les indicateurs à transmettre au groupe de travail : nombre de roadbooks distribués, nombre de prestataires labellisés Accueil Vélo, nombre de lits, nombre de services le long de l'itinéraire, etc. Ces indicateurs, année après année, vont permettre de voir les améliorations et évolutions tout au long de l'itinéraire et donc de qualifier les avancées.
- Travail autour du kit média qui sera transmis à l'ensemble des prestataires présents le long de l'itinéraire

Le Comité a commandé un audit de l'itinéraire suivant le référentiel de la qualification de service ESC (Euro Vélo). Suite au rendu de l'audit, une réunion s'est tenue à Neufchâteau en présence d'élus de la CCOV et de son DGS.

Gestion de la collecte de taxe de séjour

Les services de la CCOV, pour le compte de l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges et du Conseil Départemental des Vosges, assure une mission de contrôle et de recouvrement de la taxe de séjour par les hébergeurs du territoire. Cette taxe, reversée à 90% à l'Office de Tourisme et à 10% au Conseil Départemental, permet de financer les actions de promotion touristique et elle permet également de connaître la fréquentation touristique mensuelle du territoire.



Cette mission a été transférée à l'OTOV qui gère depuis janvier 2024 :

- la partie suivie des déclarations,
- les relances des hébergeurs,
- les saisies des nouveaux hébergements,
- les demandes des hébergeurs liées à la taxe de séjour,
- la transmission des états déclaratifs par quadrimestre pour que le service comptabilité de la CCOV puisse récupérer les montants dus au titre de cette taxe de séjour.

D'après les déclarations réalisées par les hébergeurs et les opérateurs numériques, le territoire a comptabilisé 38 621 nuitées durant l'année 2024.

Le compte administratif 2024 fait état quant à lui d'une recette à hauteur de 38 044,88 €.

02

CHAPITRE 2 : **DECHETS MENAGERS**

3. LA GESTION DES DECHETS MENAGERS

La gestion globale du service

Indicateurs techniques

Ordures ménagères :

La fréquence de collecte a été modifiée au 1er janvier 2021. Les ordures ménagères résiduelles sont collectées une fois par quinzaine (fréquence C 0,5) hormis sur une partie du centre-ville de Neufchâteau, maintenue en fréquence hebdomadaire dite C1 (obligation réglementaire) et certains quartiers d'habitat vertical (en C1 voire C2).



moyenne départementale 2024 : 171 kg/hab

| TONNAGES ANNUELS (EN TONNES) | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Ordures Ménagères résiduelles (en tonnes) | 6 449 | 5 844 | 5 605 | 5 562 | 4 863 | 4 696 | 4 465 | 4 068 |
| Population (base matrice des couts SINOE) | 23 524 | 23 333 | 23 978 | 23 056 | 23 114 | 23 114 | 23 267 | 23 677 |
| Tonnages OMr en kg/habitant (selon population INSEE mise à jour annuellement) | 274 | 250 | 234 | 241 | 210 | 203 | 192 | 179 |

Entre 2017 et 2018, les tonnages ont baissé de -9% : effet du règlement de collecte qui impose le tri et limite les quantités d'OM collectées (maxi : 1 bac 240 litres par foyer).

Entre 2020 et 2021, les tonnages ont baissé de -13% : effet du changement de fréquence de collecte (collecte des ordures ménagères par quinzaine) et des nouvelles consignes de tri.

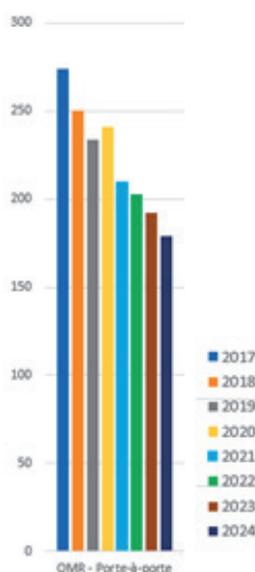
En 2023 :

- test de collecte test des mousses et tissus des entreprises de l'ameublement
- Installation de 2 nouveaux sites de compostage collectif (Châtenois et Neufchâteau)

en 2024 :

- nouveaux sites de compostage partagé
- mise en place du tri des biodéchets dans les établissements gros producteurs (supermarchés, EHPAD, hôpital)
- Poursuite du tri des chutes de cuir, de tissu et mousses dans les entreprises de l'ameublement

Tonnages d'ordures ménagères collectées (en kg/habitant)



Emballages et papiers :

Le tri des emballages et papiers est assuré en Porte à Porte PAP en sacs jaunes (bouteilles plastique, boîtes métalliques, cartonnets, journaux). Les sacs jaunes sont collectés en C 0,5 (1 fois tous les 15 jours) sur l'ensemble du territoire (hormis dans certaines rues : rues commerçantes Neufchâteau et centre ville, habitat collectif et certains établissements gros producteurs).

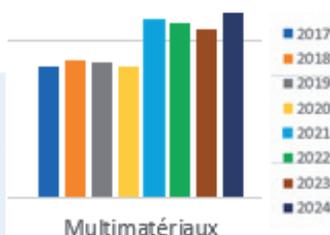


moyenne départementale 2024 : 73,5 kg/hab

| TONNAGES ANNUELS (EN TONNES) | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|------------|-------------|-------------|------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| sacs jaunes collectés (en tonnes) | 993 | 1026 | 1027 | 967 | 1310 | 1 295 | 1 257 | 1 345 |
| Tonnages sacs jaunes en kg/habitant (selon population INSEE mise à jour annuellement) | 42 | 44 | 43 | 42 | 57 | 56 | 54 | 59 |

Collecte en régie
 Puis filière gérée par EVODIA : transit au quai du Niémont
 . transport par privé jusqu'à plateforme de Mandres sur Vair
 . tri par CITRAVAL à Chavelot
 . valorisation (voir filières sur diagramme)

Tonnages de sacs jaunes collectés (en kg/habitant)



L'augmentation des tonnages de sacs jaunes collectés est liée à l'extension des consignes de tri (janvier 2021).

Les erreurs de tri impactent fortement le coût du flux « sacs jaunes ».

En 2024, le taux de refus est : 16,3%

Le coût est double pour les déchets mal triés : la CCOV paye leur tri puis leur incinération :

(257 €/tonne en 2019 - 343 €/tonne en 2023)

Verre :

Le tri du verre est proposé en conteneurs d'apport volontaire, répartis uniformément sur le territoire. Le vidage est assuré par un prestataire du Syndicat Départemental des Déchets (EVODIA).



| TONNAGES ANNUELS (EN TONNES) | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|------------|------------|------------|---------------|-------------|-------------|------------|-------------|
| verre (en tonnes) | 960 | 988 | 967 | 997,62 | 1010 | 1005 | 994 | 1011 |
| Tonnages verre en kg/habitant (selon population INSEE mise à jour annuellement) | 41 | 42 | 40 | 43 | 44 | 43 | 43 | 45 |

moyenne départementale 2024 : 44 kg/

En 2024, réalisation d'un challenge inter-communes pour améliorer le tri du verre

Déchets verts :



Un service de collecte des déchets verts en mis en place de mai à octobre sur les communes de Neufchâteau et Liffol le Grand (C1 sur 6 mois). Aucun contenant n'est fourni ; la CCOV suggère aux usagers d'utiliser le bac à ordures ménagères pour cette collecte des déchets fermentescibles.

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Déchets verts collectés en PAP (en tonnes) | 287 | 304 | 254 | 301 | 340 | 315 | 186 | 266 |

En 2023, le nombre de collectes spéciales déchets verts est passé de 26 à 13

Pour répondre aux objectifs suivants :

- Réduire la circulation des camions de collecte (émission gaz)
- Proposer des solutions alternatives à la collecte pour le recyclage sur parcelles (**réutiliser pour pailler et ainsi limiter les arrosages et/ou pour enrichir la terre**)

Textiles, vêtements usagés :

Des conteneurs sont à disposition sur le territoire pour les textiles usagés.

Localisation des conteneurs sur :

<https://www.evodia.org/je-suis-un-particulier/je-deviens-un-expert-du-tri/ou-et-comment-deposer-mes-dechets/>



| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|-----------|--------------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|------------|
| Textiles collectés en bornes (en tonnes) | 79 | 101,6 | 87 | 90 | 96 | 100 | 104 | 104 |

La collecte de textiles a progressé de 29% entre 2023 et 2024.

Cartons des professionnels :

Une collecte spécifique des cartons des professionnels est organisée en C1 dans les rues commerçantes et zones artisanales de Neufchâteau et Liffol le Grand.

A noter : baisse des tonnages liées à fermeture des commerces pendant confinement COVID



| TONNAGES ANNUELS (EN TONNES) | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|------------|------------|------------|-----------|------------|------------|------------|------------|
| . Collecte en régie . dépôt à Mandres sur Vair Puis filière gérée par le EVODIA | 146 | 144 | 131 | 55 | 156 | 152 | 132 | 144 |

Déchèteries

| | Total 2017 | Total 2018 | Total 2019 | Total 2020 | Total 2021 | Total 2022 | Total 2023 | Total 2024 (badge obliga-) | 2024 (kg/habitant) Population SINOE CCOV : 22 677 + conventionnés : 2064) | Données EVODIA 2024 (kg/habitant) |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------------------|--|-----------------------------------|
| Ferrailles | 326 | 347 | 371 | 370 | 299 | 251 | 241 | 331 | 13,4 | |
| Encombrants | 903 | 1028 | 1191 | 882 | 1151 | 1112 | 1058 | 936 | 37,8 | 46 |
| Déchets verts | 913 | 1443 | 881 | 781 | 1118 | 932 | 962 | 1036 | 41,8 | |
| Cartons sur déchèterie | 246 | 227 | 284 | 354 | 361 | 345 | 512 | 375 | 15,2 | |
| Bois | 669 | 721 | 966 | 806 | 1018 | 844 | 869 | 967 | 39,1 | 33,2 |
| Meubles (DEA) | 461 | 460 | 465 | 572 | 795 | 750 | 692 | 748 | 30,2 | 35,06 |
| DEEE | 209 | 214 | 241 | 217 | 266 | 216 | 199 | 231 | 9,3 | 10,71 |
| Pneus | 45 | nc | nc | nc | nc | nc | 5,5 | 35 | 1,4 | 2,44 |
| Plâtre | 158 | 166 | 189 | 181 | 254 | 283 | 337 | 464 | 18,5 | 13,03 |
| Huisseries | 61 | 80 | 82 | 73 | 83 | 91 | 90 | 74 | 3 | 6,42 |
| Amiante liée | 0 | 10 | 0 | 0 | 0 | 3,3 | 4,16 | 12,58 | 0,5 | 0,31 |
| ABJ (petits jouets) | - | - | - | - | - | - | - | 1,5 | 0,06 | 0,11 |
| Déchets dangereux (peintures, pesticides...) | 25 | 19 | 20 | 13 | 31 | 35 | 35,9 | 58,88 | 2,4 | 5,92 |
| Total déchèterie HORS GRAVATS | 4016 | 4415 | 4690 | 4250 | 5531 | 4862 | 5006 | 5271 | | |
| Inertes/ gravats | 1954 | 1651 | 1731 | 2307 | 1995 | 2384 | 2039 | 2373 | | |
| Total déchèterie | 5970 | 6066 | 6421 | 6557 | 7526 | 7246 | 7045 | 7644 | | |

02

Le développement du
TERRITOIRE ET
L'ENVIRONNEMENT

Le contrôle d'accès a été mis en place sur les 3 déchèteries de la CCOV. L'objectif est de vérifier la provenance des usagers : seuls les habitants de la CCOV et des communes sous convention ont accès aux équipements.

La communication a débuté en 2023.

2024 = 1ère année complète avec contrôle d'accès

- Baisser les tonnages de tout venant (rappel des consignes lors de la mise en place du contrôle d'accès : pas de litières en tout venant, tri obligatoire)
- Privilégier le réemploi (beaucoup d'objets pourraient être donnés à des associations de réemploi)
- Privilégier une gestion à domicile des déchets verts (paillage avec feuilles mortes, compostage)

Evolution globale des déchets ménagers et assimilés DMA entre 2017 et 2024 :

| | Total 2017 | Total 2018 | Total 2019 | Total 2020 | Total 2021 | Total 2022 | Total 2023 | Total 2024 | Variations tonnes entre 2017 et 2024 | Variations % Entre 2017 et 2024 |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| Ordures ménagères OMR | 6449 | 5844 | 5605 | 5562 | 4863 | 4696 | 4465 | 4068 | -2 381 | -37% |
| Emballages et papiers (sacs jaunes) | 993 | 1026 | 1027 | 967 | 1310 | 1295 | 1257 | 1345 | + 352 | +35% |
| Verre | 960 | 988 | 967 | 997 | 1010 | 1005 | 994 | 1011 | +51 | +5% |
| Déchets de jardin en PAP | 287 | 304 | 254 | 301 | 340 | 315 | 186 | 266 | -21 | -7% |
| Textiles, vêtements usagés | 79 | 102 | 87 | 90 | 96 | 100 | 104 | 134 | +55 | +70% |
| Cartons des professionnels | 146 | 144 | 131 | 55 | 156 | 152 | 132 | 144 | -2 | -1% |
| Déchèteries | 5970 | 6066 | 6421 | 6557 | 7526 | 7246 | 7045 | 7644 | +1674 | +28% |
| TOTAL tonnages DMA | 14884 | 14474 | 14492 | 14529 | 15301 | 14809 | 14183 | 14612 | -272 tonnes | -2% |

* les tonnages de déchèteries intègrent les tonnages des communes conventionnées.

Le PLPDMA fixe un objectif de 13 840 tonnes max à fin 2025.

Le bilan fin 2024 (14 612 tonnes) fait apparaître un tonnage excédentaire de + 772 tonnes par rapport à cet objectif de réduction du PLPDMA.

Détail des filières de traitement sur :

<https://www.evodia.org/ou-vont-mes-dechets/>

Indicateurs financiers

Modalités de financement du service

Le service est financé par une contribution fiscale, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

La TEOM est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local pour les professionnels.

| | TAUX TEOM | MONTANT TEOM PERÇU 2024 |
|---------------------------------------|---------------|--|
| Neufchâteau et Liffol le Grand | 10,24% | 2 213 739 € (taux inchangés, augmentation liée à la revalorisation des bases fiscales) |
| Autres communes | 9,98 % | |

La redevance spéciale des professionnels complète ce financement.

Elle est calculée en fonction du volume de déchets présenté à la collecte.

Un nouveau règlement de redevance spéciale a été voté en 2021

Historique des tarifs facturés par EVODIA

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--------------------------------------|---|---|---|--|--|--|---|
| Ordures ménagères résiduelles | 141,55 €TTC/tonne Dont : 10,15 €TTC/tonne pour le transitage/transport 131,40 €TTC/tonne pour le traitement | 105,65 €TTC/tonne Dont : 19€TTC/tonne pour le transitage/transport +86,65 €TTC/tonne pour le traitement | 108,05 €TTC/tonne Dont : 19,95 €TTC/tonne pour le transitage/transport +88,10 €TTC/tonne pour le traitement | 124,95 €TTC/tonne Dont : 19,95€TTC/tonne pour le transitage/transport +105 €TTC/tonne pour le traitement | 128,50€ TTC/tonne Dont : 20,50€TTC/tonne pour le transitage/transport +108 €TTC/tonne pour le traitement | Tarif 1 : 131 €TTC/t Et tarif 2 : 140 €TTC/t (21,50 € pour transitage/transport +109,5 € ou 118,5 € pour traitement) | Tarif 1 : 135 €TTC/t Et tarif 2 : 147 €TTC/t (23,30 € pour transitage/transport +111,7 € ou 123,7€ pour traitement) |
| Tri des sacs jaunes | 117,53 €TTC/tonne | 139,7 €TTC/tonne | 140,61 €TTC/tonne | 157,57 €TTC/tonne | 161,98€TTC/tonne | 171,94 €TTC/tonne | 208,06 €TTC/tonne |
| Vidage des conteneurs verre | 39,69 €TTC/tonne | 39,89 €TTC/tonne | 40,20 €TTC/tonne | 38,55 €TTC/tonne | 44,31 €TTC/tonne | 45,27 €TTC/tonne | 46,86 €TTC/tonne |

En fonction des tonnages et de la qualité du tri, la CCOV obtient des soutiens de CITEO. Ces recettes permettent de minorer le coût des filières de tri.

Bilan annuel global

La répartition de ce coût sur les différents postes est détaillée ci-dessous :

| Charges | En 2017 | En 2018 | En 2019 | En 2020 | En 2021 | En 2022 | En 2023 | En 2024 |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Charges de structure (en € HT) | 115 000 € | 90 000 € | 90 840 € | 93 728 € | 105 894 € | 98 824 € | 90 266 € | 96 419 € |
| Charges de communication (en € HT) | 27 000 € | 26 000 € | 31 320 € | 31 805 € | 42 613 € | 51 009 € | 44 113 € | 49 016 € |
| Prévention (en € HT) | 21 000 € | 28 000 € | 43 215 € | 26 298 € | 110 575 € | 65 503 € | 54 334 € | 61 230 € |
| Pré-collecte et collecte (en € HT) | 1 005 000 € | 1 058 000 € | 1 040 840 € | 1 114 959 € | 1 033 899 € | 1 047 836 € | 1 146 258 € | 1 212 267 € |
| Transport (en € HT) | 266 000 € | 288 000 € | 279 170 € | 266 368 € | 330 837 € | 314 100 € | 319 554 € | 323 118 € |
| Traitement (en € HT) | 1 150 000 € | 1 165 000 € | 955 780 € | 918 063 € | 1 116 527 € | 1 097 886 € | 1 013 609 € | 1 058 036 € |
| Total charges HT | 2 584 000 € | 2 655 000 € | 2 441 100 € | 2 451 224 € | 2 740 345 € | 2 675 158 € | 2 668 134 € | 2 800 086 € |
| | | | | | | | | |
| TVA acquittée | 57 000 € | 68 000 € | 73 390 € | 70 059 € | 62 354 € | 69 401 € | 74 343 € | 75 281 € |
| | | | | | | | | |
| Produits | En 2017 | En 2018 | En 2019 | En 2020 | En 2021 | En 2022 | En 2023 | En 2024 |
| Recettes industrielles | 262 000 € | 239 000 € | 211 090 € | 162 480 € | 307 226 € | 326 943 € | 251 396 € | 338 184 € |
| Soutiens | 427 000 € | 411 000 € | 404 590 € | 439 030 € | 450 669 € | 445 425 € | 433 783 € | 626 752 € |
| Aides et autres produits | 65 000 € | 54 000 € | 57 010 € | 45 249 € | 24 128 € | 26 217 € | 35 184 € | 53 574 € |
| Total produits | 754 000 € | 704 000 € | 672 700 € | 646 759 € | 782 023 € | 798 585 € | 720 363 € | 1 018 510 € |
| | | | | | | | | |
| Coût aidé HT | 1 830 000 € | 1 953 000 € | 1 768 470 € | 1 804 465 € | 1 958 322 € | 1 876 573 € | 1 947 770 € | 1 781 576 € |
| Coût aidé TTC | 1 887 000 € | 2 020 000 € | 1 842 000 € | 1 874 524 € | 2 020 676 € | 1 945 974 € | 2 022 113 € | 1 856 857 € |

Répartition des charges par flux

- Coût aidé TTC par habitant par flux

| | Ordures ménagères résiduelles | Verre | Sacs jaunes | déchèteries | Cartons pro (jeudi) | Déchets verts mercredi (Neufchâteau et Liffol) |
|------|-------------------------------|-------|-------------|-------------|---------------------|--|
| 2017 | 61 | 0 | -3 | 17 | -5 | 6 |
| 2018 | 62 | 0 | -0,8 | 23 | -0,8 | 2,8 |
| 2019 | 49,4 | 0 | 1,8 | 23,4 | -0,5 | 2,6 |
| 2020 | 53,72 | 0,32 | 2,81 | 21,96 | 0,27 | 2,22 |
| 2021 | 50,61 | 0,87 | 7,83 | 25,05 | 0,75 | 2,32 |
| 2022 | 50,1 | 0,6 | 6,7 | 23,6 | 0,9 | 2,4 |
| 2023 | 48,5 | 0,9 | 12,8 | 20,6 | 2,6 | 3,3 |
| 2024 | 48,05 | 0,7 | 7,78 | 23,02 | 0,8 | 3,8 |

Flux prioritaires à optimiser pour réaliser des économies : ordures ménagères > déchèteries > sacs jaunes > déchets verts

Animations/sensibilisation en 2024 :

Installation site de compostage collectif gendarmerie de Neufchateau

installation site de compostage collectif Wellman Neufchateau

installation site de compostage collectif «Fer à Cheval» à Liffol le Grand

porte à porte sur habitat vertical Maladière Neufchâteau

porte à porte sur habitat vertical Censuaire Neufchâteau

porte à porte sur habitat vertical Pfaffenhoffen Neufchâteau

porte à porte sur habitat vertical 12 septembre Neufchâteau

porte à porte sur centre ville Neufchâteau

formation des élèves de Maxey Sur Meuse au tri des déchets

formation des élèves de Circourt sur Mouzon au tri des déchets

formation des élèves de Bazoilles sur Meuse au tri des déchets

mise en place d'un défi «tri des emballages en plastique»

Ecole des Champions - jeux et défis par groupes sur le tri des déchets. stade Pacini Neufchâteau

jeux tri des déchets sur le circuit d'une randonnée à Grand

élaboration d'une nouvelle animation : challenge intercommunes autour du verre (2024, année recyclage verre)

aménagement de zones de tri dans tous les batiments publics

animation tri CCAS Neufchâteau

visite du Centre de Recyclage par école Liffol et Lycée Neufchâteau

02

CHAPITRE 2 : L'HABITAT ET L'URBANISME

4. Aménagement du Territoire, Habitat et Urbanisme

Aménagement du Territoire

Dispositif « Reconquête du bâti vacant et dégradé »

Afin d'accompagner les communes rurales dans la résorption du bâti vacant et dégradé, la CCOV poursuit sa mission initiale en place depuis 2021.

Ainsi, en novembre 2023, Béranger BEGIN a été recruté en tant que chargé d'opération pour donner suite au départ d'Adeline REY. Ses missions consistent à accompagner les communes de moins de 1000 habitants dans :

- La mise en œuvre des outils et dispositifs existants (taxe sur les logements vacants, abandon manifeste, péril, biens sans maître, expropriation, ...);
- La réhabilitation du bâti vacant et dégradé (identification des financements mobilisables, aide à la passation des marchés, études de faisabilité, assistance à maîtrise d'œuvre...).

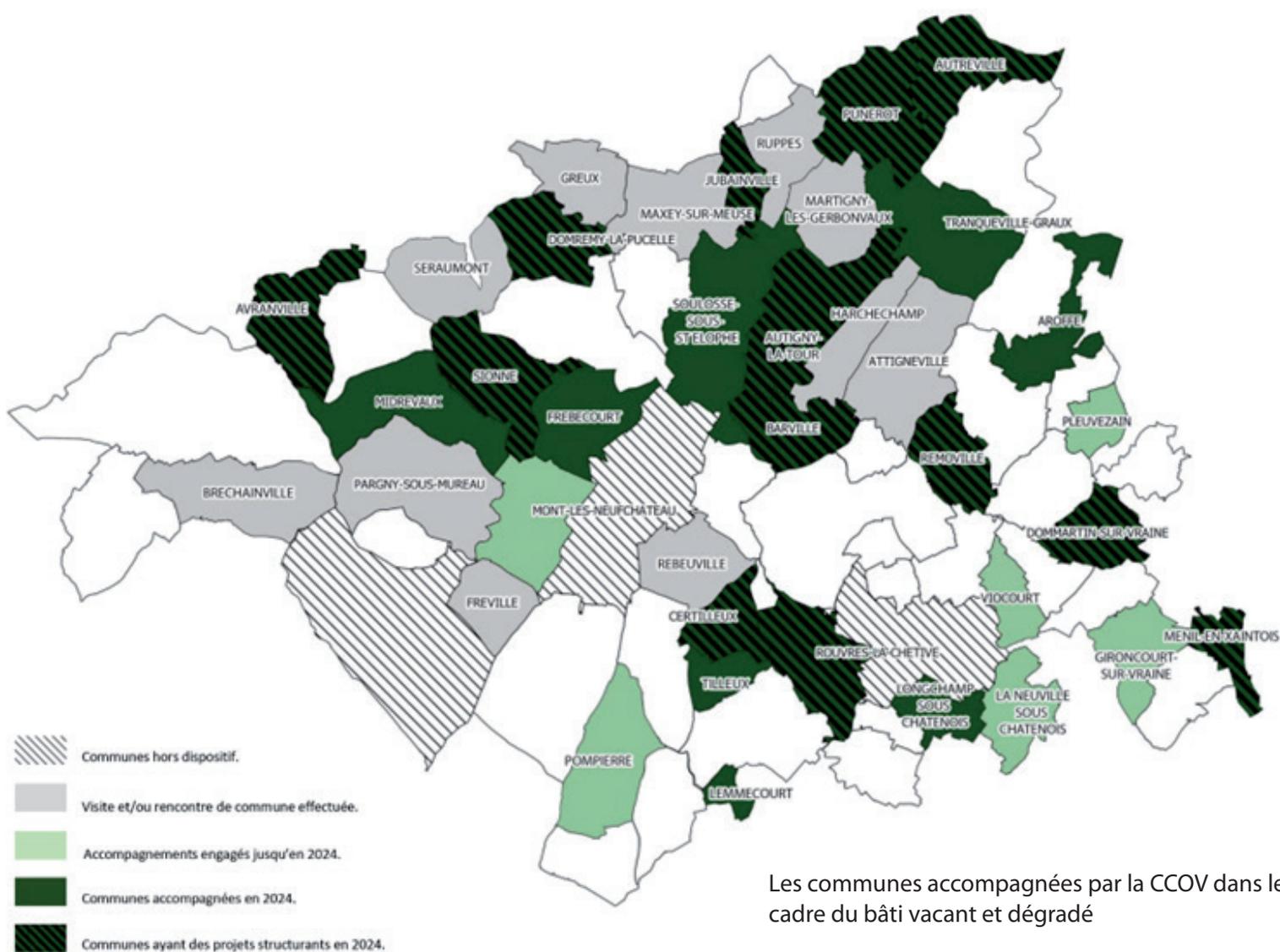
Au 31 décembre 2024, le bilan sommaire de ce dispositif est le suivant :

- 38 communes ont fait l'objet d'une visite, soit à l'initiative du chargé d'opération, soit à la demande du maire.
- 27 communes ont été accompagnées à la suite de l'état des lieux réalisé pour le traitement d'un ou plusieurs bâtiments dont 21 en 2024. Cela s'est traduit notamment par :
 - o 7 projets structurants à Barville, Certilleux, Domrémy-la-Pucelle, Dommartin-sur-Vraine, Ménil-en-Xaintois, Punerot, Sionne
 - o 11 études de faisabilité sur les communes d'Autreville, Autigny-la-Tour, Avranville, Barville, Certilleux, Domrémy-la-Pucelle, Jubainville, Tilleux, Removille, Rouvres-la-Chétive, Sionne

- o 13 procédures de mise en sécurité dans les communes de Domrémy-la-Pucelle, Dommartin-sur-Vraine, Longchamp-sous-Châtenois, Ménil-en-Xaintois, Ménil-en-Xaintois, Pompierre, Rouvres-la-Chétive, Soulosse-sous-Saint-Éloph (Brancourt et Fruze) et Tranqueville-Graux ;
- o 5 résorptions de biens en états d'abandon manifeste à Autreville, Aroffe, Soulosse-sous-Saint-Eloph (Fruze), Gironcourt-sur-Vraine et Rouvres-la-Chétive.
- o 5 bâtiments faisant l'objet d'une procédure de « biens sans maître » sur les communes de Frebécourt, Lemmecourt, Ménil-en-Xaintois, Midrevaux et Rouvres-la-Chétive.

- 6 communes ont signé une convention tripartite depuis 2021 dont 3 communes en 2024, pour des projets structurants demandant un accompagnement plus poussé : Dommartin-sur-Vraine, Punerot et Sionne.
- 4 communes souhaitent signer une convention RBMR en 2025 : Ménil-en-Xaintois, Removille, Certilleux et Rouvres-la-Chétive.
- 5 demandes de DETR pour des projets conventionnés RBMR, dont 4 accordées : Certilleux, Dommartin-sur-Vraine, Punerot, Sionne
- 1 demande de Fonds Vert accordée : Barville

Le coût moyen des projets de réhabilitation 2024 est de 2 877 € HT/m²



Les communes accompagnées par la CCOV dans le cadre du bâti vacant et dégradé

NATURE DES PROJETS RBMR :

| CREATIONS | | REHABILITATIONS | |
|--|---|---|---|
| Dommartin-sur-Vraie, Punerot | 2 | MAIRIES | 3 |
| | ◀ | | ▶ |
| | | | Sionne, Tilleux, Avranville |
| Punerot | 1 | SALLES COMMUNALES (de convivialité / bar asso) | 3 |
| | ◀ | | ▶ |
| | | | Barville, Sionne, Tilleux à l'étude Autigny-la-tour, Avranville |
| Autreville, Dommartin-sur-V Ménil-en-X, Punerot, Sionne | 5 | AMÉNAGEMENTS (incluant démol.) | |
| | ◀ | | |
| Sionne | 1 | HALLES / KIOSQUES | 2 |
| | ◀ | | ▶ |
| | | | Ménil-en-Xaintois, Punerot |
| | | LOGEMENTS | 8 |
| | | | ▶ |
| | | | Barville, Certilleux, Dommartin-sur-V +7 à l'étude : Autigny-la-T, Avranville, Jubainville, Rebeuville |
| | | LOGEMENTS POUR SENIORS | 5 à 10 |
| | | | ▶ |
| | | | à l'étude : Removille, Rouvres-la-Chétive |
| | | PATRIMOINE (châteaux, églises) | 3 |
| | | | ▶ |
| | | | Autreville, Dommartin-sur-Vraie, Soulosse-sous-St-Elophe |

RAPPEL DES MISSIONS RBMR :

Etat des lieux du bâti vacant et dégradé

Sensibilisation

Aide à la communication sur la démarche auprès des habitants : rédaction de notes pour le bulletin municipal notamment, réunion publique le cas échéant.

Recensement

Relevé du bâti vacant et dégradé sur place en présence ou non des élus (sur la base du volontariat)

Analyse

Production et restitution d'une carte et d'un rapport exposant les différentes problématiques et solutions envisageables.

Accompagnement à la définition des besoins à cibler dans l'étude.

Procédures amiables et coercitives

Solutions amiables

Accompagnement dans les échanges avec les différents interlocuteurs, sur les dispositifs d'aide à la rénovation/réhabilitation pour les solutions à l'amiable : propriétaires, notaires, agents immobiliers, porteurs de projets.

Procédures coercitives

Choix des procédures coercitives les plus adaptées en fonction des cas de figure :

- Mise en sécurité
- Etat d'abandon manifeste
- Biens sans maître
- Loi Vivien

Appui méthodologique

Accompagnement lors de ces procédures, aide à la rédaction des actes administratifs et divers courriers. Suivi des échéances et des différentes étapes.

Appui juridique

Mise en lien avec les services administratifs et juridiques de l'Etat pour la sécurisation de la procédure.

Projets redynamisation du village

Analyse et définition des besoins

Consultation des élus, des habitants.
Mise en réseau avec d'autres acteurs CAUE, ATD, maître d'œuvre, architectes et/ou paysagistes.

Etude de faisabilité

Elaboration de propositions avec différents scénarios en fonction de leurs coût, avantages et contraintes.

Financements

Conseils et accompagnements dans la recherche de subventions dans la mise en forme et dans le suivi de ces dossiers : interface avec les porteurs d'aides, assistance rédactionnelle, suivi des délais.

Appels d'offres, recrutement MOE

Aide à la rédaction du cahier des charges d'appel d'offres pour le recrutement d'une équipe pluridisciplinaire adaptée, à la définition de la composition de la commission d'appel d'offres, à l'analyse des offres, puis au recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre

AMO

Conseils, suivi de projet et du calendrier d'exécution des travaux, recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Œuvre

Urbanisme

Phase n°5 de l'élaboration du PLUi – Arrêt final et enquête publique du PLUi

Durant l'année 2024, la CCOV s'est attachée d'arrêter une dernière fois (sans modifications) son projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en date du 11 avril 2024. Puis la phase n°5 a pu s'enclencher dès l'été avec la constitution par le Tribunal Administratif de Nancy de la commission d'enquête en charge de piloter l'enquête publique du 16 septembre au 31 octobre 2024. Il s'agit de la phase numéro cinq de ce projet, celle qui précède la phase administrative d'approbation qui en découle (1er trimestre 2025).

Pour ce faire, la CCOV et la commission d'enquête ont organisé 20 permanences dans le cadre de l'enquête publique où chaque administré a pu être entendu. Les commissaires enquêteuses ont ainsi relevé 187 remarques dans leur rapport final d'enquête.

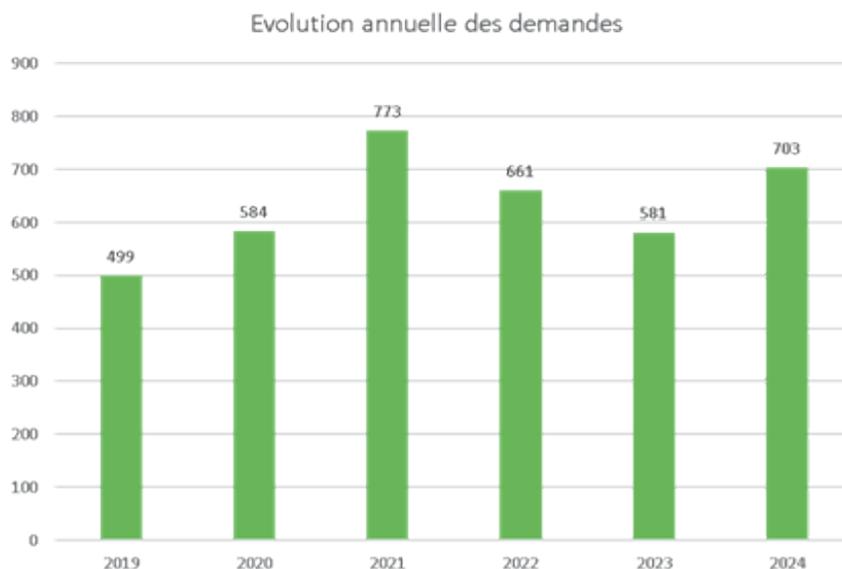
En parallèle, les élus et les services de la CCOV se sont réunis à quelques reprises avec les représentants de l'Etat afin de travailler sur cette phase finale de l'élaboration du document. Ainsi, il s'est tenu durant l'année 2024 :

- 2 comités technique ;
- 4 comités de suivi en présence des membres de la commission d'enquête.

Instruction des autorisations d'urbanisme

En 2024, et pour le compte de 33 communes, 703 demandes d'autorisations d'urbanisme ont été instruites par la CCOV, dont 99 permis de construire et 525 déclarations préalables de travaux. Cela représente une augmentation du nombre de demandes par rapport aux années 2022 et 2023. Ainsi les chiffres de 2024 restent encore très élevés au regard de la moyenne des années 2019-2024.

Il est à noter que le nombre de dossiers dématérialisés déposés sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) est en augmentation constante.



02

Le développement du
TERRITOIRE ET
L'ENVIRONNEMENT

Droit de préemption urbain – Instruction des déclarations d'intention d'aliéner

En 2024, la CCOV a instruit 169 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), soit une diminution constante depuis 2021. La CCOV n'a pas fait usage en 2024 de son droit de préemption. Les DIA peuvent être également dématérialisée et répondre, ainsi aux obligations du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA).



Habitat

Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat « MaPrimeRénov' Sérénité »

Depuis le 1er janvier 2022, et jusqu'au 31 décembre 2025, la CCOV a décidé de mettre en place une opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) en faveur des propriétaires occupants et bailleurs pour l'amélioration énergétique des logements de plus de 15 ans. Ce programme fait suite Programme d'Intérêt Général (PIG) en vigueur entre 2012 et 2021.

Outre le financement de travaux liés à l'amélioration du confort énergétique, l'OPAH permet également d'apporter des aides en faveur du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées et de résorber les cas de logements indignes ou très dégradés.

Les ménages éligibles sont accompagnés, à titre gratuit, techniquement et administrativement par un bureau d'études spécialisé, SOLIHA PACT des Vosges, qui est missionné et rémunéré par la CCOV.

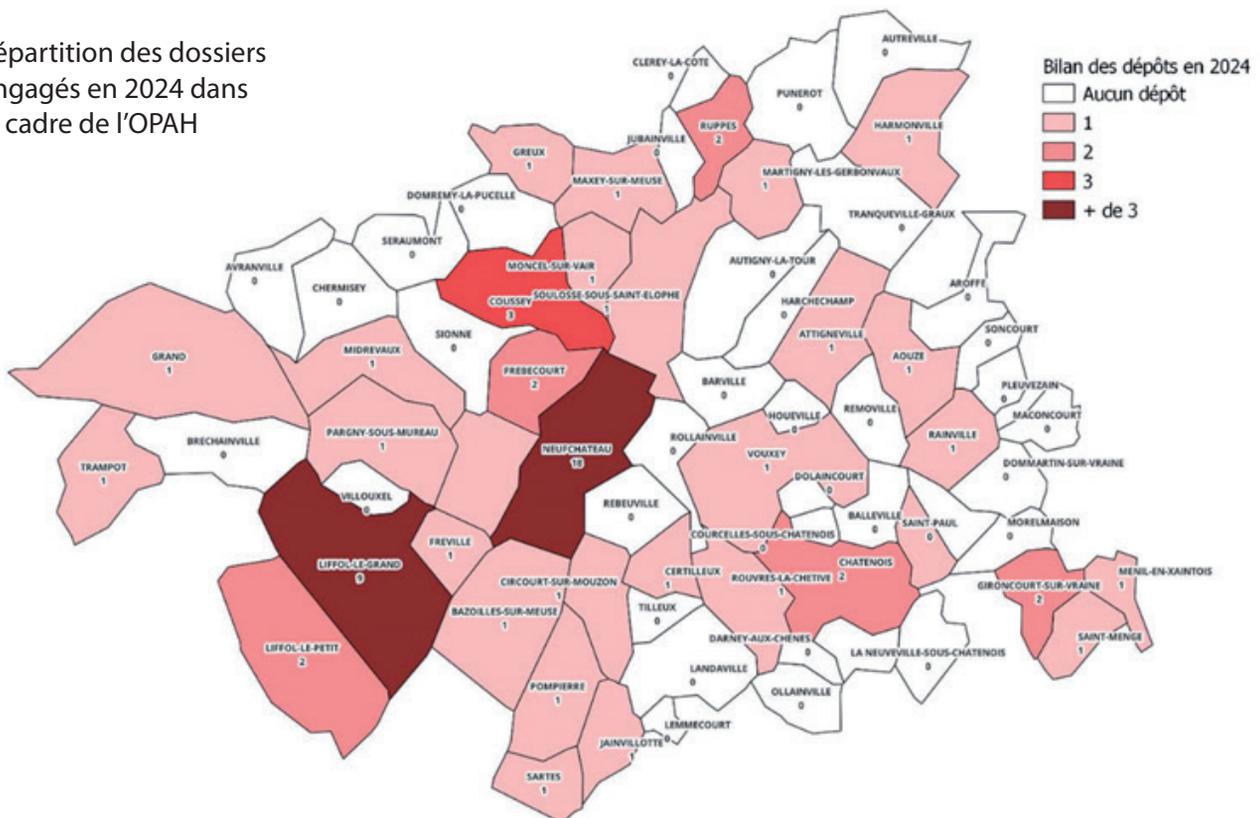
En 2024, la CCOV a enregistré 204 nouvelles demandes d'accompagnement. Cela a permis de faire aboutir 66 projets, soit 94 % des objectifs visés. La répartition des dossiers est la suivante :

- Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradés : 3
- Adaptation du logement aux conditions de vie : 27
- Amélioration du confort énergétique (gain moyen de 50%) : 33
- Adaptation du logement et amélioration du confort énergétique : 3

Au total, cela représente 2 584 291 € de travaux HT, pour 1 954 658 € de subventions publiques allouées, dont 113 100 € par la CCOV.

Le coût de la prestation d'accompagnement réalisé par SOLIHA PACT des Vosges auprès des ménages a été de 57 432 € T.T.C, financé à hauteur de 80% par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (Anah).

Répartition des dossiers engagés en 2024 dans le cadre de l'OPAH



Programme de Valorisation du Patrimoine

Ce dispositif d'aides locales (2022-2024) a pour objectif d'améliorer le cadre de vie du territoire en subventionnant, sans conditions de ressources, les réfections des façades sur l'ensemble des communes (secteur 1). Une aide majorée s'applique dans tous les secteurs concernés par une protection au titre des Monuments Historiques (MH, secteur 2) pour les ravalements de façades et le remplacement des menuiseries extérieures. De plus, et dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Neufchâteau, ce dispositif permet de financer dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) les travaux liés à la restauration des menuiseries, des toitures anciennes (secteur 3) ainsi que des vitrines commerciales (secteur 4).



En 2024, dans les secteurs 1 et 2, la CCOV a financé 17 projets de ravalements de façades, soit 38 % des objectifs visés. Cela représente 23 000 € dont 1 000 € au titre de la commune de Liffolle-Grand et 500 € au titre des communes de Barville, Rebeville et Removille de subventions allouées pour 198 190 € T.T.C de travaux.

En ce qui concerne le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la Ville de Neufchâteau (secteur 3 et 4), 17 dossiers ont été engagés en 2024 sur objectif initial de 13. Cela représente 45 457 € d'aides accordées, dont 26 775 € au titre de la Ville de Neufchâteau, pour 242 216 € H.T. de travaux.

Ouverture du « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique »

Par délibération du 17 novembre 2020, le conseil communautaire de la CCOV a décidé de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par la Région Grand Est et l'Etat pour la mise en place d'un Service d'Accompagnement à la Région Energétique (SARE). La Région Grand Est et l'ADEME ont décidé de donner une suite favorable à cette candidature, permettant à la CCOV de mettre en place ce dispositif dès le 1er mars 2021.

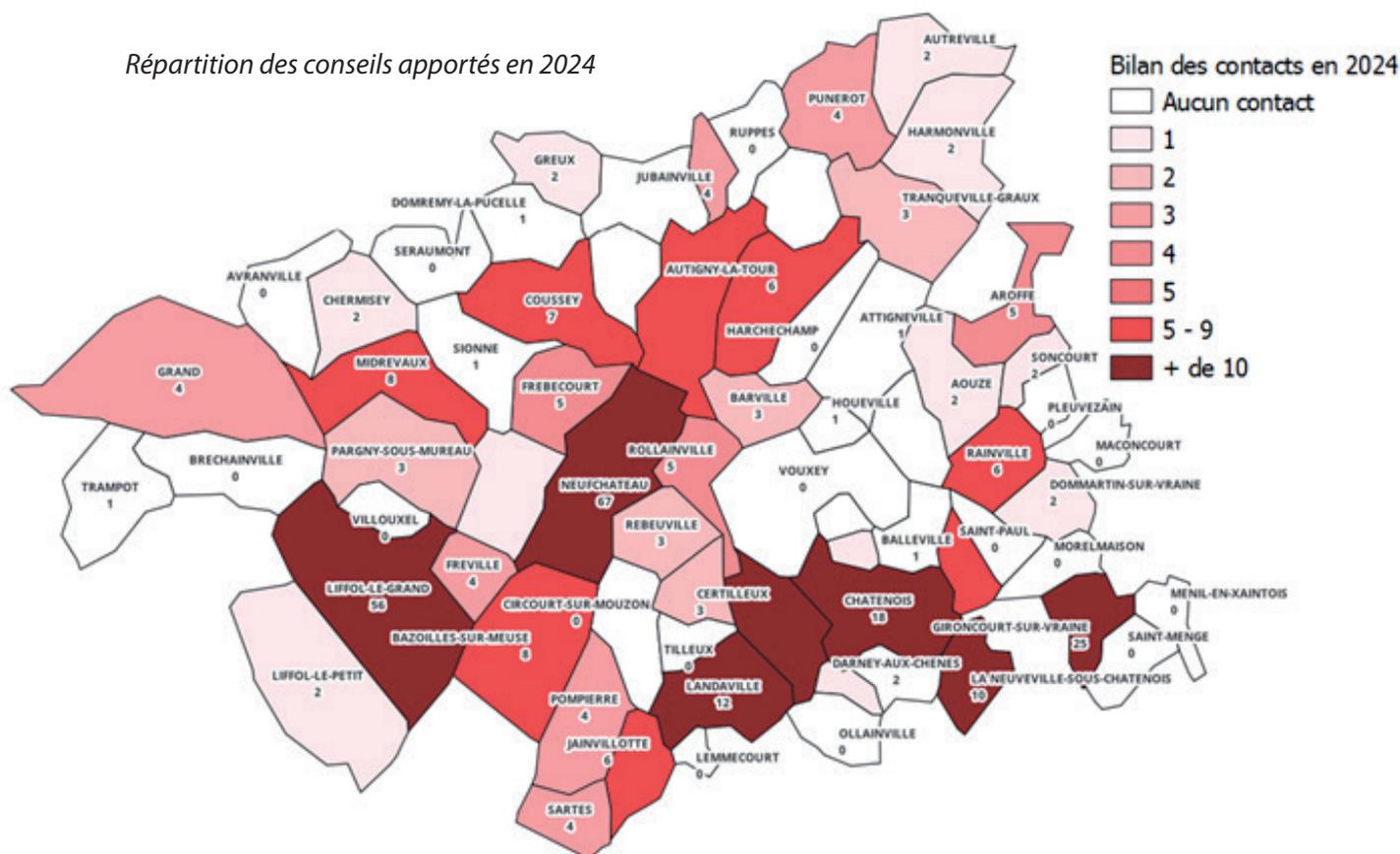


Par délibération du 28 septembre 2022, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer un avenant pour rehausser les objectifs de la convention de partenariat avec l'association SOLIHA Vosges afin de renforcer ce dispositif sur le territoire. Dans ce cadre, la CCOV a alloué à cette association une subvention d'un montant de 69 162 € TTC., notamment pour la pérennisation du conseiller en énergie « France Rénov' » sur toute la durée de ce dispositif (2021-2024).

En complément de l'OPAH, ce service a pour but d'apporter gratuitement des conseils en matière de rénovation énergétique à tous les ménages du territoire (sans conditions de ressources), aux copropriétés et aux petites entreprises du secteur tertiaire privé.

En 2024, 359 particuliers ont sollicité ce service soit 80% des objectifs visés. Cela représente une dépense de 17 638 € pour le partenaire SOLIHA VOSGES en charge de la mise opérationnelle de ce service et 14 862 € de recettes pour la CCOV venant des partenaires financiers de ce programme, à savoir la Région Grand Est et le Conseil Départemental des Vosges.

Répartition des conseils apportés en 2024



Dispositif « Bourgs-Centres – Petites Villes de Demain »

La convention d'adhésion aux dispositifs « Bourgs-Centres – Petites Villes de Demain » été signée entre l'Etat, la Région Grand-Est, le Département des Vosges, la Banque des Territoires, la CC de l'Ouest Vosgien, Neufchâteau et Châtenois, le 25 novembre 2021. Cette convention engage les collectivités signataires à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Le COFIL s'est réuni le 19 janvier 2024 mettant en avant l'avancée des projets pour les communes de Neufchâteau et de Châtenois. Dans le prolongement de la signature de la convention Opération de revitalisation de territoire (ORT), plusieurs actions majeures se sont terminées comme le Parc des Confluences ou commencées comme la Maison des 1 000 premiers jours à Châtenois.

Sur l'année 2024, sur 42 actions prévues à Neufchâteau, 32 sont au minimum en cours et 9 sont finalisées. Sur Châtenois, 17 sont en cours et 1 finalisée.

Photos

Neufchâteau : affluence record au parc des Confluences

Olivier Jerba - 18 mai 2024 à 19:00 | mis à jour le 19 mai 2024 à 10:23 - Temps de lecture : 1 min



En parallèle, la commune de Liffol-le-Grand a débuté une étude stratégique de revitalisation du centre-bourg dans le but d'intégrer la convention ORT initiale. Cette étude a commencé le 3 avril 2024 par un Comité de Pilotage (COFIL) de lancement en mairie de Liffol-le-Grand. Deux autres COFIL ont suivi le 4 juillet 2024 pour déterminer la stratégie générale avec des ateliers, puis un autre le 14 novembre 2024 pour déterminer les actions à mener.

Revitalisation de la commune

Le 4 avril dernier, la commune de Liffol-le-Grand a été identifiée comme Bourg Structurant en Milieu Rural par la région Grand-Est.

Notre commune joue un rôle essentiel avec une véritable fonction de centralité en offrant notamment les principaux équipements, services et commerces. Malgré une politique volontariste de développement avec un rapprochement au-delà du territoire, menée conjointement par la CCOV et la commune, cette dernière est confrontée à une perte d'attractivité. Les conséquences de cette perte de dynamique démographique sont multiples et fragilisent un territoire bien plus large.

Durant l'année 2024, les habitants, usagers, commerçants, associations et acteurs locaux seront invités à participer à l'étude de revitalisation. Il s'agit de faire ressortir les atouts mais aussi les faiblesses et le ressenti de la population.

La finalité étant la mise en œuvre d'actions bénéfiques à l'ensemble des habitants pour renforcer le rôle central de la commune et améliorer le cadre de vie grâce à un projet global. Qui plus est, la collectivité pourra bénéficier de subventions supplémentaires pour certains projets.



TRANSITION ECOLOGIQUE

APPROBATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Les Zones d'Accélération d'Énergie Renouvelable (ZAENR) ont particulièrement marqué le début d'année 2024 avec le second débat en Conseil de Communauté le 11 avril 2024. L'ensemble des zones ont été identifiées par vecteur énergétique avec essentiellement du zonage pour l'énergie photovoltaïque au sol et en toiture (14 535 ha au total). L'ensemble des délibérations des conseils municipaux reçus ont conduit à l'approbation du zonage et à sa déclinaison dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Cet outil de planification stratégique et opérationnelle de la transition énergétique, débuté en mai 2021, vise à diminuer la facture énergétique, réduire la vulnérabilité au changement climatique et développer la croissance verte sur le territoire communautaire.

La stratégie de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien, coconstruite en plusieurs étapes et à échéance 2050, est structurée en 6 grands axes et de 32 actions :

Les parties prenantes au projet ont émis un avis favorable au premier trimestre 2024. Une consultation du public a eu lieu en physique et en ligne du 17 mai au 17 juin 2024. Suite à ces consultations, le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement à l'approbation du PCAET le 25 septembre 2024.

Cette approbation marque la fin d'une réflexion qui aura duré 4 ans, mais est aussi le point de départ de la mise en œuvre opérationnelle du PCAET.



02

Le développement du
TERRITOIRE ET
L'ENVIRONNEMENT

02

CHAPITRE 2 :

5. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS NATURA 2000

5. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS -NATURA 2000

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien est traversée par de nombreux cours d'eau dont notamment la Meuse et ses principaux affluents que sont le Mouzon, le Vair et la Saônelle. L'ensemble de ce réseau hydrographique comporte un linéaire de cours d'eau s'élevant à plus de 400 km.

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) - compétence obligatoire depuis 2018 - la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) doit contribuer à l'atteinte de l'objectif européen de « bon état » des masses d'eau d'ici 2027. Pour cela, elle assure la maîtrise d'ouvrage de plusieurs programmes de restauration et entretien de cours d'eau, l'accompagnement des porteurs de projets (associations par exemple) et le conseil aux communes et propriétaires riverains de cours d'eau. Les trois programmes collectifs actuellement engagés concernent :

- La Meuse, la Saônelle, le Vair inférieur et leurs affluents,
- Le Vair supérieur, la Vraine, la Frézelle et leurs affluents,
- L'Aroffe et ses affluents.

Ainsi, la CCOV porte des projets sur la restauration et la préservation des cours d'eau de son territoire (Meuse Vair Saônelle, Vair Vraine Frézelle, HEBMA), mais aussi des projets de préservation et restauration des milieux naturels à travers la restauration de la Trame Verte et Bleue et l'animation de sites Natura 2000.

GEMAPI

a) Programme de restauration de la Meuse, du Vair inférieur, de la Saonelle et affluents

Concernant le programme de restauration et entretien de la Meuse, la Saonelle et le Vair inférieur, à la suite des études menées, un programme de travaux a été établi sur quatre années, et couvre 27 sites d'intervention. Les travaux consistent synthétiquement à :

- La restauration de la ripisylve par des plantations d'arbres et arbustes en haut de berge
- L'entretien de la ripisylve et l'enlèvement des embâcles pour favoriser l'écoulement de l'eau,
- La mise en défens des berges, la création de passages à gué et l'aménagement de zones d'abreuvement pour le bétail,
- La stabilisation de certaines berges,
- La restauration de la continuité écologique et la diversification des écoulements grâce à l'installation de banquettes végétalisées dans le cours d'eau.

La maîtrise d'œuvre de ce programme a été confiée en 2018 au bureau d'études IRH. Entre 2022 et 2024, la CCOV a entrepris de consulter l'ensemble des propriétaires concernés par le projet. Chaque propriétaire a réceptionné un courrier et une convention permettant à la CCOV de mettre en œuvre les aménagements projetés.

En date du 27 février 2023, au travers du récépissé de dépôt du dossier de Déclaration, l'Etat a donné son autorisation pour le commencement des travaux. La première année du programme (tranche 1) concerne les communes de Bazoilles-sur-Meuse, Frebécourt et Neufchâteau pour le fleuve Meuse, Greux pour le ruisseau des Roises et Maxey-sur-Meuse pour le ruisseau du Vau, soit un linéaire d'environ 10 km.

Les travaux de cette première tranche ont été confiés à l'entreprise SW Environnement et ont débuté en avril 2024 par la restauration du ruisseau des Roises à Greux (suppression des vannages et diversification des écoulements par la mise en place de banquettes végétalisées) et ont repris en hiver 2024/2025 avec l'entretien de la végétation (élagage, coupes d'arbres en têtard), gestion des embâcles, plantations, réalisation d'un passage à gué et pose de clôtures, au niveau du ruisseau des Roises, du ruisseau du Vau à Maxey/Meuse et de la Meuse à Frebécourt et Bazoilles/Meuse. De plus, 3 réserves incendie ont été installées à Greux en mai 2024. Les photos suivantes montrent les exemples de travaux réalisés.



*Ruisseau des Roises à Greux-
Pêche de sauvetage avant réalisation
des banquettes végétalisées – mai*



*Ruisseau des Roises à Greux-
Travaux de réalisation des banquettes
végétalisées – mai 2024*



*Ruisseau des Roises à Greux-
Travaux de réalisation des banquettes
végétalisées- juillet 2024*



*Ruisseau des Roises à Greux-passage
à gué*



*Ruisseau des Roises à Greux-clôtures
Et plantations*



*Ruisseau des Roises à Greux-Entretien
de la ripisylve – Saule têtard –
décembre 2024*

Ainsi, en 2024, le chargé de mission GEMAPI a assuré le suivi administratif et financier des travaux de la phase 1 (communes de Bazoilles-sur-Meuse, Neufchâteau, Frebécourt, Greux et Maxey-sur-Meuse) et de mise en place des bâches incendie sur la commune de Greux. Il a assuré également la procédure de recrutement d'un écologue, le recueil des accords des propriétaires et exploitants concernés par les travaux, les suivis de chantiers et coordinations des travaux entre l'entreprise, le maître d'œuvre et les propriétaires (recherche de place de dépôts de bois...

b) Programme de restauration du Vair supérieur, de la Vraine, de la Frézelle et affluents

Le périmètre d'étude de ce programme couvre 27 communes, pour un linéaire de 160 km de cours d'eau. 23 communes ont été retenues pour effectuer des aménagements visant à l'amélioration de la qualité hydrique et écologique des cours d'eau concernés : Aouze, Morelmaison, Autigny-la-Tour, Ollainville, Balléville, Rainville, Barville, Removille, Chatenois, Rollainville, Courcelles-sous-Chatenois, Rouvres-la-Chétive, Dolaincourt, Saint-Menge, Dommartin-sur-Vraine, Saint-Paul, Gironcourt-sur-Vraine, Soulosse-sous-Saint-Elophé, La Neuveville-sous-Chatenois, Viocourt, Longchamp-sous-Chatenois, Vouxey, Ménil-en-Xaintois.

Suite à un inventaire faune/flore réalisé en 2023 par le bureau d'étude Rainette, le bureau d'étude BEPG a rédigé l'étude de projet (PRO). Cette étude de projet a fait l'objet de remarques et adaptation par la CCOV, en concertation avec les financeurs et BEPG. Certaines opérations ont été supprimées et d'autres ajoutées. Le PRO définitif a ainsi été présenté par BEPG en Copil le 12/04/2024. Le montant global des travaux est estimé à 1 666 049 €HT. Il a été proposé aux membres du COPIL de répartir ces travaux en 4 tranches, en commençant par les travaux concernant le bassin versant de la Frézelle (tranche 1) ; ceux-ci représentent un montant de 360 148 €HT (432 178 €TTC). Les membres du Copil ont validé cette proposition ainsi que la nature des aménagements et le montant global des travaux. Ceux-ci seront financés à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Les dossiers réglementaires (DLE et DIG) ont été déposés en juillet 2024 et sont actuellement en cours d'instruction

c) Etude de diagnostic du bassin versant de l'Aroffe

Sous les préconisations de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et dans l'objectif d'améliorer significativement la qualité de ces masses d'eau, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a souhaité engager un diagnostic sur l'ensemble du bassin versant accompagné de propositions d'aménagement. La CCOV est traversée par l'Aroffe et ses affluents sur 6 de ces communes : Pleuvezain, Soncourt, Aroffe, Tranqueville-Graux, Harmonville et Autreville. L'ensemble du linéaire de ces cours d'eau n'étant pas intégralement sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CCPCST), les intercommunalités voisines ont été sollicitées pour intégrer cette étude. Ainsi, la CCOV a répondu favorablement en 2021 à la signature d'une convention de partenariat et de financement.

Une étude d'AVP a été confiée au début de l'année 2023 à FLUVIALIS, bureau d'études spécialisé en matière de gestion des milieux aquatiques. Le périmètre retenu concerne l'Aroffe supérieur, l'Aroffe inférieur et leurs principaux affluents que sont le ruisseau du Jard, le ruisseau de la Tuilerie, le ruisseau de l'Etange, le ruisseau de la Viole, le ruisseau de la Deuille, le ruisseau de Chaplemont ainsi que le ruisseau les Quarelles qui traverse la commune de Soncourt. Au total, ce sont 79 km de cours d'eau qui sont inclus dans l'étude. L'année 2024 a été consacrée à la finalisation de cette étude. Plusieurs Copil de validation des différentes phases ont été organisés.

d) Étude d'aménagement Hydraulique et Environnementale du Bassin de la Meuse Amont (HEBMA)

Le territoire de la Meuse amont a été fortement touché par les inondations de janvier 2001, ce qui a engendré une mobilisation des élus locaux pour s'en protéger. En parallèle, le diagnostic écologique a montré que les cours d'eau ne sont pas en si bon état que ceux auxquels on pourrait s'attendre sur cette tête de bassin. C'est donc pour répondre aux deux objectifs de réduction de la vulnérabilité aux crues et d'amélioration de l'état de nos rivières que la maîtrise d'œuvre du projet HEBMA a été lancée en 2010. Des années d'études et d'échanges avec les partenaires locaux et institutionnels ont permis de définir un programme constitué de : zones de surstockage, décaissements, abaissements et suppression de seuils, reconnexion d'annexes hydrauliques, création de lits d'étiage, réduction de section et diversification d'écoulements. La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études WSP France et concerne 29 sites. Le projet a été instruit par les services de l'Etat et son plan de financement a été finalisé en 2021. En 2022, les premiers aménagements ont été réalisés : Harchéchamp (décaissement), Moncel-sur-Vair (décaissement et réalisation d'un pont cadre), Neufchâteau (décaissement) et Pargny-sous-Mureau (diversification). Puis en 2023 et 2024, plusieurs autres aménagements ont débuté : Levécourt (ZDSS et récréation d'une zone humide), Vrécourt (protection localisée) et Sionne (reméandrage), Neufchâteau (restauration de la continuité écologique et diversification des écoulements au niveau du seuil des Marronniers).

e- Animations diverses

Tout au long de l'année, les communes de la communauté de communes et certains particuliers ou associations (Associations foncières, ...) sollicitent l'avis et l'expertise auprès du chargé de mission GEMAPI de la CCOV. Pour l'année 2024, de nombreuses rencontres et accompagnements ont eu lieu, et notamment :

- Communes de Liffol-Le-Grand, Bréchainville, Fréville, Maxey/Meuse,
- Association Foncière de Rouvres la Chétive
- Association Rivière Nature (ARN)
- APPMA (Association Agréée pour la Pêche et protection des Milieux Aquatiques) de Neufchateau

Avec le soutien financier de :



Biodiversité

Trame Verte et Bleue (TVB)

Présentation générale du projet

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien a été lauréate en 2022 d'un appel à projets « trame verte et bleue » visant à préserver et protéger les corridors écologiques (habitats) des espèces animales et végétales du territoire de la Région Grand Est. Ce projet, d'un montant global de 437 000 €TTC, consiste à préserver et restaurer des habitats (mares, haies, arbres isolés...) favorables à certaines espèces protégées et encore bien représentées au sein du territoire de la CCOV. Il s'agit par exemple du Triton crêté, de la Cigogne noire, du Milan royal, de la Pie grièche grise et de la Couleuvre verte et jaune. La CCOV a conclu un partenariat avec Lorraine Association Nature (LOANA) afin d'assurer un suivi technique et scientifique des travaux dans le respect des prescriptions environnementales.

Dans ce cadre, un chantier de création et de restauration de 24 mares a débuté en décembre 2023 avec la création de 6 mares et la restauration de 18 mares existantes, sur les communes de Liffol-Le-Grand, Villouxel, Pleuvezain, Morelmaison, Soncourt. En complément de ces travaux, 1042 mètres de haies ont été plantés.

Dans le courant des années 2024 et 2025, d'autres travaux ont été mis en œuvre, tels que la plantation de haies et arbres isolés (enjeu Milan royal et Pie-grièche), l'ouverture d'une partie d'une ancienne voie sncf à Neufchâteau (enjeu Couleuvre verte et jaune), la réalisation de formations à l'entretien des vergers, la création d'outils pédagogiques, la mise en place d'actions de communication/sensibilisation.

Ce projet, d'une durée de trois ans, comprend donc des actions de restauration et création d'habitats d'espèces patrimoniales et des actions de sensibilisation/communication auprès du Grand Public et scolaires. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la CCOV, qui met également en œuvre des actions de communication et de création d'outils pédagogiques, et de suivi/accompagnement global du projet et des travaux mis en œuvre.

02

Le développement du
TERRITOIRE ET
L'ENVIRONNEMENT

Contexte et thématiques

Le projet TVB consiste à préserver et restaurer des habitats naturels (mares, haies, arbres isolés, ...) favorables à cinq espèces patrimoniales - dites espèces « parapluies » - présentes sur le territoire de la Communauté de Communes :



La restauration et création de mares afin de favoriser la présence et la dispersion du Triton crêté (*Triturus cristatus*)

- Travaux débutés en septembre 2023 : 18 mares restaurées et 6 mares créées + 1042 ml de haies plantées à Liffol-Le Grand, Vilouxel, Pleuvezain, Soncourt, Morelmaison - coût des travaux 86 808 € financés à 80% par l'AERM



La restauration des haies et vergers en faveur de la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) et du Milan royal (*Milvus milvus*)

- Plantation de 4700 ml de haies et 202 arbres fruitiers et isolés entre novembre 2024 et mars 2025 (financement à 80 % par la Région Grand Est)



Le défrichage d'anciennes voies ferrées en vue de favoriser la présence et la dispersion d'espèces à forte valeur patrimoniale, comme la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*)

- Travaux réalisés en novembre 2024 : défrichage de 300 ml de voie sncf (financement à 80 % par la Région Grand Est)



La restauration et entretien de certains cours d'eau pour favoriser leur fréquentation par la Cigogne noire (*Ciconia nigra*)

- Plantation et entretien de ripisylve (éléments boisés en bord de cours d'eau) en hiver 2025 (financement à 80 % par l'AERM)

Création/restauration de mares

L'année 2023 a été consacrée à la mise en œuvre **d'actions de restauration d'habitats favorisant la présence et la dispersion du Triton crêté** sur des secteurs déjà définis en 2020-2021. Plusieurs actions ont alors été finalisées permettant la mise en œuvre de **travaux de restauration/creusement de mares et plantation de haies**. Le projet Trame Verte et Bleue en faveur du Triton comporte également des actions de **plantation de haies à proximité des mares restaurées ou créées**. En effet, **l'objectif** de ces plantations est de développer des **corridors écologiques pour favoriser le déplacement de la faune** et notamment des amphibiens entre les sites de reproduction. Elles seront également utilisées comme zone refuge lors des intempéries et des mois d'hivers.

Pour cette action, plus d'1 km de haies, composées de 17 essences différentes, a été planté sur trois communes distinctes : Liffol-le-Grand, Villouxel et Pleuvezain. Les essences choisies sont pour la plupart déjà présentes localement dans la région.

24 mares ont été restaurées ou créées (18 mares restaurées, 6 mares créées)

les **premiers travaux ont débuté en janvier 2024** sur la commune de Liffol-le-Grand, puis en février à Pleuvezain. Les travaux ont été opérés par l'entreprise ECOTONE (Charencey – 54). Le secteur de Liffol-le-Grand/Villouxel est le noyau comprenant la plus grande population de Triton crêté du territoire. C'est la raison pour laquelle ce secteur regroupe une majeure partie des projets de restaurations/creusements de mares.

AVANT



APRES



02

Le développement du
TERRITOIRE ET
L'ENVIRONNEMENT

Les travaux de plantation de haies ont été effectués entre décembre 2023 et janvier 2024 par l'entreprise Chantiers Services de Neufchâteau.

Le coût total des travaux de plantation est de 26 758 € HT pour **1042 ml de haies** :



Haie Pleuvezain



Haie Liffol Le Grand



Haie Liffol Le Grand

Plantations de haies et arbres fruitiers/arbres isolés

Les travaux de plantation de haies et arbres fruitiers ont été effectués entre novembre 2024 et mars 2025 et concernent 4700 ml de haies et 202 arbres (149 arbres fruitiers et 53 arbres isolés). Les travaux ont été effectués par l'entreprise Chantiers Services. Ces plantations ont pour objectif d'améliorer les potentialités écologiques en renforçant le réseau de haies et d'arbres fruitiers pour permettre le maintien des habitats en faveur de la Pie-grièche grise et du Milan royal. Au total, ce sont 13 porteurs de projet sur 11 communes différentes de la CCOV qui ont souhaité participer à ce projet de plantation en faveur de la Pie-grièche grise et du Milan royal.

Les chantiers de plantation ont été organisés selon deux approches distinctes. L'objectif était de respecter le budget fixé tout en mobilisant les volontaires locaux autour de cette initiative. Ainsi, en complément de l'intervention de l'entreprise Chantiers Services, trois chantiers participatifs ont également été mis en place.



photographie d'une haie Plantée à Longchamps sous Chatenois

Trois chantiers de plantation participatifs ont été réalisés :

- Le 25 novembre 2024 au sein de l'exploitation agricole « Les Jardins du Rémois » à Longchamps sous Chatenois. L'école de Chatenois a été sollicitée. 13 élèves de CP et 6 élèves de CE1 ont pris part aux travaux de plantations. L'objectif de cette matinée était de sensibiliser les élèves à l'environnement en expliquant l'importance des haies pour de nombreuses espèces animales et leur rôle essentiel dans les écosystèmes.

- Le 10 décembre 2024 au sein de l'exploitation agricole l'EARL des Dix Jours à Gironcourt sur Vraine.

- Le 12 décembre 2024 au sein de l'exploitation agricole de Romain Balandier (ferme de Mayval) à Landaville. 40 élèves du lycée agricole de Mirecourt ont pris part aux travaux de plantations



Ouverture voie sncf : enjeu Couleuvre verte et jaune

Bien que très présente sur le territoire et principalement autour de la commune de Neufchâteau, la Couleuvre verte et jaune reste néanmoins une espèce rare dans le Grand-Est, il était donc important d'œuvrer à la protection des milieux favorables à l'espèce afin de faciliter ses déplacements.

Afin de maintenir un habitat attractif « ouvert » pour les espèces thermophiles (reptiles, plantes, insectes...), en plus d'une continuité écologique fonctionnelle de type « corridor », il était nécessaire d'effectuer un débroussaillage et une ouverture du milieu de l'ancienne voie ferrée présente sur le territoire de la CCOV, au niveau de l'ancienne voie sncf « Neufchâteau / Midrevaux », à la sortie de Neufchateau

Les travaux d'ouverture de l'ancienne voie SNCF à Neufchateau ont été effectués en novembre 2024. Ils consistaient à défricher l'emprise des rails sur une longueur de 300 ml tout en maintenant les arbres et arbustes situés au droit de l'emprise des rails.

Actions de sensibilisation et de communication

Ces actions techniques sont accompagnées d'actions de sensibilisation et de communication auprès du public. En effet, des animations auprès de certaines écoles primaires de la CCOV se sont déroulées entre 2023 et 2025 sur l'une des thématiques de ce programme TVB (milieux humides et mares, milieux bocagers...) par l'association LOANA. De plus, la CCOV a été présente à de nombreuses manifestations sur le territoire entre 2023 et 2025 pour communiquer sur la mise en oeuvre de l'AAP-TVB. Par l'intermédiaire de la tenue de stands lors de différentes manifestations, ou au travers d'une communication écrite (articles de presses, articles bulletins intercommunaux et communaux...), l'objectif était de sensibiliser les administrés de la CCOV aux différents projets TVB. Ainsi, divers moyens de communication ont été utilisés pour informer de l'avancée des différents projets que comporte l'AAP-TVB, de l'intérêt des actions menées et de la sensibilisation à l'écologie des espèces.

a) Animations grand public

LOANA et la CCOV ont été présentes à différentes manifestations pour présenter ce programme TVB, telles que :

- Domrémy en Mai le 26/05/2024. 70 participants ont fréquenté le stand tenu toute la journée du 26 mai de 11h à 18h. La fête de Domrémy en mai est une fête médiévale annuelle.
- Marche organisée par la commune de Grand le 08/06/2024. A cette occasion, la CCOV a animé un stand situé au niveau d'une zone de ravitaillement, ce qui a permis de sensibiliser une centaine de personnes,



photographie marche à Grand



photographie soirée « mares » à Liffol

Par ailleurs, une soirée découverte des mares à Liffol Le Grand a été organisée le 10 mai 2024. 10 participants étaient présents à l'animation qui a débuté à 20h30 jusqu'à la tombée de la nuit. Celle-ci s'est déroulée au sein de la propriété de Jean-Paul Marque, constituée de plusieurs mares restaurées dans le cadre du programme TVB. L'événement a commencé par une présentation du programme TVB et des différentes espèces concernées, suivie d'une visite des mares.

b) Communication écrite

En complément des journées grand public, des articles ont été rédigés et diffusés au sein des bulletins intercommunaux (« CCOV Actu ») : il s'agit d'un article en décembre 2024 et d'un article en mai 2024 afin de compléter le jeu Biodiversité. Ces bulletins intercommunaux sont diffusés à l'ensemble des foyers de la CCOV. De même une proposition d'article a été envoyée à toutes les communes pour être diffusé au sein de leurs propres bulletins communaux. Plusieurs articles de presse relatant certains événements (chantiers participatifs plantations de haies, travaux) ont été diffusés dans le journal Vosges Matin.

En complément, un « point presse » a été organisé le 26 mars 2024 pour présenter le programme TVB à différents médias (presse écrite (journal l'Abeille, journal Vosges Matin) et radio). Cette occasion a permis de mettre en avant le projet TVB, avec une visite des mares créées et haies plantées fin 2023 sur la commune de Pleuvezain.



Animation des sites Natura 2000

Deux sites Natura 2000 sont entièrement situés sur le territoire de la Communauté de Communes. Il s'agit des zones spéciales de conservation (ZSC) des « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger » FR4100191 et de la « Vallée de la Saônelle » FR4100230. Les ZSC correspondent à des parcelles classées au titre de la Directive Habitat Faune Flore. Ces deux sites sont gérés actuellement par la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Le périmètre d'action correspond à l'ensemble des deux sites Natura 2000, soit une surface de 340 ha sur 9 communes pour le site « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger » et une surface de 355 ha sur 11 communes pour le site Natura 2000 « Vallée de la Saônelle ».

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'Etat a décidé de décentraliser la gestion des sites Natura 2000 au profit des Régions. Par conséquent, la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien a engagé des démarches auprès de la Région Grand Est relatives au financement de l'animation de ces sites Natura 2000, pour la période 2023 à 2025. Certaines actions sont réalisées en régie par la CCOV, et d'autres sont externalisées. C'est le cas notamment pour certaines missions d'appui à l'animation, d'études scientifiques et suivis d'espèces et habitats.

Volet Animation/gestion Volet « Agriculture »

L'animation agricole des deux sites est pensée de manière conjointe. Ainsi, certaines actions d'animation et gestion agricoles sont communes aux deux sites. En effet, pour l'ensemble des deux sites, les espaces agricoles représentent une surface d'environ 125 ha, pour une vingtaine d'exploitations agricoles. Aussi, afin d'associer les exploitants agricoles à la démarche Natura 2000, et notamment promouvoir la mise en place de MAEc (mesures agro-environnementales), un travail d'identification des exploitations agricoles a été mené en 2023 et s'est poursuivi en 2024. Suite à ce travail, certains exploitants agricoles ont été enquêtés afin de réaliser un diagnostic des pratiques agricoles, pour chaque site. L'objectif de ce travail est d'obtenir un bilan des pratiques afin de proposer et adapter les MAEc aux enjeux des sites et aux pratiques agricoles actuelles.

De plus, en 2024, un travail préalable à la mise en oeuvre de MAEc a été effectué.

Volet Animation/gestion Volet «Forêts »

En 2024, une réflexion a été engagée pour la mise en place d'un contrat Natura 2000 au niveau de la maison forestière de Malavoie. En effet, ce site présente un enjeu « chiroptères » important. Selon l'ONF, le site est préservé depuis les années 90. Afin de préserver la colonie de chauve-souris, des travaux de réfection de la toiture peuvent être engagés. De même, des aménagements complémentaires en faveur des chiroptères sont étudiés et proposés.

Un groupe de travail « forêts » a été mis en place afin, de définir les actions à mener, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Vosges (volet « forêts privées ») et l'ONF pour les forêts communales. Des actions ciblées auprès des propriétaires privés ont été menées par la CA88. De plus, deux ½ journées techniques ont été organisées.



site Grotte de l'Enfer et forêts d'éboulis- journée technique forêts

Volet Communication/sensibilisation

Un bulletin Infosite, sous forme d'un document « 4 pages » a été rédigé par la CCOV, le CENL, et la CPEPESC.

Ce bulletin présente notamment les actions qui sont menées, les enjeux de chaque site et un zoom sur les chiroptères. Il a été envoyé début 2025 à tous les foyers des communes situées

à l'intérieur des deux zones Natura 2000.

Le chargé de mission Gemapi/Natura 2000 de la CCOV est intervenu lors de différentes manifestations afin de présenter au grand public les espèces/habitats et enjeux des deux sites Natura 2000. Il s'agissait notamment :

- de « Domrémy en mai » le 26 mai
- d'une marche organisée par le foyer rural de Jainvillotte le 01 septembre



stand Natura 2000
« Domrémy en mai »



stand Natura 2000
« marche à Jainvillotte »

Avec le soutien financier de :



03

CHAPITRE 3 :
**UNE COMMUNAUTE AU SERVICE
DE SES HABITANTS**

1 - LA PETITE ENFANCE ET LES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

Le service scolaire, périscolaire et petite-enfance de la CCOV met en place des actions facilitant le développement et l'intégration des enfants de 0 à 12 ans.

Il organise des activités de proximité qui favorisent l'éveil et l'épanouissement des enfants et contribuent à leur éducation, tout en offrant aux parents un large choix de mode de garde sur le territoire, pour répondre au mieux aux besoins des familles.

Structures gérées par la CCOV :

| | | |
|--------------------------|--|--|
| Petite enfance | Multi-accueil « la souris verte » A Soulosse-sous-st-Elophé | Agrément : 13 places d'accueil |
| | Relais assistantes maternelles | 134 Assistants maternels sur le territoire de la CCOV |
| Scolaire et périscolaire | Groupe scolaire des 4 vents A Martigny-les-Gerbonvaux | 77 enfants scolarisés à la rentrée 2024-2025 |

Structures soutenues par la CCOV :

| | | | |
|----------------|--|--|-----------------------------------|
| Petite enfance | Multi-accueil « les charmilles » à Neufchâteau | Géré par le centre social | Agrément : 27 places d'accueil |
| | Multi-accueil « Bisous câlins » à Liffol-le-grand | Géré par l'association Familles Rurales | Agrément : 25 places d'accueil |
| | Micro-crèche « Coucou hibou » à Châtenois | Géré par l'association Coucou-hibou | Agrément : 12 places d'accueil |

SCOLAIRE :

Groupe scolaire des 4 vents – Martigny-les-Gerbonvaux :

La CCOV assure le lien avec les enseignants, ainsi qu'avec l'éducation nationale, et a pour principales missions le suivi des effectifs, des inscriptions scolaires, des demandes de dérogations scolaires, le suivi des commandes de fournitures et la logistique du groupe scolaire des 4 vents.

| Effectifs scolaires : (au 1 ^{er} septembre) | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 91 | 89 | 83 | 81 | 77 | 81 | 76 | 89 | 77 |

LES FAITS MARQUANTS EN 2024:

- Suivi régulier des effectifs scolaires.
- Maintien d'un lien constant avec les équipes pédagogiques et l'Éducation nationale pour assurer la continuité du service scolaire.
- Gestion des demandes de dérogations scolaires en lien avec les familles et les communes concernées.
- Entretien et logistique assurés : suivi des commandes de fournitures, renouvellement de matériel et maintenance du bâtiment pour garantir de bonnes conditions d'accueil.

03

Une communauté AU
SERVICE DE SES HABITANTS

PERISCOLAIRE :

Le service a en charge la mise en œuvre des activités de loisirs périscolaires du groupe scolaire des 4 vents, à travers l'organisation de l'accueil périscolaire.

Accueil Périscolaire :

- le matin dès 7h15,
- pendant la pause méridienne,
- le soir jusqu'à 18h30.

Ces temps périscolaires sont déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des Populations (DDCSPP).

Ces services sont payants. Une tarification dégressive en fonction du quotient familial et les modalités d'inscriptions permettent une souplesse appréciée par les parents.

Organisation des temps scolaires et périscolaires :

| | | | | | |
|--------------|----------------------|--------|---|--------|----------------------|
| Lundi | Accueil périscolaire | classe | Pause méridienne + Accueil périscolaire | classe | Accueil périscolaire |
| | 7h15 8h30 | 12h00 | 13h45 | 16h15 | 18h30 |
| Mardi | Accueil périscolaire | classe | Pause méridienne + Accueil périscolaire | classe | Accueil périscolaire |
| | 7h15 8h30 | 12h00 | 13h45 | 16h15 | 18h30 |
| Jeudi | Accueil périscolaire | classe | Pause méridienne + Accueil périscolaire | classe | Accueil périscolaire |
| | 7h15 8h30 | 12h00 | 13h45 | 16h15 | 18h30 |
| Vendr | Accueil périscolaire | classe | Pause méridienne + Accueil périscolaire | classe | Accueil périscolaire |

| Quelques chiffres pour 2024 : | | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 |
|---|-------------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre d'heures de garde pour l'accueil périscolaire du matin : | 1759 | 1337 | 1244 | 1086 | 826 | 1113 | 1241 |
| Nombre de présences pour l'accueil périscolaire du midi : | 6722 | 7329 | 6906 | 6615 | 5001 | 6296 | 6394 |
| Nombre d'heures de garde pour l'accueil périscolaire du soir : | 4639 | 5755 | 3619 | 2549 | 1306 | 1445 | 1779 |

LES FAITS MARQUANTS EN 2024:

- Forte augmentation de la fréquentation sur les temps de garderie du matin.
- Maintien d'une fréquentation soutenue sur la pause méridienne, confirmant l'intérêt des familles pour ce service.
- Mise en place du logiciel Inoé et de l'espace famille : ouverture des réservations en ligne et possibilité de paiement des factures par carte bancaire, simplifiant les démarches pour les parents.
- Stabilité de l'équipe d'animation, garantissant une continuité dans l'accueil des enfants.

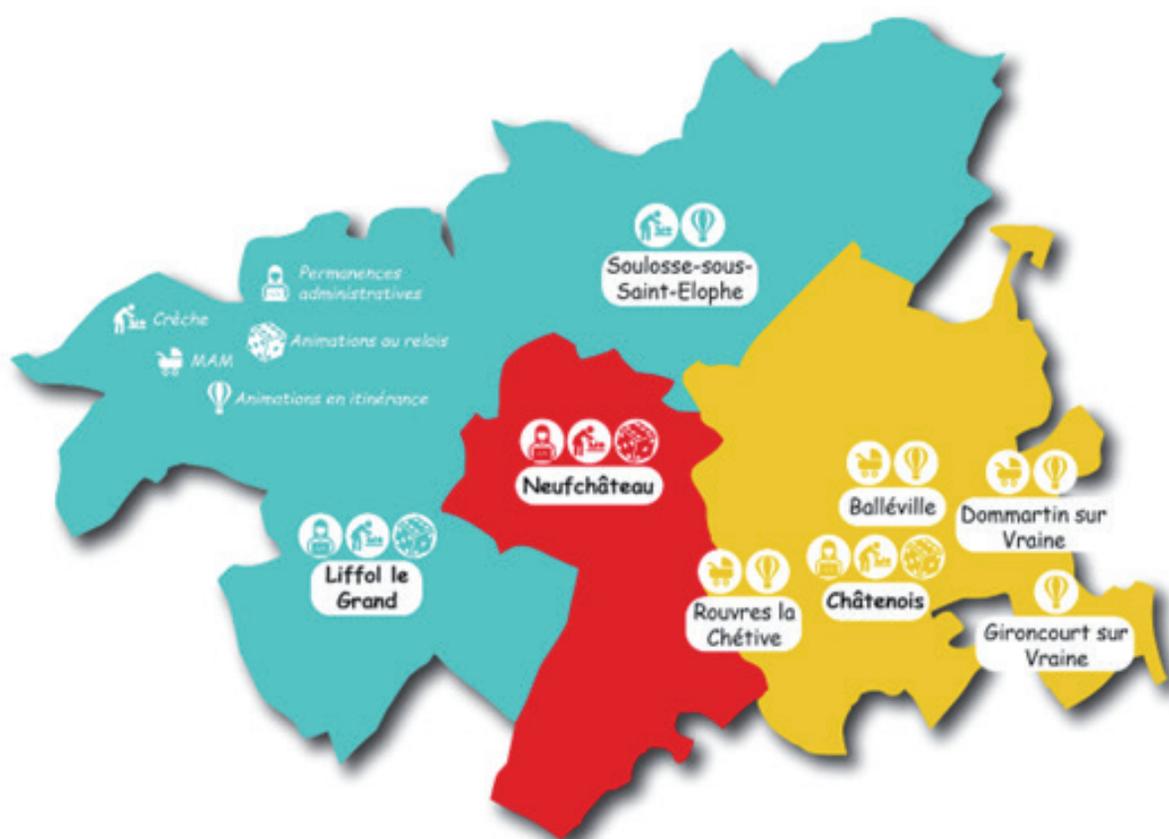


03

Une communauté AU
SERVICE DE SES HABITANTS

PETITE ENFANCE :

La CCOV compte 1 RPE itinérant (Relais Petite Enfance), 4 EAJE (Etablissements d'accueil du jeune enfant) et depuis 2021 un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) sur son territoire. Le Multi-accueil « la souris verte » est le seul des 4 EAJE à être géré directement par la communauté de communes. Les 3 autres EAJE (le Multi-accueil « les charmilles », le Multi-accueil « bisous-câlins » et la micro-crèche « coucou-hibou ») sont gérés par des associations et soutenus financièrement par la CCOV.



Données de référence

(source : IMAJE)

| | |
|---|-----|
| Nombre d'enfants de moins de 3 ans | 507 |
| Nombre d'enfants de 3 à 6 ans | 565 |
| Nombre de familles avec enfants de moins de trois ans | 463 |

LE MULTI-ACCUEIL « LA SOURIS VERTE » :

Le multi-accueil « La Souris Verte » est une structure ouverte depuis janvier 2008. Ce lieu, destiné à la prise en charge et à l'éveil des tous petits, a une capacité de 12 places. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.



Les principales missions de cette structure sont :

- L'accueil de l'enfant dans un milieu sain et sécurisant en répondant au mieux aux besoins de l'enfance et de sa famille ;
- Le soutien à la parentalité ;
- L'accompagnement de l'enfant vers son autonomie et sa socialisation, tout en veillant à son bon développement psychomoteur.

| Quelques chiffres pour 2024 : | | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 |
|--------------------------------------|----------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Nombre de jours d'ouverture annuelle | 232 | 232 | 227 | 219 | 231 | 232 | 232 |
| Nombre d'heures de présence enfants | 24719 h | 24127 h | 20677 h | 19638 h | 17718 h | 21926 h | 22421 h |

LES FAITS MARQUANTS EN 2024 :

- Fréquentation en légère hausse avec 24 719 heures de présence enfants, confirmant la bonne dynamique de la structure (contre 24 127 h en 2023).
- Maintien d'un rythme d'ouverture stable (232 jours), garantissant une continuité d'accueil pour les familles.
- Implication dans des actions de soutien à la parentalité en partenariat avec le réseau Atout Parent, renforçant le lien entre la crèche et les familles.
- Accompagnement individualisé favorisant l'autonomie et la socialisation des enfants dans un cadre sécurisant.
- Équipe mobilisée pour assurer une qualité d'accueil constante et adaptée aux besoins spécifiques des familles.

03

Une communauté AU
SERVICE DE SES HABITANTS



Le RPE

Le Relais Petite Enfance constitue un lieu d'informations et de ressources au service des familles et des assistants maternels. Il est agréé et en partie financé par la CAF. Il fonctionne du lundi au vendredi, et permet :

- d'écouter, d'informer et d'accompagner les familles en recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins ;
- de créer un lieu de rencontre, de partage, d'animation, d'expression et de médiation entre adultes et enfants à travers des matinées d'activités ;
- de faciliter la socialisation des enfants ;
- de professionnaliser et de valoriser le métier d'assistant maternel ;
- de favoriser l'accès à une information actualisée sur les droits et les devoirs respectifs d'employeurs et salariés ;
- et d'offrir un soutien dans l'accomplissement des démarches administratives (contrat de travail, ...)

LES FAITS MARQUANTS 2024 :

- Positionnement officiel du RPE sur la compétence « Guichet Unique » au 1er janvier 2024, devenant un point d'entrée centralisé pour l'accompagnement des familles dans leur recherche de mode d'accueil. Mise en place du logiciel Inoé pour le suivi et le traitement des données.
- Maintien d'une présence territoriale forte avec 3 points d'accueil fixes et 4 lieux d'itinérance, en partenariat avec les écoles, EHPAD et crèches.
- Organisation de 3 formations pour les assistants maternels, permettant à 18 professionnelles de se perfectionner.
- Implication dans les commissions d'attribution de places en crèches : 17 commissions suivies sur 4 communes.
- Participation active au réseau parentalité Atouts Parents et à la Grande Semaine de la Petite Enfance.
- Déploiement d'actions culturelles pour les tout-petits et leurs familles :
- Projet CTEAC – Arts du cirque : 12 ateliers, 51 assistantes maternelles, 17 parents et 99 enfants participants.
- Organisation de spectacles adaptés au jeune public (« Micheline », « La Dignité des Gouttelettes »).
- Mise à l'honneur du métier d'assistant maternel lors de la Journée nationale des assistantes maternelles avec une matinée festive.

QUELQUES CHIFFRES CLES 2024 :

| Données de référence 2024 | | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Nombre d'assistants maternels agréés au 31/12 sur le territoire de la CCOV | 134 | 143 | 146 | 159 | 170 | 175 |
| Nombre d'assistants maternels en activité au moins un mois au cours de l'année précédente | 116 | 128 | 135 | 148 | 157 | 154 |
| Nombre de MAM (Maison d'Assistants maternels) sur le territoire | 4 | 4 | 3 | 4 | 2 | 2 |

| Détail de la fréquentation du RPE par les Assistants Maternels | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|---|------------|------|------|------|------|
| Nombre d'assistants maternels différents ayant fréquenté le Rpe (dont AM hors secteurs) | 84 | 129 | 143 | 103 | 129 |
| Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux ateliers d'éveil | 46 | 39 | 42 | 37 | 31 |
| Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux temps collectifs réservés aux professionnels | 18 | 32 | 35 | 0 | 15 |
| Détail de la fréquentation du RPE par les familles | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
| Nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information individuelle ou collective | 352 | 338 | 373 | 245 | 366 |

| DETAIL DES MOTIFS PRINCIPAUX DE CONTACT | Contacts sur place, rdv, tél et mail | |
|--|--------------------------------------|------------|
| | Assistants Maternels | Parents |
| Informations relatives à la recherche d'un mode d'accueil (Guichet unique – accueil collectif ou individuel) | | 242 |
| Informations sur le statut (droit du travail, contrat, ...) | 209 | 624 |
| Informations éducatives, besoins de l'enfant, accompagnement à la parentalité | 34 | |
| Autres (fonctionnement du RPE, Formation, soutien prof ...) | 175 | |
| TOTAL GENERAL | 1284 Contacts en 2024 | |

Le LAEP « A petits pas » :

Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) accueille des enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent (à l'exception des assistantes maternelles et des gardes à domicile). Les locaux du LAEP sont les salles du Relais Petite Enfance de la CCOV. La structure est accessible de manière gratuite et sans inscription tous les mardis après-midi de 14h à 16h (fermeture en août et une semaine à Noël). Les accueillants sont toujours au nombre de deux et toujours composés dans la mesure du possible, d'un binôme personnel de la MSVS (5 personnes) et personnel de la Communauté de Communes (4 personnes).

Les objectifs du LAEP sont de soutenir la parentalité en accompagnant :

- Les relations parents/enfants,
- Les compétences parentales,
- Les rencontres entre adultes et les échanges sociaux afin de rompre l'isolement des familles.

Mais aussi, de favoriser :

- L'autonomie de l'enfant tout en respectant son rythme, que ce soit dans ses déplacements, ses choix d'activités, dans l'expression de ses émotions.

| Données 2024 | | |
|---|---------------------------|-----------------|
| Nombre d'enfants différents | | |
| Entre 0 et 3 ans | Entre 4 et 6 ans | |
| 34 | 5 | |
| Nombre d'adultes accompagnants différents | | |
| Parents | Autres liens familiaux | Autre |
| 33 | 1 (grands parents) | 2 (TISF) |

03

Une communauté AU
SERVICE DE SES HABI-
TANTS

| Quelques chiffres | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|------|------|------|------|
| Nombre d'heures annuelles ouverture public | 92 | 90 | 88 | 88 |
| Nombre d'heures annuelles d'organisation et de formation | 58 | 45 | 54 | 50 |
| Nombre total de familles différentes | 33 | 25 | 22 | 15 |
| Nombre total d'enfants différents | 39 | 35 | 26 | 20 |

LES FAITS MARQUANTS EN 2024 :

- Le nombre de nouvelles familles fréquentant le LAEP permet de rendre compte de l'importance des besoins en termes de soutien à la parentalité sur notre territoire.
- Le LAEP est également impliqué dans le réseau parentalité « Atouts Parents » et participe à l'élaboration de projets qui œuvrent pour l'accompagnement à la parentalité.

2. LES EQUIPEMENTS ET LA POLITIQUE CULTURELLE :

Les communautés de communes jouent un rôle de plus en plus important en terme de développement culturel. La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien est l'une des premières communautés de communes à exercer la compétence culture dans sa globalité au sein du département .

Elle construit sa politique culturelle autour de 5 axes :

- Enseignement et développement des pratiques musicales amateurs
- Lecture publique
- Cinéma
- Education artistique et culturelle
- Diffusion du spectacle vivant et soutien à la création



1- Le cinéma Néopolis



Néopolis - Les chiffres de l'année :

Le cinéma Néopolis, exploité en délégation de Service Public depuis le 1er octobre 2018, a connu une très belle année d'exploitation 2024, le nombre d'entrées étant en hausse de 4,5 % par rapport à 2023 (+ 26% par rapport au nombre d'entrées 2022).

Néopolis a enregistré 76 655 entrées en 2024 dont 1919 entrées gratuites. Conformément au contrat de Délégation de Service Public, la CCOV devrait percevoir au titre de l'année 2024 une redevance d'environ 37 000 € composée de la part fixe de la redevance et de la part variable. Les scolaires ont également fréquenté le cinéma avec 2 999 entrées tous niveaux confondus.

Le contrat de délégation de service public se poursuit jusqu'au 31 décembre 2024.

2024 en quelques chiffres :

- 76 655 entrées
 - Dont 74 736 entrées payantes
 - 4240 séances
 - Prix moyen d'une entrée : 6,39 €
 - 271 films diffusés
- **Top 3 des films :**
 - Un p'tit truc en plus : 8 638 entrées
 - Vice et versa 2: 3 520 entrées
 - Le Comte de Monte-Cristo: 2633 entrées

Par ailleurs, le contrat de délégation de service public s'est achevé au 31 décembre 2024. Après 6 années et 3 mois d'exploitation, la Procédure de Délégation de Service Public a été relancée en 2024 :

- Délibération en date du 2 juillet 2024: validation du principe de renouvellement d'une DSP sous forme d'affermage
- Publication de l'avis de concession le 12 juillet 2024
- Commission de délégation des Services Publics le 17 septembre 2024 : admission de 2 candidats
- 14 octobre 2024 : Audition du seul candidat (Les Ecrans de Neufchâteau) qui a fourni les documents nécessaires :
- Attribution contrat de DSP : 02 décembre 2024

L'exploitation du cinéma Néopolis a été de nouveau confiée aux Ecrans de Neufchâteau (délégataire sortant) pour une nouvelle période de 6 ans.

2- La lecture publique

Les moyens humains



LES BIBLIOTHÈQUES

En janvier 2024 a été créée la bibliothèque de Grand pour palier cette zone blanche. 2 bénévoles, Catherine Charlotte et Estelle Jacquemin s’investissent pour faire vivre ce nouveau lieu de lecture publique. Le réseau compte donc 16 bibliothèques.

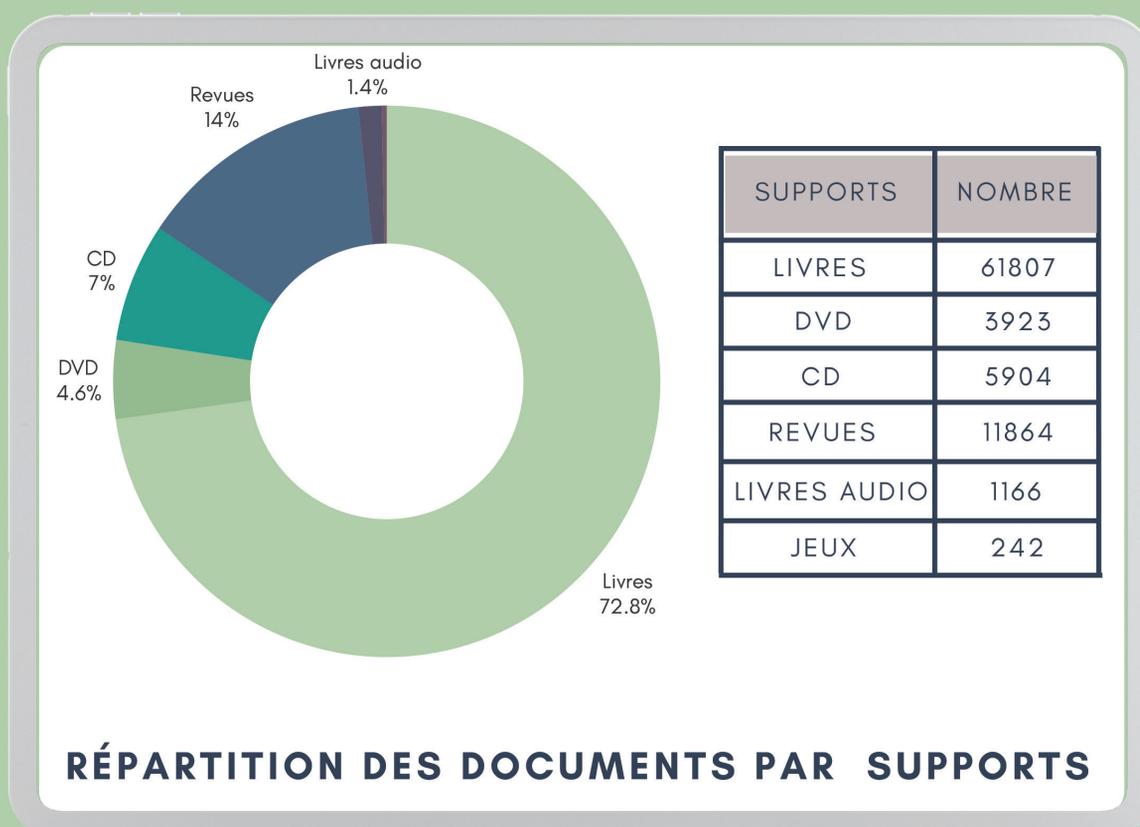
PRÉCISIONS

L’année 2024 a été marquée par l’arrivée de Charlène Noël, la coordinatrice animatrice du réseau.

A la fin de l’année, le réseau des bibliothèques compte donc 7 professionnels et a pu compter sur l’engagement de 32 bénévoles.



LES DOCUMENTS



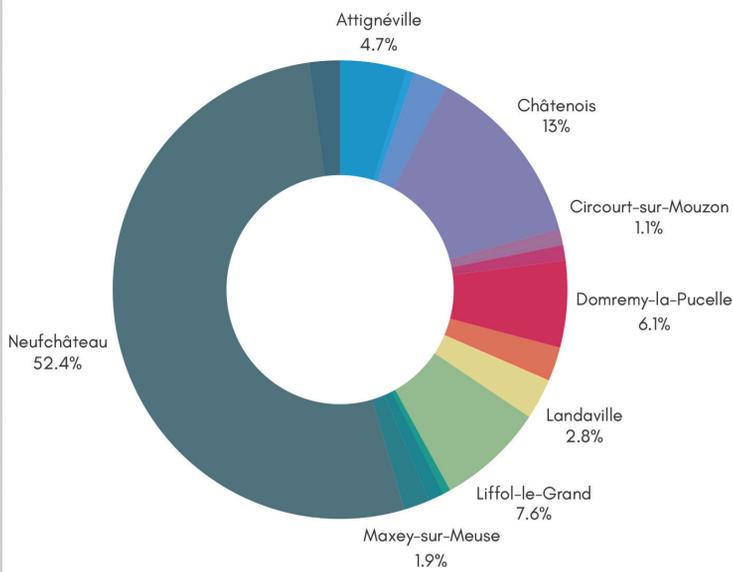
La convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale des Vosges (MDV) permet au réseau de disposer d'ouvrages supplémentaires (documents de la MDV en prêts sur le réseau), ainsi que de prêt ponctuel de matériel d'animation.



85360

↪ C'est le nombre de documents proposés aux lecteurs, tous supports confondus.

LES USAGERS



| BIBLIOTHÈQUE | NOMBRE D'INSCRITS |
|--------------|-------------------|
| ATTIGNÉVILLE | 87 |
| AUTIGNY | 10 |
| BAZOILLES | 45 |
| CHÂTENOIS | 238 |
| CIRCOURT | 21 |
| COUSSEY | 20 |
| DOMRÉMY | 112 |
| GIRONCOURT | 44 |
| GRAND | 40 |
| JAINVILLOTTE | 5 |
| LANDAVILLE | 52 |
| LIFFOL-LE-GD | 139 |
| LIFFOL-LE-PT | 10 |
| MAXEY | 34 |
| MARTIGNY | 20 |
| NEUFCHÂTEAU | 960 |

NOMBRE D'ADHÉRENTS PAR BIBLIOTHÈQUE

En 2024, le réseau comptabilise 1837 adhérents soit 88 de plus qu'en 2023.

+ 88
ABONNÉS

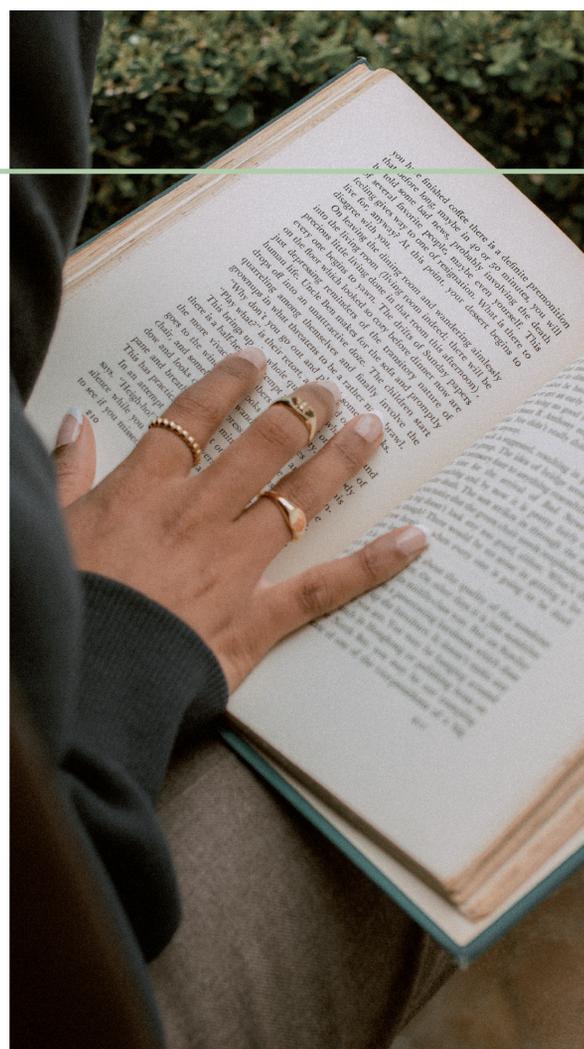
Ces chiffres prennent en compte uniquement les lecteurs actifs mais la fréquentation des bibliothèques est bien plus importante : ceux qui viennent utiliser les ordinateurs, boire un café, lire la presse, participer aux animations, jouer à la console, ...

LES ACTIONS DE 2024

ACTION CULTURELLE

L'action culturelle proposée par le réseau permet de valoriser les collections, toucher de nouveaux publics et se faire l'écho de l'actualité, de manifestations nationales ou départementales.

Chaque année, le réseau propose un programme d'actions (théâtre, lecture, musique, arts plastiques) ponctué par trois temps forts : Les Nuits de la lecture, « Rencontres avec... », et le printemps des poètes.



Heure du conte, accueil des scolaires, ciné-goûter, soirée jeux de société, ateliers créatifs, ... Les bibliothèques proposent un panel étendu d'activités afin de toucher tous les publics.

EN DÉTAIL

NEUFCHÂTEAU

- 10 Heures du conte : 56 enfants touchés
- 5 Café lecture : 35 participants
- 3 ciné-goûter : 26 participants
- 47 accueils de classe : 158 élèves touchés
- 6 accueils de l'Île Verte : 64 enfants touchés
- 6 accueils du centre social : 56 enfants touchés
- 4 accueils de la maison de retraite : 45 personnes touchées
- 3 expositions
- 1 conte musical avec l'école de musique

LIFFOL LE GRAND

- 27 accueils de classe réalisés : 95 enfants touchés
- 2 expositions
- 1 lecture
- 1 conte musical avec l'école de musique: 27 personnes touchées
- 1 présentation d'instrument avec l'école de musique : 5 personnes touchées
- 5 Heures du conte : 53 enfants touchés
- 1 atelier : 9 personnes touchées
- Accueils crèche et du RPE

CIRCOURT

- 1 Exposition : Observons les oiseaux
- 9 heures du conte : 10 enfants touchés

MARTIGNY

- 133 accueils de classe réalisés : 78 élèves touchés

COUSSEY

- 1 spectacle : 60 participants

CHÂTENOIS

- 46 accueils de classe réalisés : 190 élèves touchés
- 1 spectacle pour enfants : 35 participants
- Atelier lego : 15 ados touchés

DOMRÉMY-LA-PUCELLE

- 1 exposition : l'Égypte à la loupe
- 4 Atelier : 32 personnes touchées
- 4 Heures du conte : 90 personnes touchées
- Accueil de l'IMT : 21 personnes
- 1 spectacle : 10 participants

GRAND

- 1 Exposition : aéromodélisme
- 4 soirées jeux : 85 participants
- 18 accueils de classe : 36 enfants touchés

LANDAVILLE

- 37 accueils de classe réalisés : 33 élèves touchés
- 1 Exposition Enquête sur l'Égypte
- 1 Rencontre auteur avec Hélène Parisot
- Divers ateliers saisonniers

ATTIGNÉVILLE

- 1 exposition : les épices
- Atelier lego : 12 ados touchés

MAXEY

- 4 accueils de classe : 45 élèves touchés

A++

Connexion



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN



Réseau des bibliothèques de l'Ouest vosgien

Infos Pratiques

Agenda

Besoin d'idées?

En ligne 24h/24

Aide



Vidéo



Périodique



Documentaire



BD



Jeux



Recherche détaillée

Recherche thématique

Nouveautés

Le Switch à la bibliothèque pour tout l'été !

2024

Plusieurs à la Switch à la bibliothèque de Neufchâteau. Les jeux sont disponibles afin de jouer à plusieurs !

À venir

Aujourd'hui

Juillet 2024

| Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam | Dim |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 | 1 | 2 | 3 | 4 |

Liste des événements du mois en cours

UN VÉRITABLE ATOUT POUR LES USAGERS

Grâce au portail, les usagers ont accès au catalogue commun à toutes les bibliothèques, aux actualités, aux animations mises en place et aux nouvelles acquisitions. C'est un outil indispensable au bon fonctionnement du réseau.

LE
PORTAIL

LA MALETTE NUMÉRIQUE





MUSIQUE

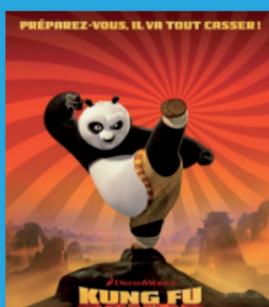
CINÉMA

SAVOIRS

LIVRES

PRESSE

NOTRE SÉLECTION DE FILMS



La mallette numérique (offre de services proposée par le Conseil Départemental des Vosges), est une plateforme de ressources numériques en ligne qui permet aux usagers des bibliothèques du réseau d'avoir accès gratuitement à un très grand nombre de documents numériques : des livres, du cinéma, de l'autoformation, de la presse et de la musique grâce à un service de streaming musical, MusicMe.

La mallette numérique offre également un espace enfants totalement sécurisé, avec des ressources adaptées.

C'est un service systématiquement présenté lors de l'inscription de nouveaux usagers dans nos bibliothèques.



CONCLUSION

En 2024, le réseau des bibliothèques a continué son chemin d'évolution. Ces dernières années, les bibliothèques se sont transformées. Elles étaient de purs lieux culturels, parfois austères et elles sont devenues des lieux de vie chaleureux où la culture se mêle à la convivialité. La médiation culturelle que font les différents salarié.e.s et bénévoles du réseau est indispensable à la société.

Pour 2025, il est souhaitable que la population fréquente davantage nos lieux et y trouve plus que ce qu'elle est venue y chercher.

3/ ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE L'OUEST VOSGIEN

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE.

- L'équipe pédagogique de l'école de musique intercommunale comprend 13 professeurs : dont une Directrice en charge à mi-temps, et une secrétaire deux demi-journées par semaine en période scolaire.
- L'ensemble du volume horaire représente un total de 159 heures, soit un peu plus de 7 ETP sur l'école de musique.

LES SITES D'ENSEIGNEMENT

- Les cours de musique ont lieu sur trois sites : Neufchâteau au 1 bis rue de la comédie, Liffol-le-Grand au 12 rue de l'église, Domrémy-la-Pucelle, maison de la culture.
- L'Ecole de Musique intervient également à l'extérieur :
- Eveil Musical à l'Ecole de l'Orme de Liffol-le-grand (accueil périscolaire).
- Orchestre à l'école : Ecole de l'Orme de Liffol-le-grand (6 enseignants)
- Ateliers musiques actuelles dans les collèges de Liffol-le-grand (2 enseignants) et Neufchâteau (1 enseignant).

LES EFFECTIFS DANS LES CLASSES DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

- L'école de musique intercommunale a accueilli 209 élèves, dont 17 en ateliers de musiques actuelles au collège et une classe de 26 élèves dans le cadre de l'Orchestre à l'école de Liffol-le-grand.

LA REPARTITION TERRITORIALE DES ELEVES DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Les 209 élèves se répartissent ainsi :

- 138 habitants de la CCOV .
- 71 élèves extérieurs à la ccov.

LES PARTENARIATS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique intercommunale développe de nombreux partenariats avec des organismes institutionnels départementaux ou régionaux, et des structures ou des associations du territoire de la Communauté de Communes de l'ouest vosgien.

Les partenaires institutionnels nationaux :

L'Éducation nationale : orchestre à l'école de Liffol-le-Grand.

Ateliers de Musiques actuelles au collège (Liffol-le-grand et neufchâteau).

Les partenaires institutionnels régionaux et départementaux :

Vosges Arts Vivant (service dépendant du Conseil départemental des Vosges) : prêt d'un marimba (restitué fin 2024).

Les partenaires institutionnels locaux :

Le Trait d'Union : concerts des professeurs, concerts de fin d'année

L'Office de Tourisme : Abbaye de pargny pour les Journées du Patrimoine ;

Le réseau des bibliothèques : ateliers contes-musique créés chaque année , présentation d'instrument.

Maison de retraite : EHPAD Val de Meuse , saint Simon: Ensemble de musiques actuelles, chorale neuf de chœur

L'hôpital de Neufchâteau (concert de musique actuelle au service pédiatrique).

Les communes de la CCOV :

Les crèches et le RAM :

Projets avec d'autres écoles de musique (gondrecourt).

LES ANIMATIONS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

LE CALENDRIER DE L'ANNÉE 2024-2025

- Participation aux forums des associations de Liffol-le-grand et Neufchâteau (prestations ensembles Musique actuelle, percussions et guitare)
- Participation aux journées du patrimoine
- Auditions « Heures musicales » régulières à l'école de musique (6 au total)
- Présentations de la flûte (bibliothèque de Liffol-le-grand)
- Présentation de la guitare (liffol le grand)
- Présentation du saxophone (bibliothèque de Neufchâteau)
- Conte ambiance du désert pour les « rencontres avec l'Égypte », bibliothèque de Neufchâteau »
- Concert au marché de Noël (marché couvert)
- Concert au marché de Noël du Trait d'Union
- Concerts de Noël à l'Église de Liffol-le-Grand avec la participation de l'Orchestre à l'École
- Concert pour la cérémonie des récompenses aux sportifs (Trait d'Union)
- Concert de l'ensemble de musique actuelle au service pédiatrique de l'hôpital de Neufchâteau
- Concert des professeurs (Trait d'Union)
- Cocnours « The Musician », ouvert à tous les musiciens amateurs , élèves ou non de l'école de musique.
- Conte musical « le violon d'Yvon » par l'atelier Premiers pas ensemble violon et la classe de violon (bibliothèque de Neufchâteau)
- Projet de musique sud-américaine : Concert et ateliers avec le quatuor barrios mangore (TU)
- Concerts de fin d'année au Trait d'Union

- Portes ouvertes
- Concert de la chorale Neuf de chœur à Justine Pernod
- Concert de l'orchestre à l'école à la kermesse de l'école de l'Orme de Liffol-le-grand
- Participation à l'inauguration à l'anniversaire du parc des confluences
- Concert de l'ensemble de musique actuelle à l'ehpad liffol
- Concert d'ouverture au festival de Domremy fa sol
- Concert de la classe de violon à l'église de Rollainville
- Concert de l'orchestre à l'école à la salle des fêtes de Liffol-le-grand
- Fête de la musique : Concert de l'ensemble de musique actuelle et battucada sur le parvis du trait d'union ; concert de la chorale Neuf de Chœur à l'Eglise Saint Christophe
- Ensemble de Musique actuelle à l'EHPAD Saint Simon
- Concert de l'orchestre à l'école à l'école de l'orme pour le passage du message de la flamme olympique
- Participation des trois chorales au festival Néo les chœurs
- Concert au Festiv'arts de la Mala et ateliers de découverte instrumentale proposés par les professeurs de l'école de musique.
- Spectacles contes de l'atelier « premiers pas ensemble » dans deux bibliothèques : Liffol-le-Grand et Neufchâteau
- Concert de fin d'année au trait d'union en deux parties
- Spectacles de restitution des projets d'intervention en milieu scolaire

LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE.

Liffol-le-grand (orchestre à l'école)

Liffol-le-grand (intervention Dumiste)

Martigny-les-gerbonvaux (intervention Dumiste)

Maxey-surmeuse (intervention Dumiste)

Châtenois (intervention Dumiste)

Neufchâteau (intervention Dumiste)

4/ L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

LE CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



- La politique culturelle de la Communauté de Communes accorde une place importante à l'éducation artistique et culturelle. Le territoire dispose d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) depuis 2018. Ce dispositif vise à amplifier, sur un territoire, une politique d'éducation artistique, culturelle et citoyenne à destination des habitants avec l'objectif de généraliser l'accès des enfants et des jeunes aux arts et à la culture. Il associe La Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand-Est, Le Rectorat de l'Académie Nancy-Metz et le Conseil Départemental des Vosges ; il a été renouvelé en 2022 pour 3 années.
- Chaque année, un appel à projets est envoyé, aux établissements scolaires (1er et 2nd degrés) ainsi qu'aux structures culturelles, socio-culturelles et acteurs associatifs du territoire. Chaque établissement intéressé fait alors part de ses intentions de projet, et une commission de sélection composée de membres de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand-Est, du Conseil Départemental des Vosges, du Rectorat de l'Académie Nancy-Metz (en lien avec la Direction des services Départementaux de l'Education Nationale) et des responsables de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien se tient en octobre. Elle permet de statuer sur les projets déposés afin qu'ils puissent débiter à partir du mois de novembre.
- La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) contribue au financement des projets retenus notamment par la prise en charge des frais d'approche des artistes (déplacement, hébergement, restauration) et si besoin, l'achat de petit matériel et la création de supports de communication. Les établissements du 2nd degré, spécificité propre au territoire de la CCOV, bénéficient d'une prise en charge par la collectivité, depuis la rentrée scolaire 2014/2015, du coût des interventions artistiques à hauteur de 25% (le reste étant financé par le Pass Culture et les fonds propres des établissements).
- Le travail engagé par la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien à travers les actions menées permet une implication toujours plus importante des associations, établissements et plus globalement des habitants du territoire. Les objectifs de la collectivité se portent désormais prioritairement sur le développement d'actions envers et avec la petite enfance et hors temps scolaire plus particulièrement, en favorisant la mixité des publics. Dans ce cadre, un nouveau dispositif a été expérimenté, il s'agit de la Résidence de Territoire, qui consiste en l'accueil d'une équipe artistique durant 6 semaines sur une partie du territoire préalablement sélectionnée
- En parallèle de ce CTEAC, des actions d'éducation artistique et culturelle sont menées sur le territoire. Ces projets sont rattachés aux structures culturelles telles que l'Ecole de Musique Intercommunale, ou les salles de spectacle, et encadrés par des intervenants artistiques comme les dumistes, ou des artistes dans le cadre des bords de scènes et actions de médiations, financés par la collectivité.

Projets d'éducation artistique et culturelle 2024-2025

Durant l'année 2024-2025, 14 projets se sont déroulés sur le territoire, au sein d'établissements scolaires du 1er degré (5 projets) et du 2nd degré (5 projets), ainsi qu'au sein de 4 structures hors temps scolaire (Relais Petite Enfance, Mission Locale, Chantiers Services et la MCL). Ces projets représentent plus de 375h d'intervention artistiques.

La DRAC a financé 200h d'intervention artistique pour un montant de 12 000 euros. Le Conseil Départemental des Vosges, comme chaque année, a apporté un soutien financier à la collectivité pour l'achat de matériel nécessaire au fonctionnement des ateliers ainsi que pour la prise en charge des artistes. Ces projets ont impliqué plus de 700 enfants, jeunes et élèves de 16 établissements différents pour un budget total d'environ de 35 455 euros. Cette enveloppe comptabilise également les frais de transport et de billetterie dans le cadre des sorties scolaires. La CCOV a pu compter sur le soutien financier de nouveaux partenaires pour l'année 2024-2025 tels que Scènes Vosges et Image'Est.

L'ensemble des projets a été construit librement par les établissements tant au niveau de la thématique que du domaine artistique.

Ainsi, les écoles de Martigny-les-Gerbonvaux ont pu travailler avec l'artiste Frédérique Bertrand et découvrir les techniques de l'ombro-cinéma et de l'illusion d'optique. Les élèves de l'école Julie Victoire Daubié ont, quant à eux, pu rencontrer le réalisateur Pierre Medy : de la découverte des métiers du cinéma, en passant par l'écriture du scénario puis au tournage des images ; les élèves ont participé à toutes les étapes de la création de 9 courts métrages.

Du côté du 2nd degré, les 6èmes et 4èmes du collège de Liffol-le-Grand ont bénéficié des interventions de Laurent Valentin autour de l'éloquence ; en vue du concours organisé dans le cadre du TER. Les classes de 6èmes ont pu créer leurs propres films d'animation avec Thomas Kleindienst autour de la mythologie grecque.

Le dispositif des projets fédérateurs s'est également ouvert au hors temps scolaire en 2022 ; cet engagement s'est poursuivi en 2023 avec, par exemple, la construction d'un projet avec le Centre Social de Neufchâteau. Ainsi, la proportion des projets hors temps scolaire a pris davantage d'ampleur en 2024 puisque l'enveloppe de la DRAC est désormais exclusivement fléchée pour le développement de projets 1er et 2nd degré (le pass culture finançant les interventions des établissements du 2nd degré).

Un premier projet a été déposé par l'association Chantiers Services située à Neufchâteau. Chantiers Services est une association dédiée à l'insertion professionnelle et sociale. Elle oeuvre dans différents secteurs d'activité (bâtiment, espaces verts, travaux divers, atelier bois), permettant à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel adapté. L'objectif de ce projet était d'ouvrir les salariés mais également leur famille au champ culturel à partir de leurs compétences. La finalité était la création d'œuvres collectives à partir de matériaux de récupération issus des activités des salariés.

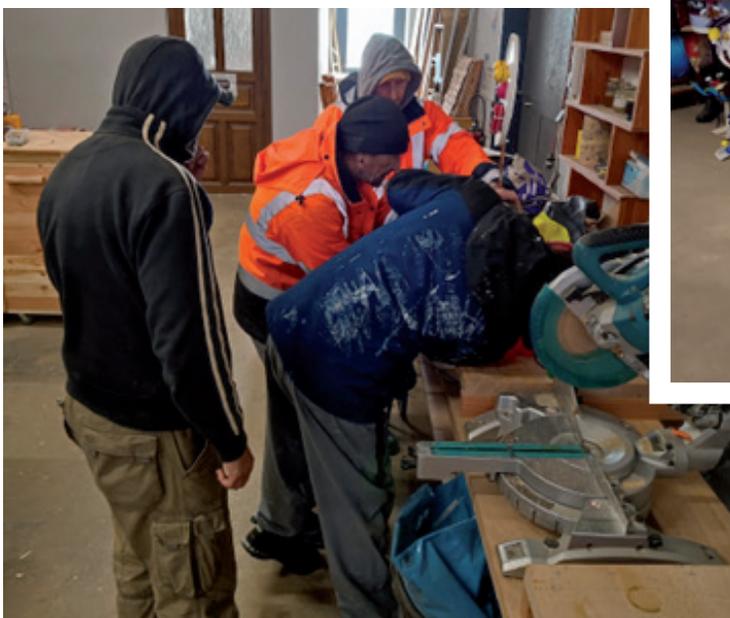
Les interventions se sont déroulées entre janvier et mars 2025 à raison de 3 séances de 2h par équipe. Un créneau d'une heure par équipe était réservé à l'organisation d'un atelier permettant la participation des enfants des salariés.

La première séance a permis la présentation du métier de Lydie Pacaud et de son travail. Les salariés ont également pu bénéficier, en début de projet, d'une sensibilisation au tri des déchets permettant de faciliter la conservation d'éléments servant à la confection des œuvres. Cet atelier animé par la CCOV a permis d'informer les participants sur les enjeux du tri sélectif, les filières de recyclage locales, et les gestes simples à adopter. En intégrant le tri comme une étape essentielle du projet, les participants ont pu percevoir que l'acte artistique peut aussi être un levier de transformation écologique.



Les étapes du projet ont été les suivantes :

- Croquis et esquisses préparatoires afin d'imaginer la réalisation des totems. Ces dessins ont servi de support pour explorer les formes, les symboles et les récits qu'ils voulaient transmettre,
- Phase de création plus technique et ambitieuse : les participants ont pu bénéficier d'ouillages spécialisées en menuiserie. Cela a permis de concrétiser les croquis réalisés et de valoriser le travail manuel
- Assemblage des Totems : à partir des croquis réalisés et des matériaux récupérés, les participants ont procédé à l'assemblage des Totems. Ce travail a mobilisé à la fois des compétences techniques et une sensibilité artistique



Résidence de territoire 2024-2025

Cette seconde résidence de territoire a eu lieu entre janvier et juin 2025 ; elle a concerné principalement les établissements scolaires, structures culturelles, médico-sociales et de loisirs du secteur de Liffol-le-Grand et communes alentours. Cette résidence a été construite en partenariat avec la DRAC qui a financé les heures d'intervention sous la forme d'une bourse de résidence de 10 000 euros ainsi que le Conseil Départemental des Vosges qui a apporté un soutien financier à la CCOV. Le budget global pour cette résidence se chiffrait à 17 825 euros. La construction de la résidence de territoire a débuté en comité technique en janvier 2024 avec le choix du territoire concerné par la future résidence, du domaine artistique et des objectifs généraux ; modalités actées avec les partenaires en comité de pilotage en mars 2024. Entre temps, une réunion de concertation en présence des acteurs du territoire concerné a eu lieu en février 2024.

L'objectif principal de cette seconde résidence de territoire était le suivant : favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire. L'artiste Florent Poussineau a été sélectionné suite à la diffusion d'un appel à candidatures recueillant près de 30 propositions artistiques. Le projet a été construit, avec les participants, à partir de juin 2024 à la suite d'une première réunion de présentation du projet global de résidence. Entre septembre et décembre 2024, le calendrier a été déterminé ainsi que le contenu des ateliers.

Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle est développé sur le territoire en lien avec les salles de spectacle, sur des actions culturelles très diverses qui ont pour objectif principal de permettre la découverte du spectacle vivant et des pratiques artistiques.

Ainsi, suite à la première résidence de territoire avec la compagnie Marino Vanna, il a donc été décidé d'intégrer le projet retenu au projet artistique des salles de spectacle et à la saison culturelle 2024-2025. Florent Poussineau a donc proposé l'installation (du 02 mai au 07 juin) d'une exposition ludique faite de tableaux recouverts de chocolat et d'autres construits en pâte à sucre ou encore des colonnes de sucres contenant des dragées. Cette exposition originale a permis d'ouvrir l'exposition à un public plus familial et notamment les enfants investis dans la résidence de territoire.

La résidence de territoire a eu lieu sur le temps scolaire dans les établissements scolaires suivants :

- Collège de Liffol-le-Grand : 2 classes de 6èmes (43 élèves)
- Ecole élémentaire de Liffol-le-Grand : 5 classes du CP au CM2 (116 élèves : 14 CP, 22 CE1, 25 CE2, 28 CM1, 27 CM2)
- Ecole primaire de Bazoilles-sur-Meuse : 3 classes de la PS au CM2 (57 élèves : 8 PS, 4 MS, 8 GS, 11 CP, 8 CE1, 7 CE2, 4 CM1, 7 CM2)
- Ecole primaire de Grand : 2 classes de la PS au CM2 (37 élèves : 6 PS, 6 MS, 4 GS, 4 CP, 6 CE1, 5 CE2, 2 CM1, 4 CM2)

Au total, ce sont donc 253 élèves qui ont pu bénéficier d'intervention de manière régulière entre janvier et mai 2025 à raison d'environ 6h par classe ou groupe classe. Les élèves de 6ème ont pu conserver une répartition en groupe de niveau pour les interventions.

La résidence de territoire a également concerné les structures hors temps scolaire avec un



atelier hebdomadaire les mercredis, d'une durée plus importante que les établissements scolaires (1h30/2h) :

- Relais Petite Enfance Liffol-le-Grand (environ 10 enfants par session)
- Crèche Liffol-le-Grand (environ 20 enfants par session)
- Ehpad Saint-Simon Liffol-le-Grand (environ 10 à 15 résidents par session)
- Ecole de Musique Intercommunale et Réseau des Bibliothèques

Ce sont donc 90 personnes qui ont été concernées par des interventions, avec pour la majorité, comme pour les établissements scolaires une séance de présentation d'artiste et la participation à la restitution.

Dans le cadre de la résidence de territoire dont la thématique sélectionnée porte sur les arts du goût, sa volonté était de proposer des ateliers mêlant alimentation et arts plastiques en amenant le public à découvrir des résultats parfois surprenants. Ayant pour fil conducteur la transmission et le partage entre différentes générations, le projet avait également une vocation pédagogique ; permettant à chacun de se questionner sur le lien entre l'art et la nourriture. Redécouvrir la faune et la flore locale, les artisans et producteurs du secteur, le plaisir de partager, les secrets cachés du vivant, le travail manuel et créatif ; autant d'objectifs contenus dans les ateliers proposés par Florent Poussineau et contribuant à tout âge, à la construction et l'épanouissement personnel.

Voici un exemple de contenu développé avec l'Ecole Primaire de Bazoilles-sur-Meuse autour de la thématique du pain et des micro-organismes :

« Ce projet a proposé une exploration artistique et scientifique autour du pain et des micro-organismes. Après une première phase de compréhension de ce que sont ces micro-organismes invisibles, les élèves ont pu représenter ces êtres en réalisant des

« micro-organismes » en pâte morte. À une échelle plus grande, ces formes ont ensuite été recrées en mousse expansive sculptée et peinte ; l'objectif était de donner forme à ce qui nous échappe habituellement, soit en le grossissant, soit en en imaginant une représentation visuelle. Dans un second temps, une sortie en extérieur a permis de récolter des éléments naturels – cailloux, écorces, feuilles, etc. – ensuite observés au microscope. Parallèlement, un levain a été mis en culture. Pendant plusieurs jours, les élèves ont appris à en prendre soin en le « rafraîchissant » quotidiennement, observant ainsi son évolution et les signes de la fermentation. Le projet s'est conclu par la fabrication d'un pain au levain dégusté avec les élèves et les enseignants ».



La restitution des 6 semaines de résidence a eu lieu le 24 mai 2025 au Trait d'Union (espace foyer). Après une présentation du travail effectué par Florent Poussineau ; les proches des participants ont pu découvrir les supports créés au fil des semaines notamment grâce à des panneaux explicatifs installés en début d'exposition. Cette dernière est restée visible jusqu'au 07 juin permettant au public d'apprécier le travail de médiation mené ainsi que l'exposition professionnelle de Florent Poussineau. L'ensemble des participants aux ateliers ainsi que le corps enseignant et les familles ont été conviés à ce temps de restitution. Par la même occasion, participants et public ont pu profiter d'une visite guidée de l'exposition à l'étage, expliquée par l'artiste lui-même.

5/ Les salles de spectacle : le Trait d'Union et la Scène

Les deux salles de spectacle de la CCOV : le Trait d'Union et la Scène

Depuis la création de la CCOV, les deux salles de spectacle, le Trait d'Union - Espace culturel François Mitterrand à Neufchâteau et la Scène, Théâtre Ernest Lambert à Châtenois, sont rassemblées pour proposer un projet artistique et culturel spectacle vivant commun avec un programme de saison et une billetterie commune.

Le projet artistique et culturel des salles de spectacle est intégré dans le projet culturel de territoire.

La base de ce projet artistique et culturel

La base de ce projet artistique et culturel repose sur une programmation pluridisciplinaire (théâtre, marionnettes, concert, cirque, humour, danse...), des choix contemporains et transversaux.

- réponse à une demande des publics et des élus
- recherche de nouveaux publics et permet de toucher des publics plus larges
- voie de développement intéressante et porteuse
- soutien de la création contemporaine, avec une place pour les œuvres d'hier comme d'aujourd'hui

Ce projet artistique et culturel est une base de travail pour un cycle de 3 à 6 ans afin que nous puissions constater une évolution dans les pratiques ou les fréquentations.

A la croisée des disciplines mais aussi à la croisée du travail de diffusion, création, médiation culturelle et éducation artistique.

Nous faisons le choix d'amener des propositions artistiques qui ne se résument pas des têtes d'affiche dans un but de développement culturel et de recherche d'ouverture artistique et intellectuelle, missions d'un service public culturel.

L'attribution de subventions par nos partenaires que sont la Région et l'Agence culturelle Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges et la DRAC Grand Est pour les actions culturelles, est soumise aux critères suivants :

Les salles doivent proposer une programmation culturelle annuelle, de qualité artistique reconnue et diversifiée par les publics visés et par les domaines d'expression culturelle qui sont investis.

Soit les critères d'analyse :

- Qualité du projet artistique et culturel de la programmation annuelle,
- Rayonnement, audience de la structure,
- Capacité à s'inscrire dans une dynamique territoriale et dans un travail en réseau, et à développer des partenariats avec d'autres acteurs culturels vosgiens,
- Actions périphériques notamment vers le milieu scolaire et le public éloigné de la culture,
- Nombre de spectacles programmés sur l'année,
- Prise de risque artistique,
- Capacité à mobiliser des cofinancements externes,
- Tarification.

Présentation des salles de spectacle

Le Trait d'Union, Espace culturel François Mitterrand- Neufchâteau

Dans une architecture contemporaine, situé au cœur du Site Patrimonial Remarquable, Le Trait d'Union est un espace de 3000m² dédié à la Culture sous toutes ses formes. Ouvert en 2003 et situé entre la vieille ville et les quartiers récents, c'est un « trait d'union » entre les populations, les différents quartiers de la ville et les différentes formes artistiques.

La salle de spectacle qui dispose d'un plateau équipé de 10m par 10m est un lieu de création et de diffusion. Elle peut accueillir 282 personnes en configuration assise (gradins) ou 500 personnes debout (sans gradins).



Le Trait d'Union c'est aussi :

- Un espace d'exposition, qui accueille des artistes et des œuvres très diversifiés (peinture, sculpture, photographie, architecture, performances...),
- Un foyer, espace de rencontre et de convivialité pour le public et les artistes,
- Trois espaces de travail (studio Danse, salle d'Arts Plastiques et auditorium : studio Théâtre), qui accueillent de nombreux ateliers de pratiques artistiques.

La Scène, Théâtre Ernest Lambert Châtenois



La Scène a été construite en 2001 en lieu et place d'un ancien cinéma. Elle est accolée à la salle des fêtes, qui est communale, et dispose d'un grand parking. Cette salle multi-activités se présente en configuration frontale, 290 places en gradins fixes face à une scène de 78m².

Le hall d'accueil a été agrandi en 2018 et occupe aujourd'hui un espace de 110m² pour accueillir le public dans des conditions optimales.

Les salles accueillent à présent une programmation répartie sur les deux lieux. Ce sont des lieux de diffusion mais aussi des lieux de création avec des résidences artistiques, des lieux de formation et d'actions culturelles.

Leur fonctionnement

La politique tarifaire

Depuis la saison 2016-2017, un système commun de billetterie et d'abonnements a été mis en place. Les tickets peuvent être achetés indifféremment pour Châtenois ou Neufchâteau.

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien propose une politique tarifaire adaptée à la structuration sociale du territoire et donc volontairement accessible. Les deux salles de spectacle proposent des tarifs très abordables et des formules d'abonnements avantageuses. Ponctuellement, les lieux proposent des spectacles gratuits. Les tarifs n'avaient pas été modifiés depuis 2017. Les tarifs pour le tout public ont légèrement augmenté pour cette saison 2023-2024 (+ 1€).

Un **tarif solidaire** d'un montant de 3€ a d'abord été mis en place au Trait d'Union en 2014-2015 puis à la Scène Ernest Lambert à partir de 2016-2017. **Il est passé à 4€ en 2023-2024.**

Ce tarif est destiné aux demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA et allocataire AAH. Relayé par les structures sociales du territoire, ce tarif peut leur permettre d'emmener des groupes de personnes lors de différentes manifestations afin qu'elles puissent ensuite développer leurs pratiques culturelles en autonomie.

Les salles ont également développé des partenariats avec les Comités d'entreprises du territoire. Ces conventions de partenariat leur donnent accès à des tarifs réduits pour les représentations.

La tarification

Tarifs courants :

| Tarif A | Tarif B | Tarif C |
|-------------------|-------------------|--------------------|
| 9€ tarif plein | 11€ tarif plein | 15€ tarif plein |
| 7€ tarif réduit 1 | 9€ tarif réduit 1 | 11€ tarif réduit 1 |
| 5€ tarif réduit 2 | 7€ tarif réduit 2 | 8€ tarif réduit 2 |

Réduit 1 : 12 à 25 ans, étudiants, carte ZAP, membre d'un CE, titulaire de la carte Cezam, groupe de plus de 10 personnes

Réduit 2 : Enfants de - de 12 ans, comité d'entreprise ou association partenaire avec un groupe de plus de 10 personnes

Tarifs spéciaux :

| Autres tarifs / hors abonnement | Tarifs spéciaux / hors abonnement |
|---|---|
| 4€ tarif solidaire <i>(demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou allocataire AAH)</i> | 20€ tarif plein tête d'affiche |
| | 15€ pour les tarifs réduits 1 et 2 (et places en balcon aux rangées I et J au Trait d'Union et O et P à La Scène) |
| 5€ très jeune public | 10€ tarif places en balcon aux rangées K et L (Trait d'Union) |

Présentation d'atelier : gratuit
Ouverture de saison en entrée libre

| Tarif scolaire, établissement hors CC | Tarif scolaire, établissement de la CC |
|---------------------------------------|--|
| 4€ maternelles et primaires | 2€ maternelles et primaires |
| 5€ collège | 2,50€ collège |
| 6€ lycée | 3€ lycée |

«Enfants, sortez vos parents !» : ce dispositif permet à un élève venu en temps scolaire de revoir gratuitement le spectacle avec ses parents qui bénéficient du tarif réduit 1.

Plaçant l'éducation artistique au centre de sa politique culturelle, la tarification scolaire demeure inchangée afin de permettre à tous les élèves du territoire de pouvoir accéder dans le cadre de leur parcours à une offre de spectacles de qualité.

Les représentations scolaires sont ouvertes au tout public sous réserve de places disponibles. La billetterie appliquée pour le tout public :

Pour un spectacle proposé en temps scolaire et en tout public, la billetterie tout public – catégories A-B-C, s'applique à toutes les représentations.

Pour un spectacle exclusivement proposé en temps scolaire, les tarifs catégorie A s'appliquent.

Les formules d'abonnement :

Les formules d'abonnement ont été modifiées pour la saison 2017-2018 afin de laisser une grande liberté dans les choix des spectacles (permettre d'intégrer tous les spectacles dans les abonnements, sauf la tête d'affiche) et pour garantir des abonnements avantageux. Nous fonctionnons par un système de réduction par spectacle ce qui correspond davantage à notre gamme de tarifs qui varient entre 8€ et 14€ (en tarif plein).

| | Tarif plein et Tarif réduit 1 | Détail |
|--|-------------------------------|----------------------|
| Abonnement 3 spectacles | Réduction de 3€ | -1€ par spectacle |
| Abonnement 6 spectacles | Réduction de 12€ | - 2€ par spectacle |
| Abonnement 10 spectacles | Réduction de 40€ | -4€ par spectacle |
| Abonnement têtes d'affiche (2 spectacles) | Réduction de 5€ | -2.50€ par spectacle |

| | Tarif plein | Tarif réduit 1 |
|--------------------------|--------------|----------------|
| Abonnement saison | Vente à 90 € | Vente à 75€ |

Les formules d'abonnement sont avantageuses et permettent d'accéder à de nombreux spectacles à des tarifs réduits.

Pas d'abonnement pour le Tarif réduit 2 (déjà extrêmement bas).

Les billets d'amis

Les billets d'ami sont offerts aux abonnés, ils donnent droit à des réductions. Conformément à la délibération prise le 10 octobre 2017, il est proposé de fixer le nombre de billets d'amis comme suit :

Abonnement 3 spectacles : 1 billet d'ami
 Abonnement 6 spectacles : 2 billets d'ami
 Abonnement 10 spectacles : 3 billets d'ami
 Abonnement saison : 6 billets d'ami

La billetterie en ligne

Un nouveau site de réservation en ligne a été mis en place lors du début de cette saison 2023-2024. Il permet d'acheter des abonnements comme des billets à l'unité et permet également de retrouver l'ensemble de la programmation tout public (spectacles comme expositions). Cette mise en place répondait à plusieurs impératifs : un ancien logiciel de billetterie obsolète, des files d'attente trop importantes avant le début des spectacles, rendre plus facilement accessible la programmation sur un site dédié hors site de la CCOV et plus généralement la nécessité de s'adapter aux nouvelles habitudes des consommateurs et des différents publics.

<https://letraitdunion-lascene.mapado.com>

Ce système de billetterie a rapidement été adopté par le tout public. Aujourd'hui, environ 50% de la billetterie pour le « tout public » est réalisée en ligne et 50% aux guichets. A l'inverse, les abonnements sont minoritairement pris en ligne mais leurs ventes se développent doucement. L'achat d'abonnement paraît peut-être plus compliqué en ligne et les spectateurs apprécient être guidés et conseillés par nos chargés de billetterie pour des achats plus conséquents et engageants.

L'équipe

Une seule équipe gère les deux salles de spectacle du Trait d'Union et de La Scène.

Les permanents des salles de spectacle :

- Clotilde Petit, contractuelle en CDI - 1 Emploi Temps Plein : directrice artistique
- Julien Someil, fonctionnaire – 1 ETP : régisseur du Trait d'Union
- Lucas Gérard, contractuel en CDD d'un an renouvelable - 1 ETP : régisseur polyvalent, en charge de La Scène
- Yannick Faquet, fonctionnaire – 1 ETP : technique et entretien du Trait d'Union
- Hélène Molières, contractuelle en CDD de deux ans renouvelable : accueil, billetterie, assistant administratif
- Françoise Dubois, fonctionnaire – 0,6 ETP : entretien du Trait d'Union

Le personnel travaillant pour les salles de spectacle et d'autres services :

- Claire Préau, directrice du développement culturel et de la communication – direction du service , 0,1 ETP
- Anne Brutel, fonctionnaire : chargée de communication, 0,2 ETP pour les salles de spectacle
- Flora Seica, apprentie : assistante de communication, 0,2 ETP pour les salles de spectacle
- Margaux Lalevée, contractuelle : chargée de mission éducation artistique et projets culturels, 0,2 ETP pour les salles de spectacle
- Laurence Lévêque, fonctionnaire / 0,1 ETP pour la Scène : billetterie
- Angèle de Oliveira, contractuelle : entretien de La Scène (et portage de repas secteur Châtenois)

Le service technique de la CCOV vient porter renfort pour l'entretien des bâtiments (essentiellement au Trait d'Union). Une convention de mise à disposition de personnel a également été signée avec la Mairie de Châtenois pour le personnel technique (ménage, entretien du bâtiment de la Scène réalisé par des agents de la Mairie de Châtenois).

Des intermittents sont régulièrement embauchés pour la régie technique des spectacles. Les agents de la collectivité travaillent avec une commission culturelle composée d'élus. Cette commission est présidée par Mme Dominique Humbert, Conseillère départementale des Vosges, conseillère municipale à Autigny-la-Tour, vice-présidente de la CCOV en charge de la culture.

Une programmation pluridisciplinaire et un projet en 4 axes

En 2024-2025, ce sont 28 spectacles pour 63 représentations et 6 expositions qui ont été programmés, liés à la programmation du Trait d'Union et de la Scène. Nous comptabilisons également 4 sorties de résidence (avec présentation publique) en plus de ces représentations.

Ce projet artistique s'articule en 4 axes :

1. La programmation et diffusion
2. Le soutien à la création
3. Des lieux pour l'éducation artistique et les actions culturelles
4. Les partenariats



I. La programmation et la diffusion

Lors des saisons 2022-2023 et 2023-2024 fortement marquées par la crise énergétique, le budget artistique du Le Trait d'Union et La Scène a été réduit pour contrebalancer l'augmentation du coût du gaz et de l'électricité. En 2024, le budget artistique initial a pu être rétabli. Une forte attention est portée depuis lors aux économies d'énergie (planning de chauffage ou de climatisation construit à l'heure en fonction des occupations ; changement des anciennes ampoules en Led...).

La saison 2024-2025 et la fréquentation – spectacle vivant

Soirées de présentation de saison et « Versus »

Danse

Tout public

2 représentations tout public

Vendredi 20/09 à 19h au Trait d'Union

Samedi 21/09 à 20h30 à La Scène

129 spectateurs (entrées gratuites)

Droits de cession : 1 590 € TTC

Maintenant tu sais pourquoi tu pleures – Chloé Elkaim

Spectacle informatif sur la bienveillance des enfants

1 représentation tout public

Mardi 8 octobre 2024 à 20h30 au Trait d'Union

180 spectateurs (entrées gratuites)

Droits de cession : pris en charge par le réseau Parentalité ATOUT parent de la CCOV.

Les Notes qui s'aiment - André Manoukian

Seul en scène, conférence pianotée

1 représentation tout public

Samedi 12/10 à 20h30 au Trait d'union

267 spectateurs

Vendredi 14 octobre au Trait d'Union En partenariat avec le Nancy Jazz Pulsations

101 spectateurs

Droits de cession : 12 000 € TTC

Festival Nancy Jazz Pulsations - Favino Lorier 4tet

Concert – Swing

1 représentation tout public

Samedi 19/10 à 20h30 à La Scène

228 spectateurs

Droits de cession : 3000 € TTC

Vivaldi Piazzola / Saisons, d'un rivage à l'autre - Marianne Piketty / Le Concert Idéal

Proposé en partenariat entre la commune de Châtenois, la délégation de Mirecourt des JMF et la CCOV.

Concert - Musique classique

1 représentation tout public

Vendredi 15/11 à 20h30 à La Scène

188 spectateurs

Droits de cession : 7 000 € TTC

Présentation Trois petits tours, temps fort marionnettes et théâtre d'objets

La Dignité des Gouttelettes - Cie Merci Mon Chou

Théâtre d'images chorégraphié

3 représentations : 2 scolaires / 1 tout public

Vendredi 22/11 à 9h15 et 10h45 (scolaires)

Et samedi 23/11 à 11h30 au Trait d'union

89 spectateurs

Droits de cession : 3 300 € TTC

Goupil-Kong - Cie Volpinex / Hérault

Théâtre d'objets et autres matériaux

1 représentation tout public

Samedi 23/11 à 14h au Trait d'union, auditorium

51 spectateurs

Droits de cession : 1 800 € TTC (inclus Arbres Modestes)

L'affaire est grave - Cirque Gones / Nancy

Marionnette – Cirque et Jubilation

1 représentation tout public

Samedi 23/11 à 15h au Parc des Confluences à Neufchâteau

69 spectateurs

Droits de cession : 2 900 € TTC

Arbres Modestes - Cie Volpinex / Hérault

Théâtre d'Objets

1 représentation tout public

Samedi 23/11 à 16h30 au Trait d'union

67 spectateurs

Droits de cession : 1 800 € TTC (inclus Goupil Kong)

Rosalune - Cie Conte en Ombres / Drôme

Théâtre d'ombres, conte et violoncelle

5 représentations : 4 scolaires / 1 tout public Mardi 26/11 à 10h et 14h (scolaires) au Trait d'Union Mercredi 27/11 à 10h au Trait d'Union Jeudi 28/11 à 10h et 14h (scolaires) à La Scène

415 spectateurs

Droits de cession : 4 600 € TTC

03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

L’Affaire Costalamone / Je mourrai pas gibier - INTI Théâtre

Spectacle et débat philo

7 représentations scolaires pour les classes de 4èmes et/ou 3èmes (Collèges de Châtenois, Liffol-le-Grand et Neufchâteau : Cité scolaire Pierre et Marie Curie et Collège Jeanne d’Arc)

Du lundi 25/11 au vendredi 29/11 à 10h et 14h, en décentralisation

237 spectateurs

Droits de cession : 3 780 € TTC

Yé ! (l’eau) - Circus Baobab / Temal prod

Arts du Cirque, danse, théâtre

1 représentation tout public

Vendredi 06/12 à 20h30 au Trait d’Union

203 spectateurs

Droits de cession : 9 967,53 € TTC

L’assiette - Cie Rêve Général

Théâtre

4 représentations scolaires ou tout public (Liffol-le-Grand : EPHAD Le Pont du Gué, école élémentaire de Liffol-le-Grand et bibliothèque ; Bazoilles sur Meuse : école élémentaire)

Jeudi 9/01 à 10h et 14h et vendredi 10/01 à 10h et 14h – en décentralisation

142 spectateurs

Droits de cession : 2 800 € TTC

Au bout du rouleau - Collectif théâtre les Didascalies

Théâtre amateur

1 représentation tout public

Samedi 11 janvier 2025 à 20h30 à La Scène

21 spectateurs

Indemnisation : 500 € TTC

La Cuisine Musicale - Cie Minute Papillon / Ile-de-France

Musique lyrique

4 représentations scolaires

Mardi 14/01 à 10h et 14h à La Scène

Jeudi 16/01 à 9h et 10h30 au Trait d’Union

611 spectateurs

Droits de cession : 5 000 € TTC

Géométrie Variable - Cie du Faro / Île-de-France

Magie, mentalisme

3 représentations : 2 scolaires / 1 tout public

Jeudi 23/01 et vendredi 24/01 à 14h (scolaires)

Vendredi 24/01 à 20h30 au Trait d’Union

371 spectateurs

Droits de cession : 9 400 € TTC

03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

Cabaret Grimm - Cie les Trottoirs du Hasard - Scène & Cies / Île-de-France

Théâtre, chanson, cirque, marionnette, magie

4 représentations scolaires

Jeudi 6/02 et vendredi 7/02 à 10h et 14h à La Scène

746 spectateurs

Droits de cession : 7 500 € TTC

Rock it Daddy - Cie S'poart / Vendée

Danse hip-hop et musique Rock

1 représentation tout public

Samedi 22/02 à 20h30 au Trait d'Union

219 spectateurs

Droits de cession : 3 500 € TTC

Pour que tu t'aimes encore - Trinidad

One woman show

1 représentation tout public

Samedi 01/03 à 20h30 à La Scène

140 spectateurs

Droits de cession : 2 200 € TTC

L'enfant de verre - Cie Mandarine Blanche / Metz

Théâtre

2 représentations : 1 scolaire / 1 tout public

Vendredi 14/03 à 14h et à 20h30 au Trait d'Union

181 spectateurs

Droits de cession : 7 835 € TTC

Boréale, La Naissance des Aurores - Cie Minibox

Spectacle musical immersif et projections animées

4 représentations : 3 scolaires / 1 tout public

Vendredi 21/03 à 9h15, 10h30 et 14h au Trait d'Union (scolaire)

Samedi 22/03 à 10h30 au Trait d'Union

584 spectateurs

Droits de cession : 6 000 € TTC

De la Nécessité de la Gravité - Compagnie Opopop

Nouveau cirque – Théâtre

3 représentations : 2 scolaires / 1 tout public

Dimanche 30/03 à 15h à La Scène

Lundi 31/03 à 10h et 14h et Mardi 01/04 à 10h (scolaires) à La Scène

369 spectateurs

Droits de cession : 4 500€ TTC

Rendez-vous dans la Fosse - Le Grô's Tour + La Friche et Le Chauve

Concert – musiques actuelles

1 représentation tout public

Samedi 19/04 à 20h30 au Trait d'Union

298 spectateurs

Droits de cession : 3 500 € + 500 € TTC

03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

Les Divalala « C'est Lalamour » - Artistic Scenic

Humour musical

1 représentation tout public

Samedi 26/04 à 20h30 à La Scène

112 spectateurs

Droits de cession : 4 500 € TTC

Peau d'Âne - Cie Héliotrope Théâtre

Conte, marionnettes et bidouilles

1 représentation tout public

Mercredi 07/05 à 19h au Trait d'Union

75 spectateurs

Droits de cession : 1 000 € TTC

Rosie Rose Baby - Cie Opopop

Nouveau cirque

2 représentations scolaires

Vendredi 23/05 à 9h15 et 10h30 à La Scène

111 spectateurs

Droits de cession : 1 400 € TTC

Double Je - Théâtre du Chromosome

Théâtre amateur

1 représentation tout public

Samedi 24 mai 2025 à 20h30 à La Scène

199 spectateurs

Indemnisation : 500 € TTC

Quatuor Barrios Mangore

Concert, quatuor de guitares pour répertoire sud-américain

1 représentation tout public

Vendredi 06/06 à 20h30 au Trait d'Union

109 spectateurs

Droits de cession : 1 200 € TTC

La saison 2024-2025 et la fréquentation la galerie du Trait d'Union

Exposition « Parcours » d'Astrid Festor

Du vendredi 06/09 au samedi 26/10

Exposition de peintures.

Ateliers d'arts plastiques pour des structures scolaires et médico-sociales.

341 visiteurs

« Du monde souterrain au firmament » de Thierry Vincent

Du mardi 12/11 au samedi 07/12

Exposition de photographies

276 visiteurs

03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

« Les Ailes de l’Inattendu » de Valérie Cerutti

Du vendredi 17/01 au samedi 01/03

Exposition de sculptures

382 visiteurs

« Résonance et Impact » de Joshua Sucré Zimmermann dit « josk ».

Du vendredi 07/03 au samedi 19/04

Exposition de peintures et illustrations

Ateliers d’arts plastiques pour des structures scolaires et médico-sociales.

347 visiteurs

« Sociographie du comestible » de Florent Poussineau

Du vendredi 02/05 au samedi 07/06

Exposition de dessins, peintures et installations culinaires.

Ateliers d’arts plastiques pour des structures scolaires et médico-sociales.

337 visiteurs

Exprime ta nature !

Du vendredi 13/06 au samedi 26/07 au Trait d’Union

Du samedi 05/07 au mercredi 03/09 autour de l’étang de Midrevaux

Exposition collective de photographies

323 visiteurs (au Trait d’Union)

Les missions des lieux ne s’arrêtent pas uniquement à la diffusion mais englobent également le soutien à la création, les résidences, les actions culturelles, l’éducation artistique, l’accueil des publics et le développement des pratiques amateurs. Ces différents champs d’intervention sont transversaux et se nourrissent les uns des autres (les pratiques amateurs ou de médiation sensibilisent les publics et les incitent à voir des spectacles ou inversement, les sorties dans les lieux culturels peuvent les guider vers la pratique).

Afin de ne pas réduire l’activité des salles à des actions de diffusion (ou de mises à disposition) il faut pouvoir consacrer une part du temps de travail et du budget à ces actions culturelles ou de médiation. Nous avons besoin pour cela du soutien des institutions.

II. Le soutien à la création

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien soutient la création artistique contemporaine via deux dispositifs :

- **La co-production** de certaines œuvres : apport financier participant à la création du spectacle (achat de décor, paiement de répétitions...)

Le nom de la structure est lié à la création du spectacle. Les compagnies ou groupes qui présentent leur œuvre auprès du public ou des institutionnels mentionnent la participation de la collectivité (par exemple, mention obligatoire : co-production Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (ou CCOV) / Le Trait d'Union et La Scène.

- **La résidence artistique** : permettre aux artistes la possibilité de travailler, le temps d'une saison ou sur un temps plus court, au sein de ses deux salles de spectacle.

Ces résidences poursuivent un double objectif : permettre la création artistique et la réalisation d'une œuvre originale tout en sensibilisant le public à l'expression artistique.

Nous mettons à disposition des espaces de répétition, des espaces de représentation, le matériel technique des spectacles et les compétences de l'équipe... Ces résidences et la présence des artistes permettent l'organisation de diverses actions culturelles et de médiation pensées pour les différents publics. Il peut s'agir de répétitions ouvertes, de master classes, d'ateliers de pratique artistique en actions ponctuelles comme en actions de plus longue durée (voir Partie III. Des lieux pour l'éducation artistique et les actions culturelles).

De nombreuses résidences ont été organisées en 2024-2025

- Résidence triennale (dispositif de la Région Grand Est, rejoint par la DRAC et le Conseil Départemental des Vosges) « Un geste à soi » de la Cie L'aéronef avec le Musée de la lutherie / Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire et le Trait d'Union-La Scène / Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien
- Résidence de création, théâtre, « Le bulbe du Glagueule » de la Cie Les pieds dans la lune – dans le cadre d'un projet fédérateur du collège de Châtenois. Résidences à La Scène entre le 20 et le 31 janvier 2025 puis du 12 au 14 mars. Représentations scolaires le 18 mars 2025.
- Résidence de création, danse, « Boléro » (titre provisoire) de la Cie S'poart. Une semaine de résidence avant la représentation d'un spectacle déjà créé « Rock it Daddy » le 22 février 2025.
- Résidence de répétition, musiques actuelles « Le Grôs Tour », groupe professionnel. Une première résidence courte a été organisée en mars 2024. Une seconde résidence a été organisée avant leur concert le 19 avril 2025 au Trait d'Union.
- Résidence de création, théâtre, « Blanches » Cie des Moissonneuses Batteuses. Sortie de résidence ouverte aux professionnels et au tout public le vendredi 18 avril 2025.
- Résidence de création, production et diffusion de l'exposition « Sociographie du comestible » de Florent Poussineau. Dans le cadre de la résidence de territoire de la CCOV / Contrat Territorial d'Education Artistique (en partenariat avec la DRAC et le Conseil Départemental des Vosges). Programme d'actions culturelles organisé dans le cadre de la résidence de territoire (dont les œuvres réalisées en ateliers ont également été exposées au Trait d'Union, dans le foyer, en parallèle de l'exposition de l'artiste dans la galerie) et programme d'actions culturelles en lien direct avec l'exposition.

III. Des lieux pour l'éducation artistique et les actions culturelles

A. Le rapport aux publics

Visant la rencontre avec les publics et les artistes, l'équipe met en place des actions de médiation en direction des différents publics.

Le Contrat Territorial d'Education Artistique de la CCOV.

La question de l'éducation artistique est une priorité pour la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien.

La CCOV est signataire d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) en partenariat avec La Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand-Est, Le Rectorat de l'Académie Nancy-Metz et le Conseil Départemental des Vosges. Le dernier contrat d'une durée de 3 ans a pris fin à l'été 2025 va entrer dans une phase d'évaluation avec une étude sensible de territoire.

Le développement d'actions culturelles a pour but de :

- Permettre la rencontre entre les artistes et les publics, créer du lien social et participer au mieux vivre ensemble,
- Permettre l'éveil, la découverte des arts du spectacle vivant et des pratiques artistiques
- Fédérer les énergies, les rencontres entre acteurs
- Permettre aux pratiquants expérimentés d'aller plus loin dans l'analyse, dans leur entreprise, ou accompagner les compagnies de théâtre amateur volontaires
- Faire un lien entre la pratique amateur et la pratique professionnelle
- « D'éduquer » les spectateurs et les inciter à aller voir des spectacles
- Permettre au public de construire sa réflexion autour des arts et des sujets de société, et parfois même développer son libre-arbitre
- Œuvrer pour la démocratisation culturelle

Une démarche spécifique pour le public scolaire

Les actions programmées pour le public scolaire le sont dans la démarche de l'école du spectateur. (à consulter en intégralité en Annexe ou sur http://www.occe.coop/~thea/IMG/pdf/Charte_ecole_du_spectateur.pdf).

Dans un souci d'une démarche étroite et liée avec les écoles du territoire, la programmation scolaire (spectacles et actions culturelles) est présentée et discutée en fin de saison et en début d'année aux directeurs des écoles et enseignants intéressés. Cette présentation est aussi l'occasion de rappeler qu'il est possible de monter des projets communs et que nous sommes attentifs à leurs souhaits ou attentes.

B. Les actions de médiations culturelles et la pratique artistique

Parallèlement à la diffusion, les lieux proposent des ateliers ponctuels ou à l'année pour permettre au public de rencontrer des artistes, de se former et à leur tour, de créer.

Rendre accessible à tous le spectacle vivant constitue une des priorités du Trait d'Union et de la Scène en s'appuyant sur la présence d'artistes engagés.

Les projets fédérateurs et projets CTEAC second degré ou tout public

Chaque année scolaire, les établissements scolaires mais aussi associations, structures socio-éducatives ou médico-sociales, montent des projets dépendants du CTEAC et de ses financements.

Le Trait d'Union et La Scène sont très régulièrement les structures culturelles partenaires qui permettent de faire le lien entre création professionnelle et création amateur (les participants viennent par exemple assister à un spectacle et rencontrer des artistes) et de restituer les ateliers (lieux de répétition et de représentations du projet de l'école).

Par exemple,

- Projet fédérateur spectacle vivant, création du spectacle « Le bulbe du Glagueule » de la Cie les Pieds dans la Lune au Collège Jean Rostand de Châtenois. Répétitions de la Cie, ateliers de pratique artistique et représentations données à La Scène.

- Projet mis en place à l'occasion de la résidence de territoire « Arts du goûts » avec le plasticien Florent Poussineau, avec les écoles de Bazailles-sur-Meuse et Liffol-le-Grand . Le travail des élèves a pu être exposé au foyer du Trait d'Union en même temps que l'exposition du plasticien dans la galerie.

Les ateliers portés par la CC, en partenariat ou accueillis au Trait d'Union ou à la Scène Ernest Lambert

- Stage théâtre enfants et préadolescents

La CCOV met en place des stages théâtre à destination des enfants et préadolescents pendant les vacances scolaires (enfants 8-13 ans).

Du lundi 7 au vendredi 11.04.25 :

De 9h30 à 11h30 - au Trait d'Union à Neufchâteau

De 14h à 16h - à La Scène, Théâtre Ernest Lambert de Châtenois

Le contenu : Découvrir en groupe ce qui constitue l'art du théâtre : les jeux, les échauffements, l'expression de ses émotions. Apprendre à trouver sa place, tout en prenant soin de la place des autres. Raconter des histoires.

Intervenant : Hubert Girard, comédien professionnel, Cie 15000cm2 de peau

Pour les débutants ou confirmés

Tarifs du stage : habitant CCOV : 30€ /// habitant hors CCOV : 60€

7 participants au Trait d'Union et 8 participants à La Scène relevés en 2024.

Un stage ou des ateliers pour amateurs adolescents et adultes « Pour aller plus loin... »

Chaque saison, nous demandons à la compagnie en résidence théâtre d'assurer un stage théâtre à destination des adolescents et adultes amateurs. Ce stage existe depuis 10 ans.

Un lien est fait entre le travail réalisé en résidence par la compagnie professionnelle, la création théâtrale présentée et le contenu du stage.

- En 2023-2024, c'est autour du spectacle « L'or bleu » que nous avons proposé des ateliers pour les adultes : théâtre, chant et cuisine
- En 2024-2025, c'est à l'occasion de la résidence de la cie L'aéronef qu'un stage de danse a été proposé.

> résidence et préparation du stage du 10 au 14/02 pour l'équipe aéronef,

> stage du 17 au 21/02/25 avec 17 participants (ados, adultes // provenance de Châtenois-Mirecourt / Epinal / Nancy)

Accessible à tout le monde à partir de 16 ans, sans prérequis. Entrée libre mais inscription obligatoire.

D'autres ateliers ou réunions sont également accueillis : les différents ateliers danse, arts plastiques, improvisation théâtrale ; des conférences de l'Université de la Culture Permanente, les « cafés de Candide » des cafés-philo du Centre socio-culturel de Neufchâteau...

Les actions autour de la programmation

Les actions autour de la programmation sont offertes aux différents publics scolaires par la structure (la billetterie reste toutefois payante).

Lors de la présentation des programmations scolaires et lors des inscriptions, nous proposons aux directeurs des établissements et ce pour chaque spectacle :

- Des pistes d'exploitation pédagogiques (ça ne peut être que des grands thèmes : le conte, la pratique du jonglage... ou des exercices plus précis)
- Un dossier pédagogique s'il existe
- Des ateliers de sensibilisation, pratique artistique... en amont ou en aval du spectacle / avec les artistes ou avec les équipes d'enseignants, en fonction de ce qui est possible.

Les représentations scolaires sont très régulièrement suivies de « bord de scène », des occasions précieuses de rencontres entre les équipes artistiques et le public scolaire.

Des ateliers de découverte, de sensibilisation... spectacle vivant

Lorsque les compagnies ou artistes le proposent des ateliers sont organisés au sein des salles de spectacles voir dans les écoles. Les différentes résidences sont également l'occasion de développer de nombreuses actions culturelles mais nous n'allons pas les détailler à nouveau ici, elles sont visibles dans la partie II. Soutien à la création.

Des ateliers de médiation, visite commentée des expositions.

Afin d'expliquer la démarche des artistes et de faire rencontrer public et œuvre, des actions de médiation sont menées lors des différentes expositions : les peintres, sculpteurs, plasticiens ou photographes qui exposent sont présents pour des actions de médiation à l'occasion desquels ateliers ou visites commentées sont proposés à destination du tout public ou des publics spécifiques (personnes éloignées des pratiques culturelles, personnes en difficultés sociales...).

Le public scolaire, mais également le Centre hospitalier de Ravenel, l'ADAVIE, l'IMT ou le Centre social de Neufchâteau viennent régulièrement visiter des expositions et profiter ensuite de visites commentées ou d'ateliers de pratique artistique (peindre à la manière de...).

Des actions autour des lieux : Itinéraire dans les coulisses d'un centre culturel ou d'un théâtre

Sensibilisation et médiation culturelle, en chemin vers l'école du spectateur.

Depuis le début de saison 2018-2019, nous avons précisé un itinéraire dans les coulisses du Trait d'Union ou de la Scène. Ces propositions existaient déjà par le passé mais nous avons travaillé à les formaliser.

A destination des professeurs des écoles, collègues, lycées mais aussi aux intervenants ou encadrants des structures sociales ou hospitalières, associations, pour des groupes et

pour tous les publics (jeune public, adolescents, adultes mais aussi aux publics éloignés de la culture, aux publics handicapés...).

Nous proposons un parcours adapté aux élèves ou aux groupes, à Neufchâteau ou à Châtenois. Nous définissons ensemble le parcours en fonction du temps accordé par le demandeur et de ses objectifs. Une attention particulière est portée pour que cet itinéraire puisse s'intégrer dans le Parcours d'Education Artistique et Culturel demandé par l'Education Nationale. Nous mettons en lien nos actions avec la Charte de l'Ecole du spectateur.

Par exemple, sur une saison culturelle (année scolaire) :

- Visite guidée d'un théâtre, découverte de son fonctionnement et des métiers exercés.
- Arts plastiques : visite commentée d'une exposition et atelier de pratique artistique au Trait d'Union / en présence d'un plasticien.
- Spectacle vivant : rencontre d'artistes et des compagnies en résidence (répétition ouverte, atelier de pratique artistique...)

Le soutien au théâtre amateur : l'accompagnement des compagnies locales

Depuis sa création, la Scène Ernest Lambert s'est ouverte et a développé sa fréquentation grâce à de forts liens avec les compagnies de théâtre amateur. Ces liens font parties de l'identité de la salle.

Suite à l'évolution de la législation encadrant la création et la pratique amateur (loi LCAP du 7 juillet 2016) et suite à la mise en place de ce nouveau projet artistique et culturel, nous avons choisi de continuer à travailler avec des compagnies de théâtre amateur mais en les accompagnant et en leur proposant des formations ou des actions de médiation.

Par contre, il est à noter que le Trait d'Union ne propose plus de spectacle amateur dans le cadre de sa programmation. Les associations peuvent « louer » ou bénéficier de mises à disposition du Trait d'Union mais ces occupations ne rentrent pas dans le cadre de ce projet artistique et culturel.

La commission culture a donc conservé le travail avec trois compagnies « historiques » pour la communauté de communes, compagnies pour lesquels un conventionnement a été signé ou va être signé.

La CCOV peut donc intégrer dans sa programmation les propositions artistiques :

- De la troupe des Pendrillons de Châtenois
- Du Théâtre du Chromosome de Neufchâteau
- Du Collectif Théâtre les Didascalies de Contrexéville

La CCOV s'engage :

- A proposer aux compagnies de participer à des actions de formation et notamment le stage théâtre adultes amateur intitulé « Pour aller plus loin ». Ce stage étant encadré par des artistes professionnels.
- A proposer aux compagnies d'assister à des répétitions ouvertes et des représentations dans ses deux structures
- D'associer les compagnies en les intégrant dans sa programmation
- De permettre la présentation de leur spectacle dans des conditions professionnelles avec une création lumière réalisée par notre équipe.

Le soutien aux musiques actuelles :

Comme nous l'avons évoqué dans la partie II. Soutien à la création, nous nous investissons dans le développement des musiques actuelles.

Depuis la saison 2022-2023, c'est en collaboration avec l'école de musique intercommunale que nous organisons « The musician » : un concert tremplin avec 2 catégories, musiques actuelles et classique, organisé tous les deux ans.

Le « grand gagnant » de ce concours peut bénéficier de deux jours de résidence artistique (répétition sur scène, conseils musicaux, déplacements, stratégie de communication ou de développement...) si c'est intéressant pour son projet professionnel.

IV. Les partenariats

La Scène comme le Trait d'Union sont des équipements de spectacle vivant intercommunaux. Ces structures doivent être « moteurs » de la vie culturelle locale mais également fédérer les initiatives des associations ou autres structures.

Ces salles de spectacle en zone plutôt rurale, à faible densité de population, doivent absolument travailler en lien avec des partenaires, qu'ils soient locaux ou régionaux, afin de poursuivre leur développement.

Ces partenariats sont fondamentaux et participent :

- à l'agrandissement des réseaux de chaque structure
- à la circulation du public
- à la mutualisation des moyens, compétences et services (équipements techniques, distribution de communication, co-production...)

Nous avons déjà mentionné plusieurs partenariats dans ce document puisque nos actions sont la plupart du temps transversales : c'est à l'occasion de résidences artistiques que nous développons une partie de nos actions culturelles qui sont proposées au tout public tout comme aux publics de structures partenaires.

Quelques partenaires pour 2024-2025 :

- Association « Dans la fosse »
- Ecole de musique de Châtenois
- Ecole de musique de Neufchâteau
- le réseau de lecture publique de la CCOV
- les écoles de la CCOV

Partenariat billetterie / tarifs réduits

- MCL de Neufchâteau
- Communauté de Communes de Commercy
- Vaucouleurs Void Vacon
- Centre Social les Charmilles de Neufchâteau
- Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien

Partenariat billetterie / abonnement

- CCN – Ballet de Lorraine (Nancy)
- C.C.A.M (Vandoeuvre-Les-Nancy)
- ATP des Vosges

V. Les chiffres clés de la fréquentation

Spectacles 2024-2025

Nombres de spectacles : 28
Nb de spectacles annulés : 01
Spectacles organisés :
Nb de représentations prévues : 65
Nb de représentations organisées : 63
(deux représentations du spectacle 4ème Mur on été reportées par manque de réservations)

Soit : 6672 spectateurs

Une moyenne de 106 spectateurs par représentation

Expositions 2024-2025

6 expositions
2006 visiteurs

Mises à disposition

104 / 138 mises à disposition ponctuelles
(+5 annulations)

> 13275 personnes

+ 12 mises à disposition régulières (ateliers et conférences)

> 8797 personnes

Rappel 2023-2024

24 spectacles
0 annulés

Nb de représentations prévues : 68
Nb de représentations organisées : 67

Soit : 7048 spectateurs

Expositions

6 expositions
2142 visiteurs

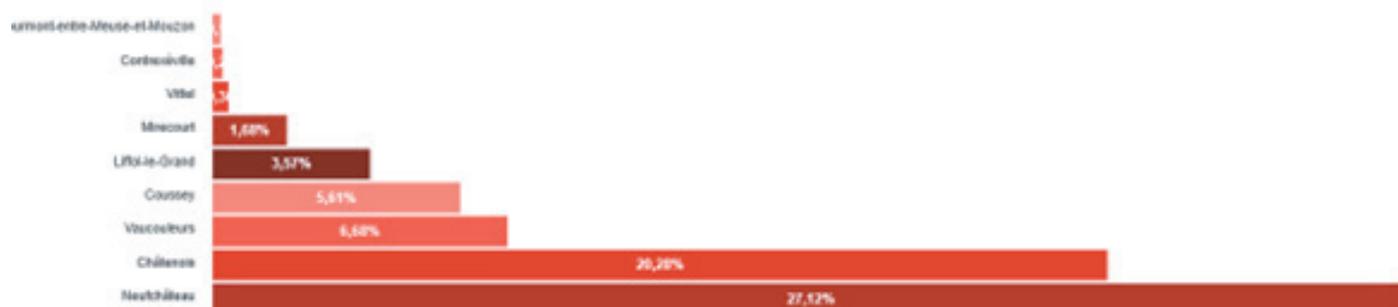
Mises à disposition 2023-2024

183 mises à disposition
25141 personnes

Attention, tous les spectacles ne proposent pas les mêmes jauges (= spectateurs acceptés par séance).

Les spectacles destinés au tout public n'ont majoritairement pas de jauge limitée contrairement aux spectacles destinés aux scolaires ou de marionnettes et théâtre d'objet.

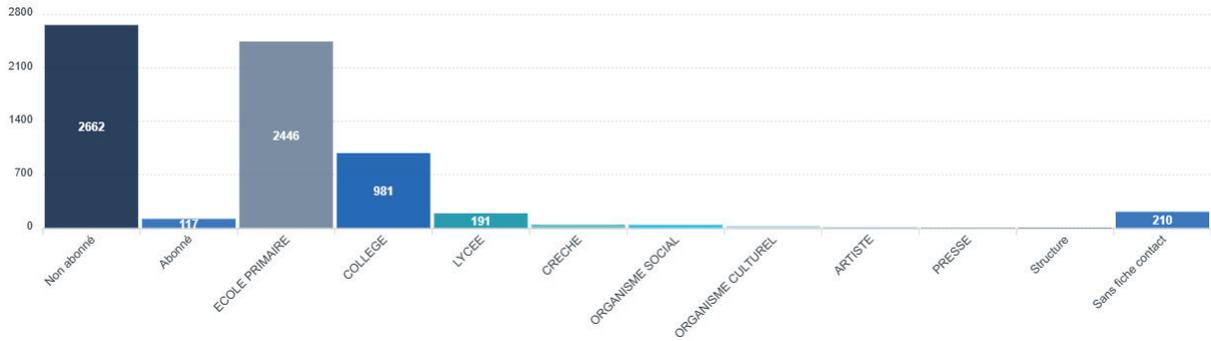
Ventes par communes d'appartenance de l'acheteur



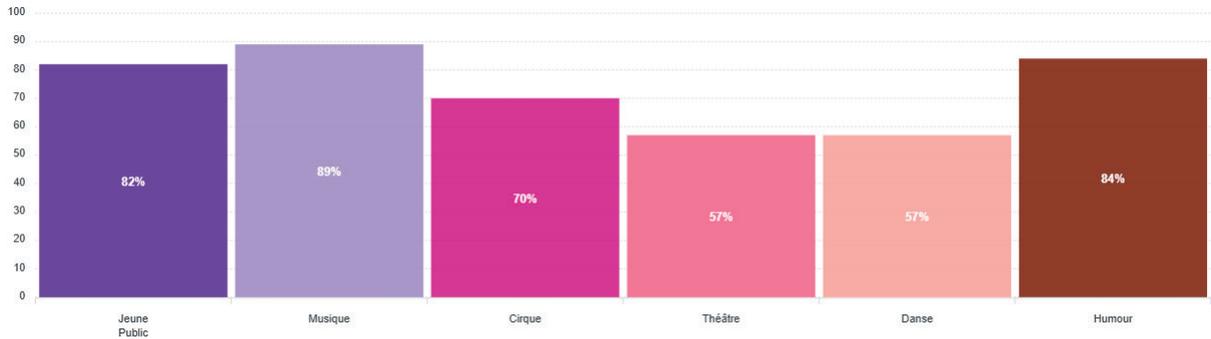
03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

Vente par catégorie de public

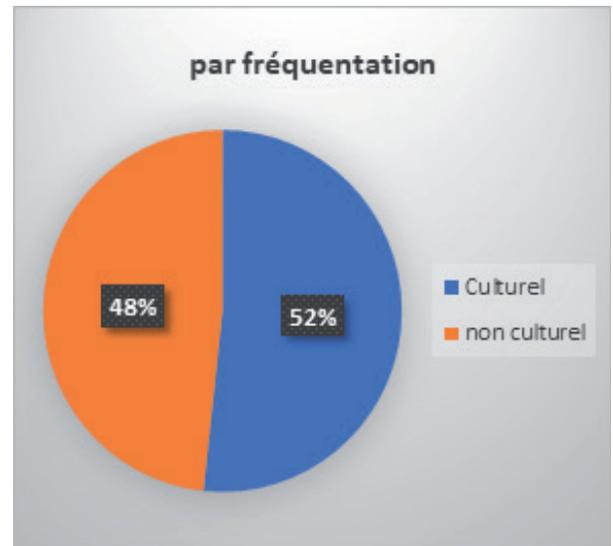
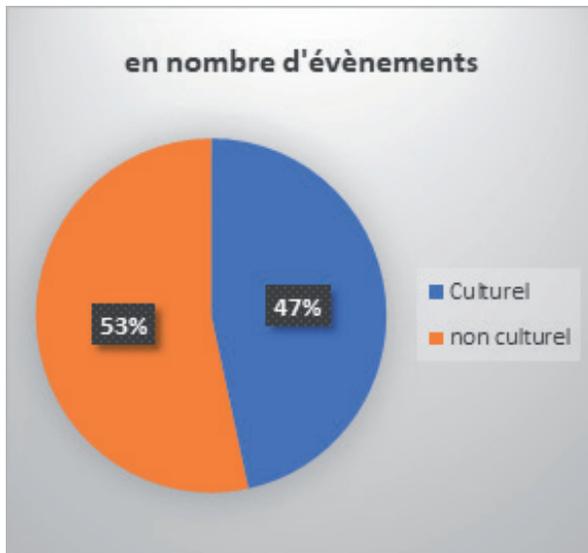


Taux de remplissage par catégorie et événement



Répartition des mises à disposition

(hors programmation culturelle Trait d'Union-La Scène)



Nous pouvons découvrir sur le 1er graphique qu'il y a légèrement plus de mises à disposition d'événements « non culturels ». Cependant les événements culturels rassemblent un public plus important (graphique n°2).

03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

Budgets prévisionnels 2025 des salles de spectacle :

Le Trait d'Union et La Scène : 688 772 €

Dont programmation : 139 000 € (cessions, aide à la création et actions culturelles uniquement)

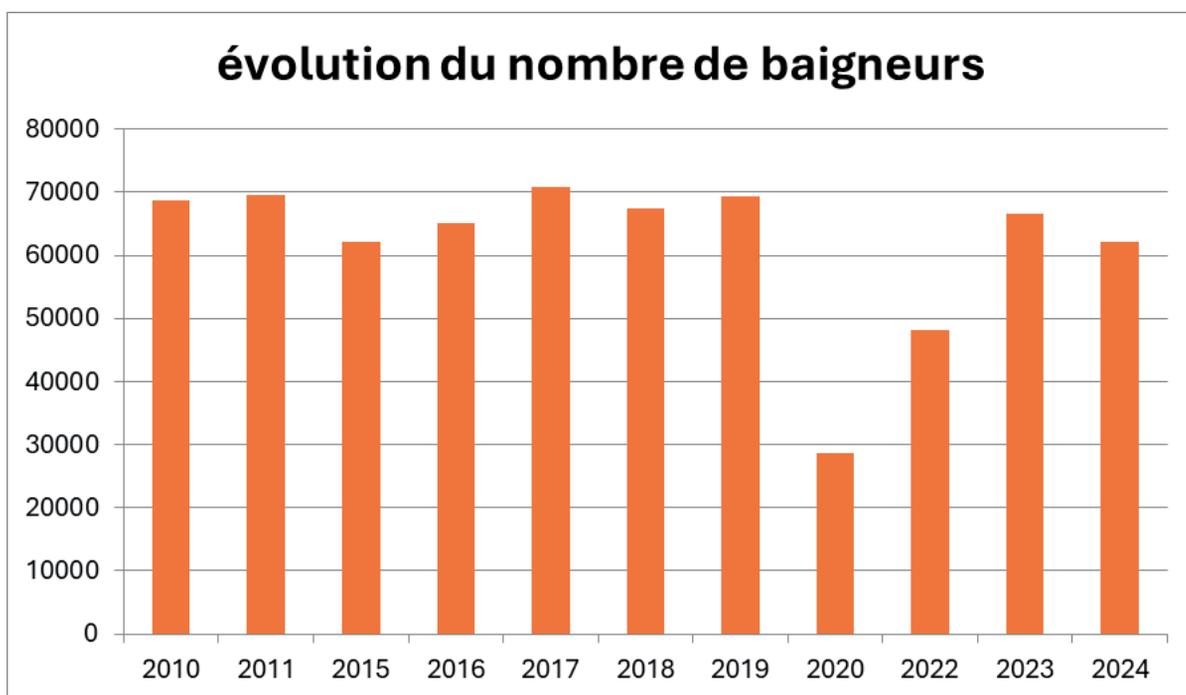
Conseil Régional Grand Est : 18 000 € attribués lors de la commission permanente du 27/06/2025

(18 000 € également attribués en 2024)

Conseil Départemental des Vosges : 23 000 € attribués en 2025 (également en 2024)

3. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES:

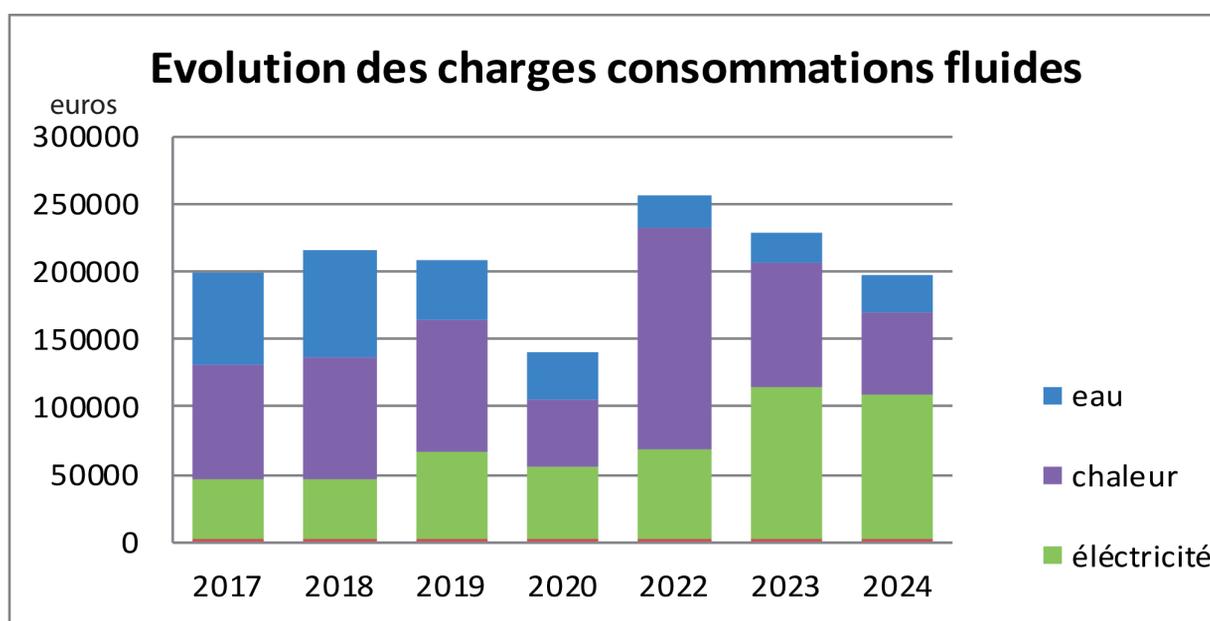
1/LA PISCINE GABRIEL BODENREIDER :



62 125 baigneurs en 2024 (fermeture 15 jours pour vidange) en baisse de 7% par rapport à 2023

La piscine de Neufchâteau est le seul équipement aquatique du territoire intercommunal et l'un des rares sur l'ouest des Vosges, c'est pourquoi sa zone de chalandise s'étend sur 4 départements (Vosges, Haute-Marne, Meuse, Meurthe et Moselle).

Au niveau des charges techniques, l'impact positif des travaux de réfection des goulottes, ainsi qu'une bonne gestion de la fréquence des lavages des filtres se font sentir puisque la consommation d'eau passe sous la barre des 100l/baigneur. La consommation de chaleur est aussi en baisse par l'application de réduits de température, la baisse des appoints en eau et la mise en place des bâches (en avril 2023).



Réflexion pour optimisation :

L'électricité est le premier poste de dépenses en fluides (55%). La collectivité a mis en place des centrales solaires de production électrique en auto-consommation partagée. Celles-ci vont être mises en service en 2025 et devraient permettre d'absorber une partie des consommations de la piscine.

Au niveau chaleur, la communauté de communes a un projet de réseau de chaleur biomasse à l'horizon 2026 et celui-ci alimentera, entre autres, la piscine.

03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

| ANNEE 2024 | | |
|--------------------------|---------------|---|
| Nb baigneurs | 62 125 | |
| | Consommations | Coût annuel € TTC |
| Electricité (kWh) | 341 334 | 106 211,46 € |
| Chaleur (kWh) | 581 | 61 167,78 € |
| Eau (m3) | 6 986 | 27 867,75 € |
| Total | | 195 246,99 € |
| Coût par baigneur | | 3,14 € 3,4€ en 2023, 5,30€ en 2022 et 3€ avant covid |

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 717 696€ en 2024 (786 238€ en 2023).

Les recettes d'exploitation (activités et scolaires) sont de 243 281€ en 2024 (218 265€ en 2023 et 251 000€ avant le COVID).

Les recettes proviennent majoritairement des activités et cours donnés par les maîtres-nageurs. Les écoles extérieures à la CCOV versent également une redevance. Les tarifs ont été augmentés en septembre 2023, sur décision des élus.

Le déficit de fonctionnement s'établit donc en 2024 à 474 415€ (503 912€ en 2023, 480 210€ en 2021).

| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------|------------|----|----|----------|------------|-----------|----------|----------|-----------|-----------|------------------|---------|--------|----------|--------|---------|-----|
| | 6h | 7h | 8h | 9h | 10h | 11h | 12h | 13h | 14h | 15h | 16h | 17h | 18h | 19h | 20h | 21h | 22h |
| Lun | activité 1 | | | aquagym | public | public | aquagym | aquagym | collège | primaire | collège | aquagym | public | CNN | LEC AD | aquagym | WP |
| | activité 2 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | activité 3 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mar | activité 1 | | | collège | primaire | primaire | Paddle | primaire | primaire | primaire | Section sportive | | | | | Plongée | |
| | activité 2 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | activité 3 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mer | activité 1 | | | collège | débutants | canotons | CNN | CNN | collège | public | public | | Paddle | CNN | | | |
| | activité 2 | | | | petit perf | canotons | | | | | | | | | | | |
| | activité 3 | | | | perf | canotons | | | | | | | | | | | |
| Jeu | activité 1 | | | collège | primaire | primaire | aquabike | aquabike | collège | primaire | Section sportive | aquagym | CNN | aquabike | WP | aquagym | |
| | activité 2 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | activité 3 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ven | activité 1 | | | collège | primaire | primaire | aquabike | aquabike | collège | primaire | aquagym | aquagym | public | public | | | |
| | activité 2 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | activité 3 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sam | activité 1 | | | aquabike | aquagym | Paddle | CNN | CNN | débutants | débutants | public | public | public | CNN | perf | CNN | |
| | activité 2 | | | | deb | aquaphobe | perf | perf | perf | perf | | | | | | | |
| | activité 3 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dim | activité 1 | | | aquabike | public | public | | | | | | | | | | | |

La piscine est très largement occupée avec des plages horaires pouvant aller de 7h à 22h.

Cinq clubs occupent également la piscine à hauteur de 23h45 par semaine : le plus important, le Club Nautique Neufchâteau (160 licenciés), suivi du Club AJAL (90 licenciés), du Club de Plongée (35 licenciés), du Club de Water-polo (absence d'effectifs jeunes) et du Club Adultes (30 licenciés).

La piscine est aussi mise à disposition aux sapeurs-pompiers et aux gendarmes de Neufchâteau deux fois par semaine avant 8h. La collectivité a également fait l'acquisition de 5 trampolines pour rendre plus attractif les cours de circuit training.



2/ LES COSEC ET GYMNASES



Le COSEC de Neufchâteau est composé de deux salles omnisport essentiellement occupées par les clubs résidents et les écoles de Neufchâteau (la ville de Neufchâteau prend en charge le transport) ainsi que les établissements secondaires de la ville. Ce sont au total 15 structures qui fréquentent le COSEC.

Usages réguliers

- Equipement largement utilisé par des publics divers : écoles, collèges, lycées, associations sportives affiliées et non affiliées
- 160 heures d'utilisation par semaine
- 1600 utilisateurs par semaine (hors accueil de manifestations) dont 1000 élèves de la primaire au lycée

Usages occasionnels

- Manifestations sportives dans le cadre scolaire en partenariat avec l'USEP (Union sportive du premier degré) = faire accéder les écoles rurales à des équipements et matériels dont ils ne disposent pas
- Manifestations sportives associatives de plus grande envergure (interclubs, compétitions départementales, régionales, kid athlé, etc.)
- Stages sportifs organisés par les clubs
- Autres évènements locaux sportifs ou non sportifs organisés sur le territoire (salon du terroir, etc.)

PLANNING GRAND COSEC 2024-2025

| Horaires | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI | DIMANCHE | Horaires |
|----------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|--|----------|----------|
| 7h | | | ENTRETIEN SALLE | | | | | 7h |
| 7h30 | | | | | | | | 7h30 |
| 8h | | | | | | | | 8h |
| 8h30 | | | | | | RUGBY | | 8h30 |
| 9h | | | | | | | | 9h |
| 9h30 | Etablissements secondaires | | | 9h30 |
| 10h | | | | | | | | 10h |
| 10h30 | | | | | | ACN | | 10h30 |
| 11h | | | | | | | | 11h |
| 11h30 | | | | | | | | 11h30 |
| 12h | Pause méridienne | Pause méridienne | | Pause méridienne | Pause méridienne | BABY HAND | | 12h |
| 12h30 | | | | | | | | 12h30 |
| 13h | | | | | | | | 13h |
| 13h30 | | | | | | | | 13h30 |
| 14h | Etablissements secondaires | Etablissements secondaires | | Etablissements secondaires | Etablissements secondaires | | | 14h |
| 14h30 | | | | | | ACN si pas de match | | 14h30 |
| 15h | | | HBC | | | | | 15h |
| 15h30 | | | | | | | | 15h30 |
| 16h | | Section foot | | Section foot | | | | 16h |
| 16h30 | | | | | | | | 16h30 |
| 17h | | HBC | | | | | | 17h |
| 17h30 | | handi hand | | | | PRIORITE MATCHS HBC selon calendrier championnat | | 17h30 |
| 18h | | | | | | | | 18h |
| 18h30 | RUGBY | ACN | FCNL | ACN | HBC | | | 18h30 |
| 19h | | | | | | | | 19h |
| 19h30 | | | | | | | | 19h30 |
| 20h | | | | | | | | 20h |
| 20h30 | FCNL | RADIOMODELISME | | HBC | | | | 20h30 |
| 21h | VETERANS | | | | | | | 21h |
| 21h30 | | | | | | | | 21h30 |

RESERVE COMPETITIONS/MANIFESTATIONS

PLANNING PETIT COSEC 2024-2025

| Horaires | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI | DIMANCHE | Horaires |
|----------|--------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|------------------|----------|
| 7h | | | SAPEURS-POMPIERS | | SAPEURS-POMPIERS | SAPEURS-POMPIERS | SAPEURS-POMPIERS | 7h |
| 7h30 | ENTRETIEN SALLE | | | ENTRETIEN SALLE | | | | 7h30 |
| 8h | | | | | | | | 8h |
| 8h30 | | | Etablissements secondaires | | | | | 8h30 |
| 9h | | | | | | | | 9h |
| 9h30 | | | | | | | | 9h30 |
| 10h | Etablissements primaires | Etablissements primaires | | Etablissements primaires | Etablissements primaires | | RED EAGLES | 10h |
| 10h30 | | | | | | ACN | | 10h30 |
| 11h | | | | | | | | 11h |
| 11h30 | | | | | | | | 11h30 |
| 12h | | | | | | | | 12h |
| 12h30 | Pause méridienne | Pause méridienne | | Pause méridienne | Pause méridienne | | | 12h30 |
| 13h | | | | | | | | 13h |
| 13h30 | | | | | | FCNL PLATEAUX FOOT FUTSAL | | 13h30 |
| 14h | | | | | | | | 14h |
| 14h30 | Etablissements primaires | Etablissements primaires | FCNL Toutes catégories | Etablissements primaires | | | | 14h30 |
| 15h | | | | | | | | 15h |
| 15h30 | | | | | | | | 15h30 |
| 16h | | Section athlé | | | Section athlé | | RED EAGLES | 16h |
| 16h30 | | | | | | | | 16h30 |
| 17h | | | | HBC | | SAPEURS-POMPIERS | | 17h |
| 17h30 | | BABY TENNIS | ARCHERS | | | | | 17h30 |
| 18h | | | | | | | | 18h |
| 18h30 | | | | | | | | 18h30 |
| 19h | NEOBAD | | | NEOBAD | FCNL | | | 19h |
| 19h30 | | ASL COUSSEY | | | | GOLDEN SWITCH | | 19h30 |
| 20h | | | FCNL | | | | | 20h |
| 20h30 | | | | MCL BADMINTON | | | | 20h30 |
| 21h | MCL BADMINTON | RED EAGLES | | | | | | 21h |
| 21h30 | | | | | | | | 21h30 |

Bloc escalade occupé cours ou loisirs

Le budget de fonctionnement du COSEC est de 157 230€ contre 147 128€ en 2023 (en 2023, l'ensemble des utilisateurs a été concentré sur une seule salle). En raison des travaux de rénovation thermique, il est attendu une baisse des charges en 2025 (prévisionnel 2025 à 135 000€HT).

Le montant des investissements 2024 est de 1 927 377€. Il s'agit de la fin du programme de travaux sur les COSEC.

**Montant total de l'opération au 28/01/2025 : 3 136 619 €HT
(actualisation des prix et avenants)**

| RECETTES PREVISIONNELLES | MONTANT |
|-------------------------------|-----------------------|
| DETR - Equipements sportifs | 240 000 € |
| DSIL - Rénovation énergétique | 545 198 € |
| AGENCE NATIONALE DU SPORT | 1 000 000 € |
| CLIMAXION | 190 958,85€ |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL | 300 000,00 € |
| Région Grand Est (200 000€) | 200 000,00 € |
| TOTAL AIDES PUBLIQUES | 2 499 906,85 € |

Financement privé des fédérations (FFF et FFME) = 15 000€ + 7 000€

L'opération de rénovation des COSEC s'est montée à 3 136 619€HT. Une subvention de l'Agence Nationale du Sport d'1 million d'euros a été attribuée au projet sur l'année 2022, ainsi que 785 000€ de l'Etat, 300 000€ du Département. Le projet a reçu également des accords de subvention de CLIMAXION et de la Région Grand Est. Les fédérations de football et d'escalade ont également donné une participation.

L'escalade en bloc a démarré en septembre 2024. Le Club d'escalade de Bulgnéville en est à la tête. La discipline a rencontré un vif succès avec une cinquantaine de licenciés chez les plus



LE GYMNASSE DE LIFFOL LE GRAND

Le budget de fonctionnement du gymnase s'établit à 48 000€ en 2024.

2024 - 2025 LIFFOL LE GRAND

| Horaires | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI | DIMANCHE | Horaires |
|----------|---------------------------------|-----------------------------------|----------------------------|--|-------------------|---|----------------|----------|
| 7,00 | | | | | | POMPIERS | POMPIERS | 7,00 |
| 7,30 | | | | | | | | 7,30 |
| 8,00 | 8H00 COLLEGE | T1 et T2 COLLEGE T3 ECOLE ELEM | 8H00 AFPIA | 8H00 COLLEGE | 8H00 COLLEGE | LIBRE | LIBRE | 8,00 |
| 8,30 | | | | | | | | 8,30 |
| 9,00 | COLLEGE | | | | | | | 9,00 |
| 9,30 | | | | | | | | 9,30 |
| 10,00 | ECOLE ELEM en semaine impair | | | | | 9H40 ART & EQUILIBRE A.S.S.N BASKET priorité pour plateaux jeunes | | 10,00 |
| 10,30 | | | | | | | | 10,30 |
| 11,00 | | | | | | | 11,00 | |
| 11,30 | | | | | | | 11,30 | |
| 12,00 | Ménage | Ménage | Ménage | Ménage + Equipe enseignante école élémentaire | Ménage | LIBRE | 12,00 | |
| 12,30 | | UNSS-COLLEGE | | | | | 12,30 | |
| 13,00 | | | | | | PRIORITY MATCHS BASKET SAPEURS-POMPIERS FIN APREM SI PAS DE MATCH | BADMINTON AJAL | 13,00 |
| 13,30 | | | ASL COUSSEY | ECOLE ELEMENTAIRE | ECOLE ELEMENTAIRE | | | 13,30 |
| 14,00 | | | | 14h30 COLLEGE | | | | 14,00 |
| 14,30 | ECOLE ELEMENTAIRE | ECOLE ELEMENTAIRE | | | | | | 14,30 |
| 15,00 | | | | | | | | 15,00 |
| 15,30 | | | | | | | | 15,30 |
| 16,00 | | | | | | | | 16,00 |
| 16,30 | UNSS-COLLEGE | | ASSN BASKET | UNSS-COLLEGE | | | | 16,30 |
| 17,00 | | | | | | | | 17,00 |
| 17,30 | | | | | | | | 17,30 |
| 18,00 | | | | | | 18,00 | | |
| 18,30 | | | | | | 18,30 | | |
| 19,00 | | ASSN BASKET | FOOTBALL CLUB BAZOILLES | BADMINTON AJAL | ASSN BASKET | | 19,00 | |
| 19,30 | | | | | | | 19,30 | |
| 20,00 | BADMINTON ADULTE AJAL | | | | | | 20,00 | |
| 20,30 | | | | | | | 20,30 | |
| 21,00 | | AFPIA | | | | | 21,00 | |
| 21,30 | | | | | | | 21,30 | |
| 22,00 | | | | | | | 22,00 | |



03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

LE GYMNASSE DE CHÂTENOIS

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 29 479€ en 2024 (contre 30 660€ en 2023). Le poste combustible est encore haut.



| Planning d'utilisation du gymnase 2024 / 2025 | | | | | | | | |
|---|------------------------------------|-------------------|--------------------|---|-------------------|------------------|----------------|-----------------------|
| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche | |
| 07:00 | | | | | | | | |
| 07:30 | Ménage | | | Ménage | | | | |
| 08:00 | Ménage | | | | | | | Priorité compétitions |
| 08:30 | | | | | | | | |
| 09:00 | Ecole maternelle novembre/décembre | Collège | Collège | Collège | Collège | Tennis loisirs | Tennis loisirs | Running vestiaires |
| 09:30 | Rencontres USEP environ 5/an | | | | | | | |
| 10:00 | | | | | | | | |
| 10:30 | | | | | | | | |
| 11:00 | | | | | | | | |
| 11:30 | | | | | | | | |
| 12:00 | Pause méridienne | u.n.s.s. | | u.n.s.s. | u.n.s.s. | Pause méridienne | | Tennis loisirs |
| 12:30 | | | | | | | | |
| 13:00 | | Ecole élémentaire | u.n.s.s. | | | | | |
| 13:30 | | | | | | | | |
| 14:00 | Ecole élémentaire | Collège | | Collège | Ecole élémentaire | | | Amicale Franco-Turque |
| 14:30 | | | | | | | | |
| 15:00 | | | | | | | | |
| 15:30 | | | | | | | | |
| 16:00 | | | Fin 16h15 | | | | | |
| 16:30 | | u.n.s.s. | Football 16h15 | | | Tennis loisirs | | |
| 17:00 | | | | | | | | |
| 17:30 | | | | | | | | |
| 18:00 | Tennis cours | Sapeurs-pompiers | Running vestiaires | Football PERIODE HIVERNALE 15/12 au 31/03 Tennis loisirs hors période hivernale | Tennis cours | | | |
| 18:30 | | | | | | | | |
| 19:00 | | | | | | | | |
| 19:30 | | | | | | | | |
| 20:00 | | u.s.f.e.n. | u.s.f.e.n. | | | | | |
| 20:30 | | | | | | | | |
| 21:00 | | | | | | | | |
| 21:30 | | | | | | | | |
| 22:00 | | | | | | | | |

3/LES TERRAINS DE TENNIS :

Les terrains de tennis de Neufchâteau (5 courts dont 2 couverts), Liffol le Grand (2 courts) et de Circourt sur Mouzon ont été transférés au 1er janvier 2013. Les terrains de tennis de Châtenois (3 courts extérieurs) ont été transférés au 1er janvier 2017.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à près de 23 521€ pour l'ensemble. La CCOV gère sous contrat un entretien annuel des courts extérieurs de Châtenois et Neufchâteau (briques pilées).

4/LES TERRAINS DE FOOTBALL :

Les terrains de Football de Coussey et d'Autreville sont des équipements communautaires issus de la fusion des communautés de communes du Pays de Jeanne et du Pays des Côtes et de la Ruppe.

Les dépenses de fonctionnement sont relatives au fonctionnement des vestiaires.

Des travaux de remise en état des vestiaires de Coussey sont envisagés en 2025 pour environ 20 000€ à la suite d'infiltrations dans les douches.

En 2024, les clubs de football de Gironcourt et Neufchâteau ont été reçus par la commission des équipements sportifs. Ces clubs de plus de 200 adhérents rencontrent des problématiques par rapport aux conditions climatiques et la surexploitation des terrains pour les entraînements. Ils ont exposé leurs projets de club à la commission avec notamment une réflexion sur des terrains de football synthétiques.

Les élus de la Conférence des Maires se sont positionnés en faveur d'une étude technique et financière avant tout projet.

Elles s'élèvent à 10 140€.



03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

5/LE PROJET DE DOJO A COUSSEY

En 2024, un marché public de travaux a été lancé pour construire un DOJO sur la commune de Coussey. Des financements ont été obtenus. Le plan de financement prévisionnel est le

| DEPENSES PREVISIONNELLES | MONTANT HT |
|--|-----------------------|
| ESTIMATION TRAVAUX APD | 1 945 391,00 € |
| MAITRISE D ŒUVRE (10,8%) | 210 102,23 € |
| CONTRÔLE TECHNIQUE SPS ETUDE SOL EAU ET GEOMETRE | 17 770,00 € |
| EQUIPEMENTS JUDO SALLE | 24 129,17 € |
| TOTAL OPERATION | 2 197 392,40 € |

| RECETTES PREVISIONNELLES | MONTANT SUBVENTION MAX |
|---|------------------------|
| ETAT - DETR - Equipements sportifs | 340 000,00 € |
| ETAT - DSIL - Equipements sportifs | 405 131,00 € |
| Conseil Départemental | 213 750,00 € |
| Région Grand Est Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité (200 000€) + Pacte FIBOIS (100 000€) | 300 000,00 € |

6/ SOUTIEN AUX INTERVENTIONS SPORTIVES EN MILIEU SCOLAIRE

La CCOV a versé une aide de 2 147€ à l'USEP pour l'année scolaire 2024/2025. Cette aide sert à financer majoritairement le transport des classes pour des rencontres sportives inter écoles sur les infrastructures de la CCOV en lien avec les clubs locaux. Via l'USEP, 800 élèves ont bénéficié d'une intervention sportive : athlétisme, football, judo, cyclisme, golf. Les enseignants ont également été formé à la pratique de l'escalade bloc pour pouvoir le proposer à leurs élèves.

7/ SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Outre la mise à disposition d'équipements sportifs, la CCOV met à la disposition des associations un minibus pour faciliter les transports de leurs adhérents pour des sorties à but compétitif ou pour du loisir. La CCOV gère le planning d'utilisation.

03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

4. LES SERVICES ET EQUIPEMENTS SOCIAUX ET SANITAIRES

4.1. LE PORTAGE DE REPAS

La prestation se fait sur deux secteurs : Liffol-le-Grand et les communes limitrophes (Villouxel, Fréville et Liffol-le-Petit) et le territoire de l'ancien Pays de Châtenois. Le tarif du repas est à 7.50€ sur les deux secteurs. Les bénéficiaires sont souvent des personnes âgées ou qui sortent d'hospitalisation.

Nous avons acquis un véhicule « froid » avec une plus grande capacité afin de pouvoir couvrir les deux secteurs. Dorénavant les deux tournées sont assurées par un seul et même agent qui tourne sur le secteur de Châtenois 3 matins/semaine et sur le secteur de Liffol le Grand 3 après-midi/semaine.

Le coût de revient du service est de 9.41€/repas



Secteur Liffol-le Grand

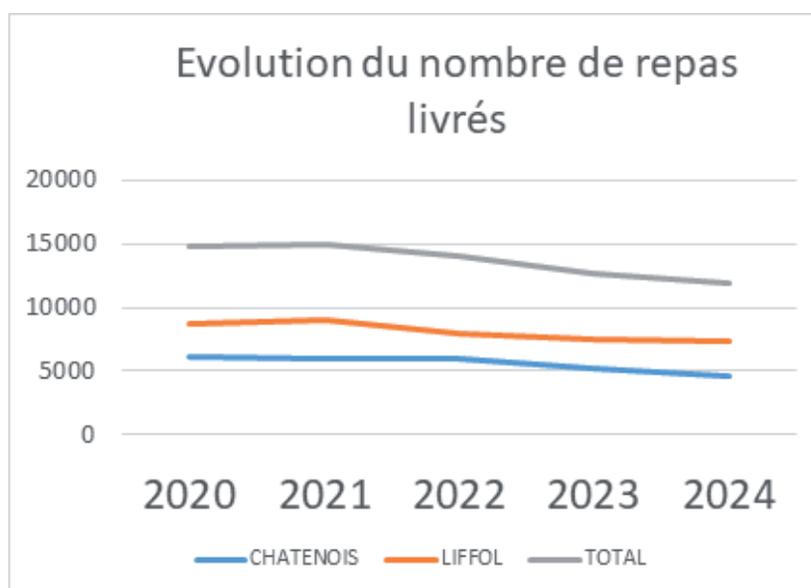
Les repas sont préparés par le CHOV de Neufchâteau. Ils sont livrés froids 3 fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi. La livraison est assurée par une employée CCOV. Ce sont 7 345 repas qui ont été livrés en 2024, le service a bénéficié à une trentaine de personnes.

Secteur Châtenois

Les repas proviennent de la Maison de Retraite Raynald Merlin à Dommartin-sur-Vraine. Ils sont livrés froids trois fois par semaine les lundis, mercredis et vendredis. La livraison est également assurée par une employée CCOV.

En 2024, 4 619 repas ont été livrés pour une vingtaine de personnes ; une dizaine de villages ont été desservis.

Le reste du territoire est en partie couvert par des prestataires privés. Un guide a été établi en partenariat avec les services du CLIC MDA du Conseil Départemental et est disponible sur demande au CLIC MDA ou à la CCOV. Il est mis à jour une fois par an.



03

Une communauté
**AU SERVICE DE SES
HABITANTS**

4.2. LA SANTE

La CCOV a la compétence « Maison de santé pluriprofessionnelle ». Deux maisons de santé labellisées sont reconnues d'intérêt communautaire en 2024.

La CCOV gère les bâtiments et la location des cabinets. Elle accompagne également les professionnels en quête d'installation ou les équipes en place avec des projets de développement dans le cadre de son Contrat Local de Santé.

Maison de santé de Châtenois

Les praticiens :

3 médecins, 5 infirmières, 2 kinésithérapeutes.

Avec les révisions, les cabinets paramédicaux sont loués à 220€ (sans les charges), les cabinets médicaux sont loués à 500€ (sans les charges) et le cabinet de kinésithérapie à 660€ (sans les charges).

Les loyers perçus actuellement couvrent les charges d'emprunt.

Le projet d'extension de la Maison de Santé a été préparé en 2024. Il fait suite à une demande de l'équipe de professionnels en place qui a déposé un dossier à l'Agence Régionale de Santé pour obtenir le label de « maison de santé pluriprofessionnelle » et pour ainsi obtenir des aides pour favoriser la coordination des professionnels dans la gestion des parcours de soin des patients. Pour répondre au cahier des charges, l'équipe devait pouvoir disposer d'une salle de réunion, d'un bureau pour un Docteur junior (en formation), d'un bureau pour une coordinatrice. La collectivité a également été sollicitée par une pédicure podologue qui souhaitait intégrer la structure.

Un architecte a été retenu pour travailler sur cet agrandissement. L'opération de travaux se monte à un peu plus d'1 164 000€ avec des travaux également sur la partie existante (menuiseries, toiture). Le taux de subvention est estimé à 67% avec l'intervention de l'Etat, du FEDER, de la Région et du Conseil Départemental. Les travaux débuteront en 2025.

Maison de santé de Neufchâteau

En 2024, la CCOV a fait l'acquisition de la maison de santé sise place Jeanne d'Arc à Neufchâteau pour un montant de 280 000€ afin de maintenir 2 médecins spécialistes sur le territoire. En raison du départ de 3 médecins, les charges devenaient trop importantes pour les médecins en place.

Les loyers pour les cabinets loués sont déterminés en fonction de la superficie : 1000€ pour l'un et 550€ pour l'autre (sans les charges).

Cet investissement immobilier permet à la CCOV de disposer de 3 cabinets médicaux disponibles de suite et d'un logement pour les étudiants ou remplaçants (deuxième logement en projet).

Contrat Local de Santé

Gouvernance du Contrat local de santé

En janvier 2024, un comité de pilotage a réuni les partenaires des France Services de Châtenois et Neufchâteau. Ce RDV a permis aux partenaires de se présenter et de rendre compte de l'activité France services de l'année précédente.

L'année 2024 a été ponctuée de groupe de travail sur les thématiques de la santé environnement, des addictions (en lien avec le volet prévention de la délinquance du Contrat de Sécurité Intégrée) et de l'autonomie en vue de mettre à jour le diagnostic de territoire et d'écrire les nouvelles actions à intégrer dans le CLS 2ème génération. La commission des services à la population est tenue informée des travaux du CLS.



Actions menées

Pour la recherche de professionnels de santé :

1/ La participation de la CCOV aux deux journées d'accueil des internes du Centre Hospitalier avec la remise de coffrets de bienvenue pour découverte du territoire et de ses équipements.

2/ La rencontre à deux reprises des médecins et professionnels de santé de Neufchâteau pour envisager un projet de maison de santé publique sur la commune de Neufchâteau (en tension).

3/ L'accompagnement de l'équipe des professionnels de santé de la maison de santé de Châtenois par un projet d'extension du bâtiment existant pour pouvoir accueillir de nouveaux professionnels (médecin junior, pédicure/podologue, orthophoniste, consultation avancée de spécialiste) et une salle de réunion et un bureau pour les besoins de coordination.

4/ Le lancement d'une campagne de communication pour la recherche de médecins.

Pour le volet prévention santé :

1/ Deux formations de secouristes en santé mentale ont été proposées à titre gratuit aux acteurs du territoire (travailleurs sociaux, professionnels en contact avec du public) par le CH de Ravenel. Elles ont été financées par la Région Grand Est et le Projet Territorial en Santé Mentale des Vosges. 30 secouristes ont été formés.

2/ Une action « santé environnement » a été démarrée à l'école intercommunale de Martigny dans le cadre d'un appel à projet « Zéro Expo » financé par l'Institut National du Cancer et l'Agence Régionale de Santé. Les enfants encadrés par leurs enseignants et un bureau d'études se sont exprimés sur leur environnement immédiat sous forme de dessins. Des cartes mentales ont pu être élaborées. Ce diagnostic facilitera la mise en œuvre d'actions en faveur de la santé des enfants.

3/ La CCOV relaie les actions et campagnes de communication en faveur de la santé au sens large auprès des habitants du territoire et de ses élus.

4.3. L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'aire d'accueil des gens du voyage de Neufchâteau compte 12 emplacements qui sont tous équipés d'un bloc sanitaire.

La gestion de l'aire est confiée à la société SNS pour un montant de 48 733€ HT/an (nouvel attributaire depuis juillet 2024).

Bilan 2024

Taux d'occupation de l'aire : 79% en 2024 (92,5% en 2023)

Le groupe de travail « Gens du voyage » s'est réuni 2 fois pour étudier les demandes de dérogations à la durée de séjour.

L'Allocation temporaire de logement pour 2024 est fixée à 33 261.41€ (allocation que touche la CCOV pour le fonctionnement de l'aire d'accueil) :

15 820 € pour la part fixe (nombre de places),

17 441.41 € pour la part variable (taux d'occupation)

Rappel des tarifs appliqués en €

| | |
|---|------|
| Tarif du droit d'usage par place par jour | 1,75 |
| Tarif de l'eau par m ³ | 3,7 |
| Tarif de l'électricité au kW/h : | 0,30 |



Nombre de personnes accueillies : 153

Dont hommes : 45

Dont femmes : 53

Dont enfants de moins de 18 ans : 55

Durée moyenne de séjour : 2,3 mois

Moins de 15 jours : 8

Entre 15 jours et 6 mois : 31

Entre 3 et 6 mois : 29

Entre 6 mois et 1 an : 9 (dérogations accordées par le groupe de travail)

Plus d'un an : 0 (fermeture annuelle)

4.4. LA MAISON DE SERVICE AU PUBLIC OU FRANCE SERVICES

Le fonctionnement

Il s'agit d'un service d'aide aux démarches administratives numériques pour les habitants de la CCOV.

Elles sont le lieu d'accueil de permanences physiques d'institutions diverses pour de l'accompagnement aux démarches sociales et de santé (CPAM, CAF, etc.), pour la recherche d'emploi ou de formations, pour des démarches juridiques.

Outre les permanences physiques, les France Services mettent à la disposition du public, en libre accès, ou accompagné par un agent d'accueil, un espace numérique : ordinateurs, imprimante, scanner. Ces ordinateurs permettent l'accès aux sites Internet de différents partenaires et opérateurs nationaux.



Les France Services s'inscrivent pleinement dans le Schéma Départemental d'Accessibilité des Services Au Public co-animé par le Département et l'Etat. Le Conseil Départemental a même affirmé son engagement dans l'accompagnement technique et financier de ce service d'accès au droit par la signature d'une **convention territoriale d'exercice concerté**. Un coordinateur départemental appuie la collectivité dans l'exercice de ce service, Mme Amélie GERMAIN.

Pour l'année 2024, la CCOV a organisé un comité de rencontre des partenaires qui œuvrent en local. La CCOV a participé au COTECH et COPIL organisés par le Département dans le cadre de la convention de partenariat qui nous lie (CTEC).

Quatre conseillers répartis sur 3 sites Châtenois, Liffol (1 demi-journée par semaine de permanence d'un conseiller France Services) et Neufchâteau : Alexandre, Christelle, Magali, puis Sabrina arrivée en renfort à la fin 2024, assurent un accueil, un accompagnement de premier niveau ou une orientation pour le compte des opérateurs nationaux ou pour celui d'autres partenaires dans le cadre de conventions. Ils sont régulièrement formés par les opérateurs.

La communication

La communication sur le service est faite de plusieurs manières :

Par le site internet de la CCOV :

<https://www.ccov.fr/communaute-de-communes/vie-quotidienne/cadre-de-vie/maison-de-service-au-public>

Par les réseaux sociaux :

https://www.facebook.com/France-Services-Ouest-Vosgien102978228865139/?ref=pages_you_manage

Facebook MSAP VOSGES

Par des plaquettes :

Communication dans la collectivité :

A chaque parution du journal de la Communauté de Communes, une page est consacrée aux actions entreprises par la France services. Les permanences proposées dans la France services ont également fait l'objet d'une communication dans les communes ou dans les bulletins municipaux.

Le réseau

Pour favoriser l'accès au droit (axe de travail du Contrat Local de Santé), une itinérance du service dans les agences postales du territoire a été mise en place. Sept lieux d'accueil ont été créés avec l'engagement des communes (personnel, local, relais d'information), de la Poste (matériel numérique et consommables) et de la CCOV (formation, coordination, communication).

Le personnel (employés de communes, bénévoles) est formé par la CCOV pour organiser un accueil de premier niveau (démarches numériques simples : création mail, prise de RDV par internet, etc.). Ceci dans le but de limiter les déplacements.

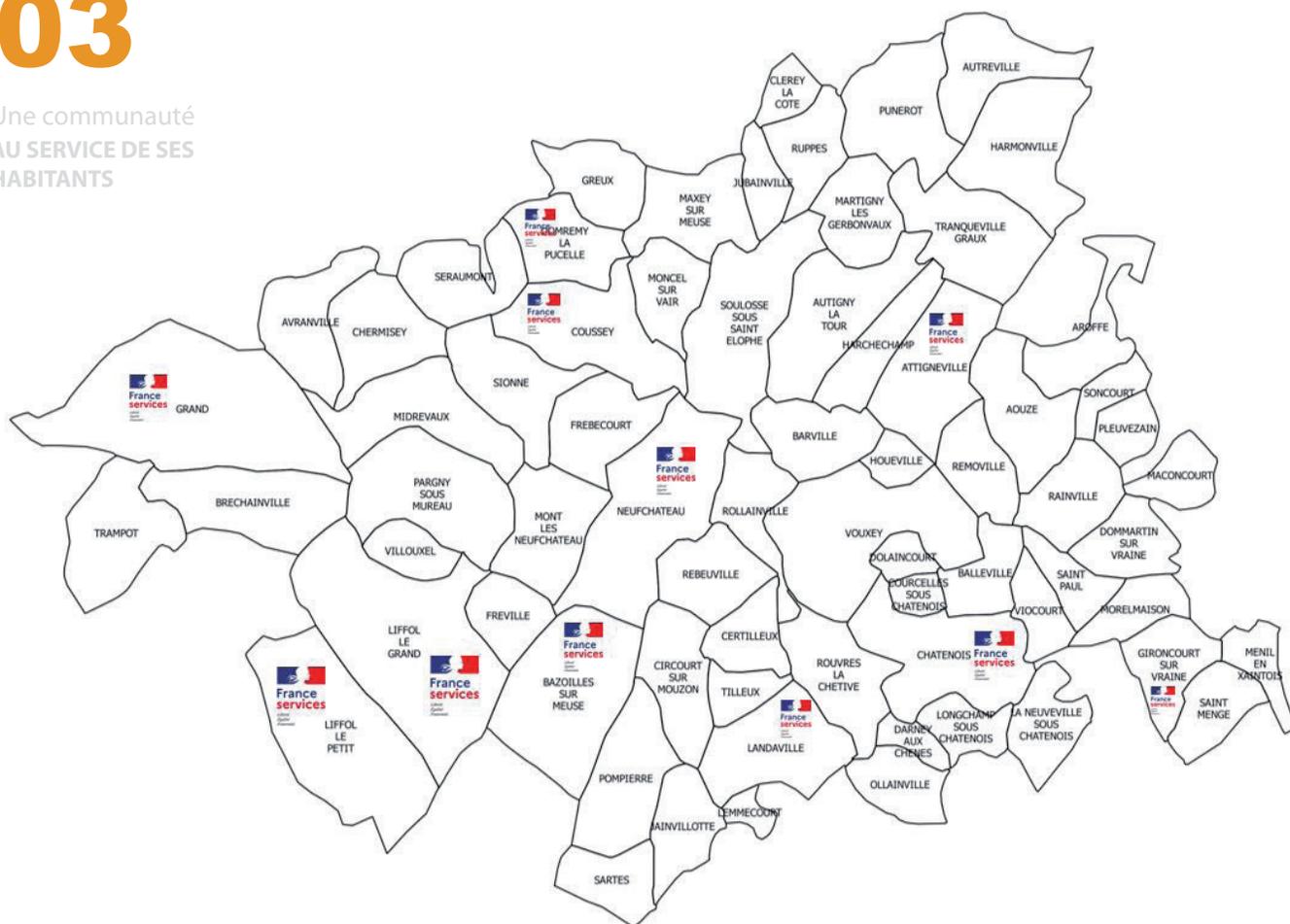
Le réseau des agences postales communales a permis de répondre à 551 demandes en 2024. Il est à noter que la remontée des statistiques est difficile pour certaines agences dont le personnel est souvent affecté à d'autres tâches. Liffol-le-Grand bénéficie d'un créneau régulier avec un animateur France Services, le vendredi après-midi, en raison de sa qualité de centralité rurale. Les autres France Services et les mairies peuvent également contacter nos animateurs en cas de dossier complexe. L'animateur peut également se déplacer en cas de problématique majeure de mobilité.

Un point d'accueil dans la commune de Rainville a été mis en place en 2024.

Evènements

Les France Services participent annuellement aux Journées Portes Ouvertes (octobre). Des ateliers numériques et actions de sensibilisation sont prévus à cette occasion. Elles participent également à des actions hors les murs pour faire connaître le service (forum du Bien vieillir, etc.).





France services NEUFCHÂTEAU en 2024

Ce service a été transféré à la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien au 1er janvier 2018. La MSAP de Neufchâteau a obtenu le label France Services au 1er janvier 2020.

5 Square des Anciens d'Indochine 88300 NEUFCHÂTEAU

Lundi : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00

Mardi : 8h30 à 17h00

Mercredi : 9h00 à 12h00 sur RDV et de 13h30 à 17h00

Jeudi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Tel : 03 29 95 61 20 // Port : 06 43 98 40 27 Mail : maisonfranceservices@ccov.fr



La plage d'ouverture en horaire atypique méridienne est intéressante car certaines permanences se terminent après 12h00. Les usagers peuvent alors rejoindre l'animateur France Services pour entamer leurs démarches administratives.

L'orientation sur les plages de RDV est sous-utilisée (en raison de difficultés organisationnelles liées au flux d'usagers et aux appels téléphoniques nombreux).

France services partage les mêmes locaux que le CCAS et d'autres partenaires qui occupent des bureaux pour la tenue de permanences ou pour leur travail administratif ou de suivi et d'accompagnement de leurs usagers.

Les permanences des partenaires

Le CCAS/France Services propose un nombre important de permanences de partenaires qui expliquent notamment le flux d'usagers. Le site de Neufchâteau a encore la chance d'accueillir des permanences d'opérateurs nationaux comme la CAF ou la CPAM qui permet d'avancer des dossiers d'usagers plus facilement grâce à l'expertise des agents présents mais aussi leur réorientation rapide auprès des conseillers France Services pour finaliser des démarches numériques. Ces permanences restent néanmoins fragiles. La CPAM a supprimé ½ journée de permanence car une partie des RDV de l'agent CPAM relevait du niveau 1 (géré par les conseillers France Services) et son expertise n'était pas assez mise à profit sur les situations les plus complexes.

Vos services

- ❖ Accès aux services sur les ordinateurs mis à votre disposition.
 - ❖ Accueil et renseignements du public.
 - ❖ Orientations vers les services compétents.
 - ❖ Accompagnement dans vos démarches en ligne.
- Pour toute demande, munissez-vous de :
- Votre carte d'identité.
 - Votre téléphone portable.

FRANCE SERVICES OUEST VOSGIEN

Vos démarches en ligne

| | |
|---|--|
|  | L'Agence Nationale de l'Habitat sur : monprojet.anah.gov.fr Demande de prime pour un projet de rénovation énergétique / adaptation du logement. Ma Prime Renov / Ma Prime Adapt |
|  | L'assurance maladie (CPAM) sur : ameli.fr et 36.46 Attestations de droit, de vaccination ou de paiement, carte vitale, carte européenne, dossier médical partagé, demande de CMU/CSS, changement d'adresse et/ou de compte bancaire, etc. |
|  | L'Agence Nationale des Titres sécurisés (ANTS) sur : ants.gov.fr Demande de permis de conduire, carte d'identité, passeport, cession et acquisition d'un véhicule, carte grise, etc... |
|  | La caisse d'allocations familiales (CAF) sur : caf.fr et 32.30 Demande de prime d'activité, RSA, aides au logement (APL), déclaration trimestrielle, prestations familiales, demande de RDV, courriels, etc... |
|  | Les impôts et la trésorerie (DGFiP) sur : impots.gov.fr et 0 809 401 401 Déclaration d'impôts, paiements des impôts ou d'une amende, récupérer un avis d'impôt, courriels, etc... |
|  | La caisse d'assurance retraite (CARSAT) sur : lassuranceretraite.fr et 39.60 Demande de retraite, demande et mise à jour de votre relevé de carrière, simulations, attestations de paiement, attestations fiscales, estimer votre âge de départ à la retraite, etc... |
|  | La mutualité sociale agricole (MSA) sur : msa.fr et 03 83 50 35 00 Demande de prime d'activité, demande de RSA, d'aides au logement, complémentaire santé solidaire, dossier de retraite, etc... |
|  | France Travail sur : francetravail.fr et 39.49 Inscription, réinscription, actualisation, consulter les offres d'emploi, emploi store, publier mon CV, rechercher une formation, etc... |
|  | La Poste sur : lidentitenumérique.laposte.fr et 36.31 Aide à la création de votre Identité Numérique La Poste. |
|  | Ministère de la Transition énergétique : chequeenergie.gov.fr et 0 805 204 805 Utilisation du chèque énergie |
|  | Point Justice : justice.fr et 30.39 Extrait de casier judiciaire, interlocuteurs du domaine juridique, etc... |
|  | URSSAF : urssaf.fr Urssaf CESU |

Vos permanences administratives à Neufchâteau

| | | |
|---|--|--|
| Avocats Sur RDV > 03 29 95 61 20 |  | |
| CAF (Caisse d'Allocations Familiales des Vosges) - Agent administratif > Sur RDV, prenez votre RDV sur caf.fr - Assistance sociale (pour parents isolés et familles avec enfants exclusivement) > Sur RDV au 03 29 95 61 20 |  | |
| SOLIHA (Informations et conseils économies d'énergie, rénovation énergétique lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne) Permanence le 4 ^{ème} lundi du mois, de 10h à 12h > 03 29 95 61 20 |  | |
| CAP Emploi 88 Maintien dans l'emploi, conseil en évolution professionnelle > 03 29 36 93 91 |  | |
| Chambre des métiers et de l'artisanat des Vosges Contact plateforme téléphonique > 09 88 99 40 40 |  | |
| CIDFF 88 (Accès aux droit, aide aux femmes victimes de violences conjugales) Sur RDV > 03 29 35 49 15 |  | |
| Conciliateur de justice (Litiges avec organisme privé ou entre particuliers) Sur RDV > 03 29 95 61 20 |  | |
| CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) Sur RDV > 03 29 95 61 20 Assistante sociale : 36.46, puis annoncer « service social » |  | |
| CRESUS (Chambre Régionale du Surendettement Social) Sur RDV > 03 29 95 61 20 |  | |
| Délégué du procureur / Médiateur pénal de la République Uniquement sur convocation |  | |
| Notaires Pour renseignements sur RDV au 03 29 95 61 20 |  | |
| SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) Uniquement sur convocation |  | |
| ATV (Association Tutélaire des Vosges) Contact : 06 07 40 66 83 |  | |
| Wimoov Contact : 03 29 95 61 20 |  | |
| 36.46 : L'assurance maladie 32.30 : CAF 31.14 : Prévention suicide 0 809 401 401 : Impôts | 39.60 : Carsat Retraite 03 83 50 35 00 : MSA Lorraine 39.49 : France Travail 36.31 : La Poste | 0 805 204 805 : Chèque énergie 30.39 : Point Justice 39.19 : Victimes de violences |

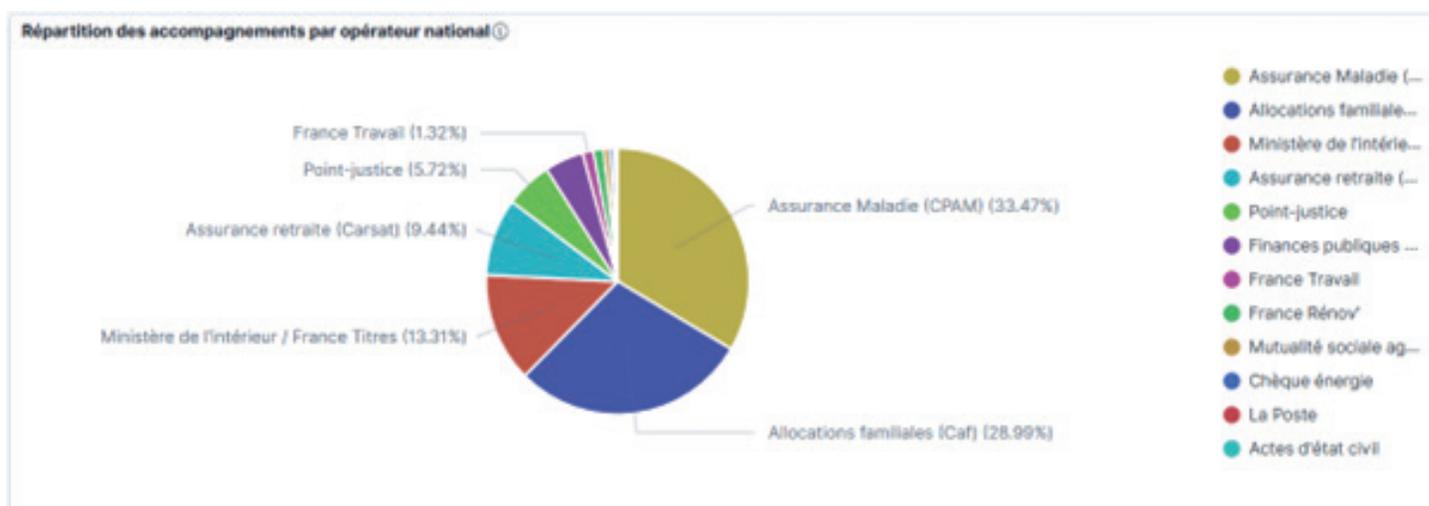
03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

Statistiques 2024 France Services Neufchâteau

La fréquentation de la France Services est soutenue : 16 550 demandes dont 1320 RDV partenaires (17 000 demandes en 2023).

NATURE ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ



LES DÉMARCHES SONT RÉALISÉES EN UNE SEULE FOIS DANS 92% DES CAS

92 % des demandeurs ont pu finaliser avec les conseillers leurs démarches en un seul accompagnement. 6 % d'entre eux devront revenir en France services pour un second rendez-vous (ANTS en panne, démarche en plusieurs temps type CARSAT, etc...) ou finaliseront leur dossier en autonomie.

Attention : pour plus de 6000 demandes, le taux de finalisation n'a pas été renseigné. La statistique porte sur 5 200 demandes.

SATISFACTION DES USAGERS

Les conseillers et conseillères posent régulièrement la question suivante à l'issue du rendez-vous « Ai-je bien répondu à votre besoin ? ». De manière générale, les usagers sont très satisfaits de leur passage en France services. Il arrive également que des réunions permettent d'échanger sur les éventuels points d'amélioration à mettre en œuvre.

Le taux de satisfaction recueilli via la borne de satisfaction au cours de l'année est de plus de 90%.

FOCUS SUR LES PUBLICS ACCUEILLIS ET LES MODALITÉS D'ACCÈS À LA FRANCE SERVICES

• Fréquentation par commune de résidence. Source : Plateforme France services

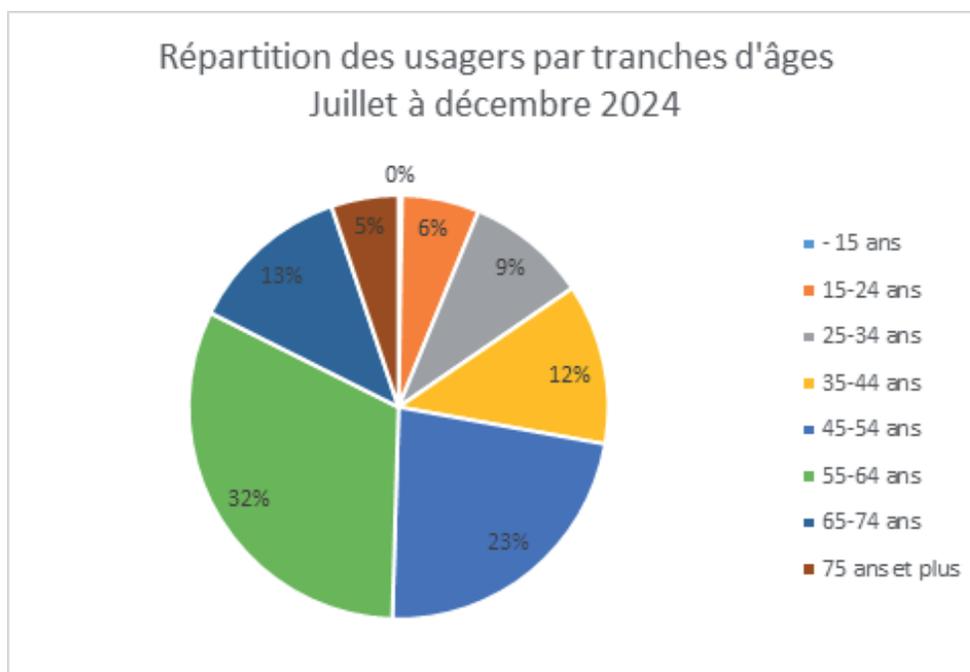
Les habitants de la commune de la France services représentent un peu plus de la moitié du public accueilli. Les habitants des communes de Liffol représentent 8 % de la fréquentation (lien avec le service proposé à l'agence postale communale de Liffol).

Il est à noter que 8 % des usagers ne sont pas des administrés qui résident sur le territoire. Ceci peut être lié aux permanences de partenaires nationaux et/ou locaux présents à Neufchâteau.

| COMMUNES DE RÉSIDENCE DES USAGERS DE JANVIER A DECEMBRE 2024 | | |
|--|--------------|-------------|
| Nom de la commune | Nombre | % |
| Neufchâteau | 5 018 | 55 |
| Liffol-le-Grand | 778 | 8 |
| Coussey | 234 | 3 |
| Autres communes CCOV | 2399 | 26 |
| Autres communes | 783 | 8 |
| Total | 9 212 | 100% |
| Information non communiquée | | |

• Typologie et analyse de l'évolution des publics accueillis en France services (âge, genre, statut d'activité). Source : Plateforme France services

De par sa situation géographique, la France services accueille historiquement un public âgé (65 ans et plus). Mais nous constatons une progression de publics plus jeunes. Le public est majoritairement féminin (54%).



03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

• Principaux motifs de venue et canaux de prise de contact. Source : Plateforme France services

Sur le site de Neufchâteau, nous constatons une forte proportion d'utilisateurs qui se rendent dans les permanences des partenaires (32% contre 13% à la FS Châteinois). L'accompagnement individuel par nos conseillers représente un peu moins de 40% de l'activité (contre 68% à Châteinois). La part des demandes d'informations est également plus importante (19% contre 15% à la FS Châteinois).

Les demandes d'informations par téléphone sont nombreuses (33% des démarches de janvier à juin 2024).

94% des visites sont faites de manière spontanée. Le RDV est sous-utilisé. Les démarches en visio-conférence sont également inexistantes.

Répartition des demandes par type d'accompagnement



Les éléments financiers France Services Neufchâteau

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2024 s'élèvent à 89 951 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 76 262 €.

Le prévisionnel de fonctionnement 2025 s'élève à près de 92 875 € en dépenses et 72 840 € en recettes.

03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

France services Châtenois en 2024

Ce service est une compétence de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien. La France Services de Châtenois a été labellisée le 01 juillet 2021. Une convention d'engagement a été signée par l'ensemble des partenaires France Services.

6 Rue des Halles (Étage du Pôle des services) - 88170 CHÂTENOIS

Lundi : 9h00 à 12h30 et 14h00 à 18h00

Mardi et mercredi : 9h00 à 12h30

Jeudi : 9h00 à 15h00 (sans interruption)

Vendredi : 9h00 à 12h30

Sur RDV : le 1^{er} samedi du mois et le jeudi de 12h00 à 14h00

Tel : 03.72.60.05.10

Mail : franceserviceschatenois@ccov.fr



La France services partage les mêmes locaux que Familles Rurales, l'ADMR Châtenois et d'autres partenaires qui occupent des bureaux pour la tenue de permanences ou pour leur travail administratif ou de suivi et d'accompagnement de leurs usagers.

Le budget de fonctionnement s'est élevé à 89 951€ de dépenses et 76 262€ de recettes (dont 26 422€ du Conseil Départemental au titre de la convention CTEC avec le Département, 25 000€

Les permanences des partenaires

Les partenaires présents physiquement à la France Services Châtenois sont les suivants :

- L'association Intermédiaire de Neufchâteau
- La Mission Locale de la Plaine des Vosges
- La DGFIP
- Le CALPACT
- La Fédération Médico-Sociale (selon besoin)
- La MSA (selon besoin)
- L'ANPA (tous les derniers vendredis du mois)

Un bureau est également à la disposition permanente de l'ADMR de Châtenois, ce qui permet de réguliers échanges notamment pour l'accès au droit des personnes fragiles.

Un partenariat étroit entre l'association Familles Rurale et la CCOV a été noué pour la mobilité solidaire et l'organisation d'ateliers numériques dans les France Services animés par le conseiller numérique de l'association.

03

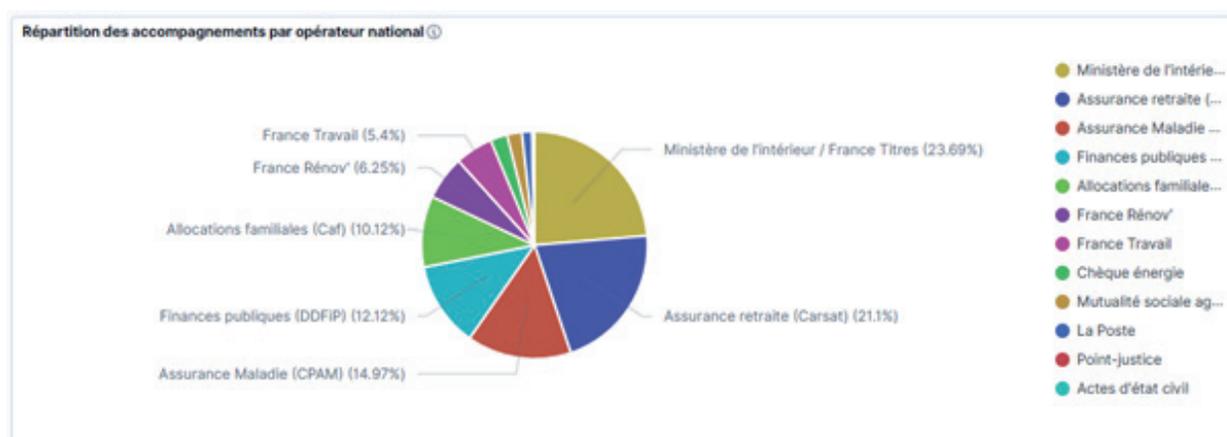
Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

Statistiques 2024 France Services Châtenois

FS Châtenois : 4 603 demandes dont 230 RDV partenaires (4 684 en 2023, 3 702 en 2022)
La France services réalise en moyenne 19 accompagnements par jour (95 par semaine sur 24h d'ouverture).

NATURE ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

Les thématiques les plus fréquentes sont liées au Ministère de l'Intérieur (24%) et à la CARSAT. La DGFIP était première du classement l'an dernier en raison des déclarations obligatoires de biens immobiliers.



Selon le type d'accompagnement, la durée d'intervention des conseillers Frances services est variable. En effet, un dossier de retraite peut demander plusieurs RDV et une durée plus longue (1h) alors que pour d'autres demandes la durée du rendez-vous est plus réduite (ex : une demande de carte grise lorsque les personnes ont effectué les pré-demandes et possèdent l'ensemble des documents requis).

FOCUS SUR LES PUBLICS ACCUEILLIS ET LES MODALITÉS D'ACCÈS À LA FRANCE SERVICES

• Fréquentation par commune de résidence. Source : Plateforme France services

Les habitants de la commune de la France services représentent 53% du public accueilli. Les habitants des communes de Gironcourt, Rouvres et La Neuveville représentent 15% du public de la France services, en raison de leur proximité géographique.

Plus de 70 communes différentes utilisent le service, y compris des communes hors CCOV limitrophes (100 demandes pour Houécourt) ou non limitrophes.

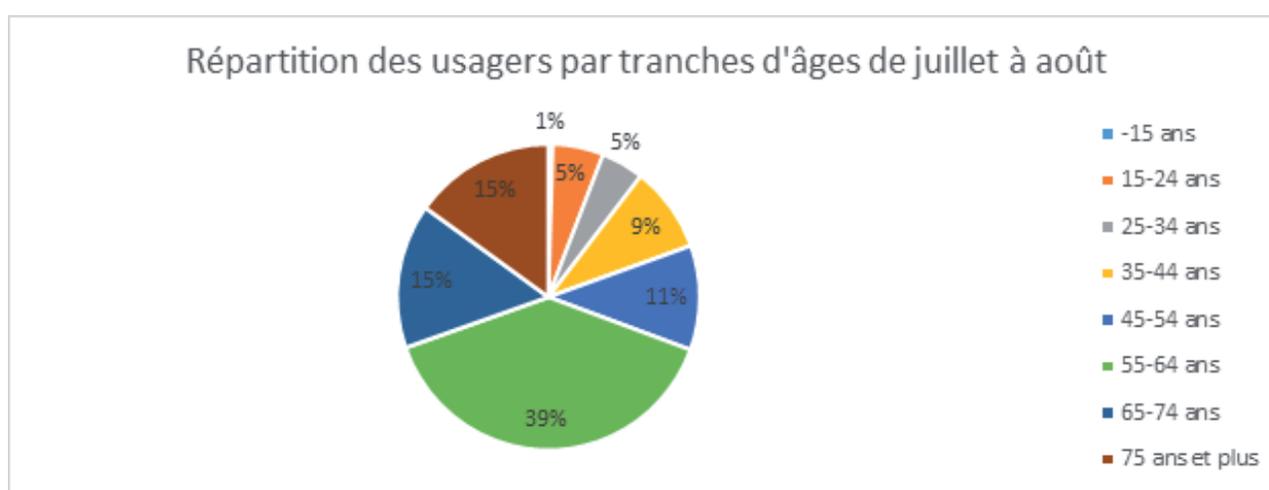
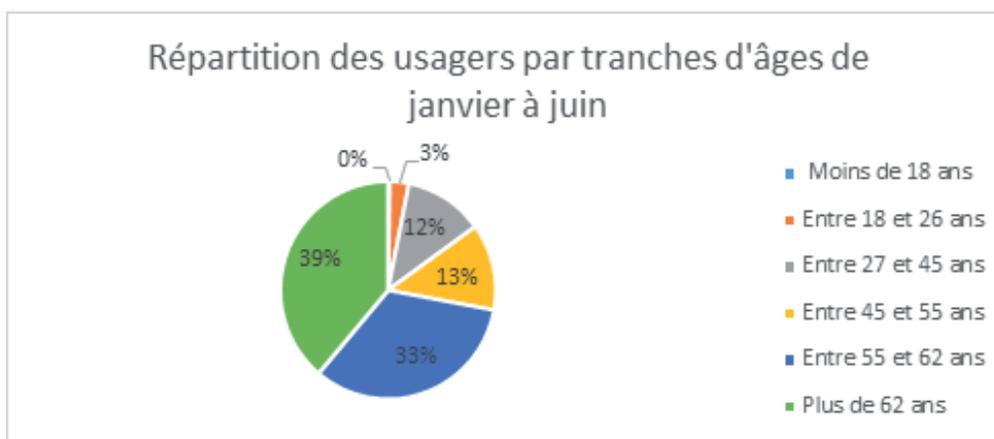
03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

| COMMUNES DE RÉSIDENCE DES USAGERS | | |
|--------------------------------------|--------------|-------------|
| Nom de la commune | Nombre | % |
| Commune Châtenois | 1 967 | 53% |
| Commune Gironcourt sur Vraine | 227 | 6% |
| Commune Rouvres La Chétive | 195 | 5% |
| Commune La Neuveville-sous-Châtenois | 141 | 4% |
| Commune Dommartin-sur-Vraine | 109 | 3% |
| Autres communes | 1 060 | 29% |
| Total | 3 706 | 100% |

• **Typologie et analyse de l'évolution des publics accueillis en France services (âge, genre, statut d'activité). Source : Plateforme France services**

De par sa situation géographique, la France services accueille historiquement un public âgé (65 ans et plus). Toutefois, la part des moins de 25 ans est stable par rapport à 2023 (environ 16%) et la part des 27/45 ans a tendance à augmenter de 9% à 13% tout comme la part des 45/55 ans. Le nombre de démarches ANTS réalisé en 2024 peut expliquer l'augmentation de la proportion d'utilisateurs plus jeunes (permis, passeport, PI).



03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

| Statut d'activité | | |
|---------------------|-------------------------|---------------|
| Statut d'activité ↕ | Nombre d'utilisateurs ↕ | Pourcentage ▼ |
| Actif occupé | 567 | 37% |
| Retraité | 495 | 32% |
| Actif chômeur | 230 | 15% |
| Non communiqué | 118 | 8% |
| Inactif | 76 | 5% |
| Étudiant | 29 | 2% |
| Saisonnier | 10 | 1% |

Les actifs occupés (37%) et les retraités (32%) représentent plus de la moitié du public se rendant en France services. Les étudiants ne représentent quant à eux que 2% des visiteurs.

• Principaux motifs de venue et canaux de prise de contact. Source : Plateforme France services

Les accompagnements individuels représentent la majorité de l'activité en France services (93%) suivis des demandes d'informations (15%) et de l'accès aux ordinateurs en libre-service (5%). Les permanences des partenaires représentent 14% de la fréquentation.

Une majorité des utilisateurs se rendent directement en France services de manière spontanée (88%) afin d'être accompagnés. Seulement 10% de nos utilisateurs nous contactent par téléphone.

• Satisfaction des utilisateurs

La FS CHATENOIS n'est pas équipée d'une borne de satisfactions. Mais les retours des utilisateurs sont très satisfaisants tant sur les réponses apportées par les conseillers.

Sur 2024, 91% des demandeurs ont pu finaliser avec les conseillers leurs démarches en un seul accompagnement. 4% d'entre eux devront revenir en France services pour un second rendez-vous (ANTS en panne, démarche en plusieurs temps type CARSAT, etc...) et moins de 1% finaliseront leur dossier en autonomie.

Le taux de finalisation de la démarche en un seul RDV au niveau du Département est de 90%. Ce chiffre démontre la qualité du service rendu par les conseillers.

Les éléments financiers France Services Châtenois

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2024 s'élèvent à 66 842 € (57 305 € en 2023).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 55 901 € (45 901 € en 2023).

Le prévisionnel de fonctionnement 2025 s'élève à près de 73 637 € en dépenses et 56 000 € en recettes.

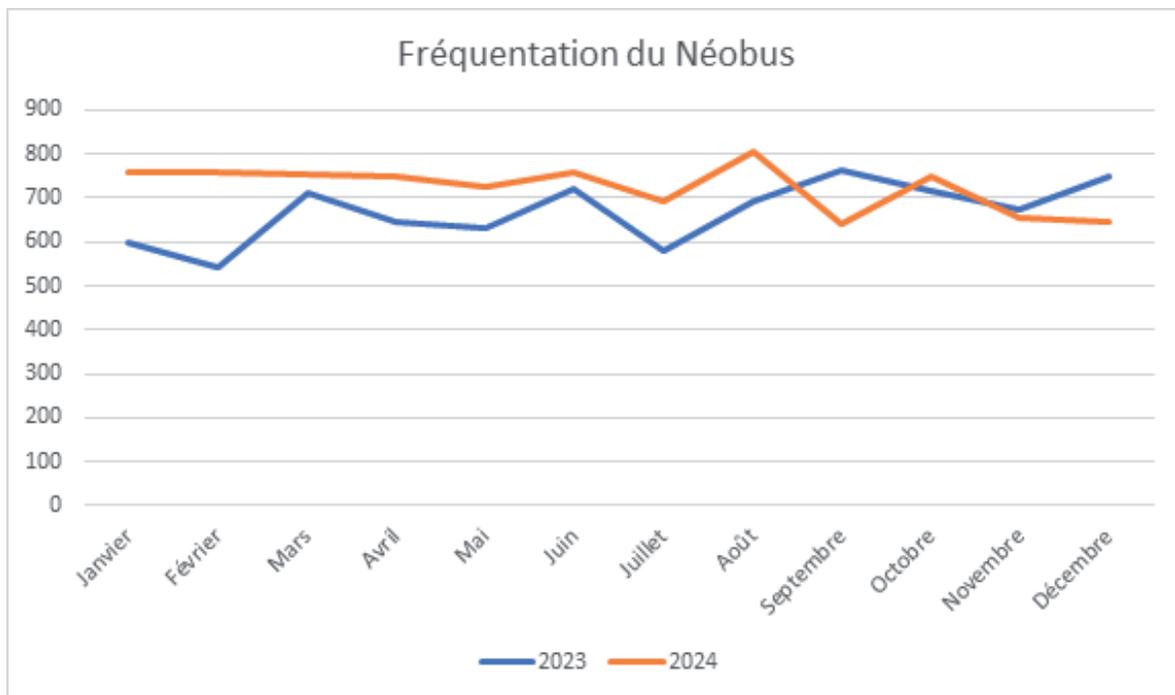
04

CHAPITRE 4 : **Mobilités**

SERVICE DE TRANSPORT URBAIN – NEOBUS

Depuis le 1er juillet 2021, en lien avec la prise de compétence d'organisation de la mobilité, la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien a repris le service de transport urbain « NEOBUS » préalablement organisé par la municipalité de Neufchâteau.

L'exécution de ce service a été confié pour l'année 2024 à la société SADAP SA pour un montant de 94 304,10 € H.T. pour un fonctionnement 5 jours sur 7.



En 2024, le NEOBUS a transporté 8 690 passagers, soit une moyenne mensuelle de 724 passagers. La fréquentation a augmenté de près de 8,2 % par rapport à l'année 2023. Par ailleurs, une étude de restructuration et d'optimisation du service de transport urbain NEOBUS a été lancée en 2023. Des scénarios ont été étudiés en 2024 pour aboutir à une proposition à l'automne 2024 avec :

- Un tracé plus direct en heures de pointe,
- La priorisation pour la mise en accessibilité des arrêts,
- Une nouvelle gamme tarifaire.

AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ELECTRIQUE



Depuis 2015, la CCOV soutient financièrement l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

En date du 11 avril 2024, le conseil communautaire a approuvé la reconduction de ce dispositif pour une subvention de 300 € forfaitaire pour les personnes dont le revenu fiscal de référence (RFR) par part est inférieur ou égal à 14 089 € dans la limite de 25% du montant TTC du VAE.

Durant l'année 2023, la Communauté de Communes a ainsi subventionnée l'acquisition de 14 VAE, pour un total de 4 075€ de subventions versées et 26 997 € T.T.C. de matériels acquis exclusivement auprès de commerçants implantés sur le territoire communautaire.

Au-delà de l'aspect financier, ce programme a largement permis la diffusion de la pratique quotidienne du vélo sur le territoire. Pour preuve, 84% des bénéficiaires des aides n'auraient pas fait l'acquisition d'un VAE sans ce dispositif et 46% des acheteurs ont déclaré vouloir

utiliser le VAE pour effectuer des déplacements domicile-travail et pour faire leurs courses

SOUTIEN À LA PLATEFORME DE MOBILITÉ SOLIDAIRE

La plateforme de mobilité solidaire portée par l'association Familles Rurales de Châtenois a été créée le 1er septembre 2023. Cette solution de mobilité est destinée aux habitants du territoire de la CCOV ayant des ressources financières limitées. Ce service a pour objectifs principaux de :

- Proposer des solutions de mobilité adaptée aux besoins d'un public sociologiquement et financièrement fragile ;
- Favoriser le lien social en faisant appel à des conducteurs bénévoles sensibles aux relations humaines ;
- Contribuer à la cohésion sociale et territoriale en favorisant les échanges entre habitants.

En 2024, grâce à une équipe de 34 (25 en 2023) conducteurs bénévoles, le dispositif a permis à 80 (73 en 2023) bénéficiaires d'effectuer 925 trajets (750 en 2023), dont 331 d'ordre médical, pour un total de 37 664 kms (37 443 en 2023). C'est 23 % de transport supplémentaires réalisés.

→ Vous disposez d'un **véhicule** ?

→ Vous voulez consacrer du temps à une action d'**entraide** et de **solidarité** ?

N'HÉSITEZ PLUS !

Devenez CONDUCTEUR BÉNÉVOLE avec Mobilité Solidaire

→ Vos disponibilités seront les nôtres !

→ Grâce à vous, les habitants du territoire auront une solution à leur **problème de déplacement** !

→ Chacun de vos trajets seront défrayés à **0,32€/km**

Prenez contact !

Par mail : asso.chatenois@famillesrurales.org

Par téléphone : 03.72.60.05.15

Il vous sera demandé : votre permis de conduire, le contrôle technique de votre véhicule en cours de validité ainsi qu'une attestation d'assurance automobile.

mobilité solidaire
sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

Familles Rurales
ASSOCIATION DE CHÂTENOIS
Vosges - Meuse - Moselle

04

Mobilités

En 2024, grâce à une équipe de 34 (25 en 2023) conducteurs bénévoles, le dispositif a permis à 80 (73 en 2023) bénéficiaires d'effectuer 925 trajets (750 en 2023), dont 331 d'ordre médical, pour un total de 37 664 kms (37 443 en 2023). C'est 23 % de transport supplémentaires réalisés.

Par le biais de sa compétence en matière d'organisation des mobilités, la CCOV soutient financièrement et matériellement l'association Familles Rurales dans le fonctionnement de cette plateforme. A ce titre, en 2024, la Communauté de Communes a apporté une aide de 10 000 € sur un coût global de 36 730 €. De plus, l'intercommunalité a mis à disposition de l'association un bureau dans le bâtiment de France Services à Châtenois



Une aide aux déplacements pour les habitants, par les habitants
du territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

Pourquoi faire appel à la mobilité solidaire ?

- Ma grand-mère a besoin d'aide demain matin
- J'ai rendez-vous chez le médecin...
- Il faut que je passe à la pharmacie
- Je dois aller faire mes courses
- Je souhaite rendre visite à des amis



Mobilité Solidaire a pour engagement de **lutter contre l'isolement** de certains habitants du territoire. Cette situation est souvent liée à des problèmes économiques, sociaux, d'état de santé ou encore par l'absence de moyen de locomotion.

Mobilité Solidaire souhaite **promouvoir et renforcer le lien social** entre tous les habitants du territoire en coordonnant des habitants bénéficiaires et des bénévoles conducteurs.

Comment puis-je en bénéficier ? Devenez conducteur bénévole !

- Vous êtes résident sur le territoire de la CCOV ;
- Vous avez des difficultés pour effectuer vos déplacements ;
- Vous êtes retraité, bénéficiaire d'un minima social (RSA, AAH, ASS, etc...), demandeur d'emploi, actif ou orienté par un partenaire du service Mobilité Solidaire ou un professionnel de santé ;
- Vous disposez de ressources limitées (1200€ par mois et par adulte et 550€ par personne à charge) Tarif : 0,10€ par kilomètre effectué ;
- Vous disposez de ressources comprises entre 1 201€ et 1 300€ par mois et par adulte et 650€ par personne à charge. Tarif : 0,32€ par kilomètre effectué.

Vous pouvez, si vous remplissez ces conditions, faire appel à la Mobilité Solidaire !

Tarif : + 23,50€ de cotisation annuelle et familiale à l'association Familles Rurales Châtenois (règlement possible en 3 fois).

Contactez l'association pour votre inscription, **au moins une semaine avant votre premier déplacement.**

> Il vous sera demandé : votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition et un justificatif de votre situation.



Association Familles Rurales Châtenois
Tél : 03.72.60.05.15
Mail : asso.chatenois@famillesrurales.org
6 rue des Halles 88170 Châtenois



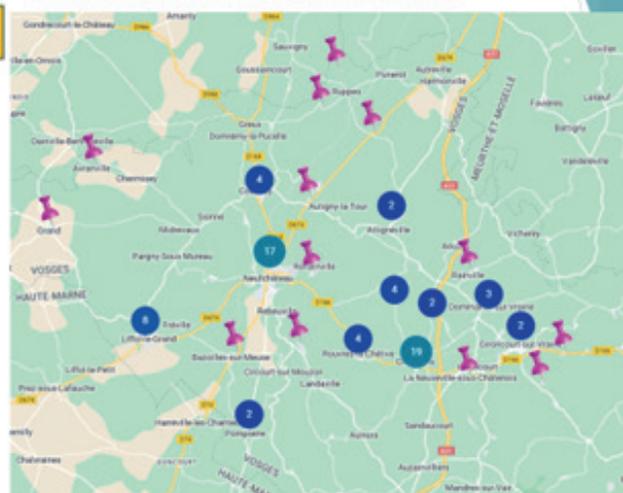
Du lundi au vendredi, mise en place d'un réseau de conducteurs bénévoles pour vous transporter et vous accompagner, dans la limite de 5 trajets par mois.



Quelques informations chiffrées sur le service (extrait du bilan 2024 de l'association) :

80 Bénéficiaires
Sur 24 Communes

Bénéficiaires-lieux de résidence



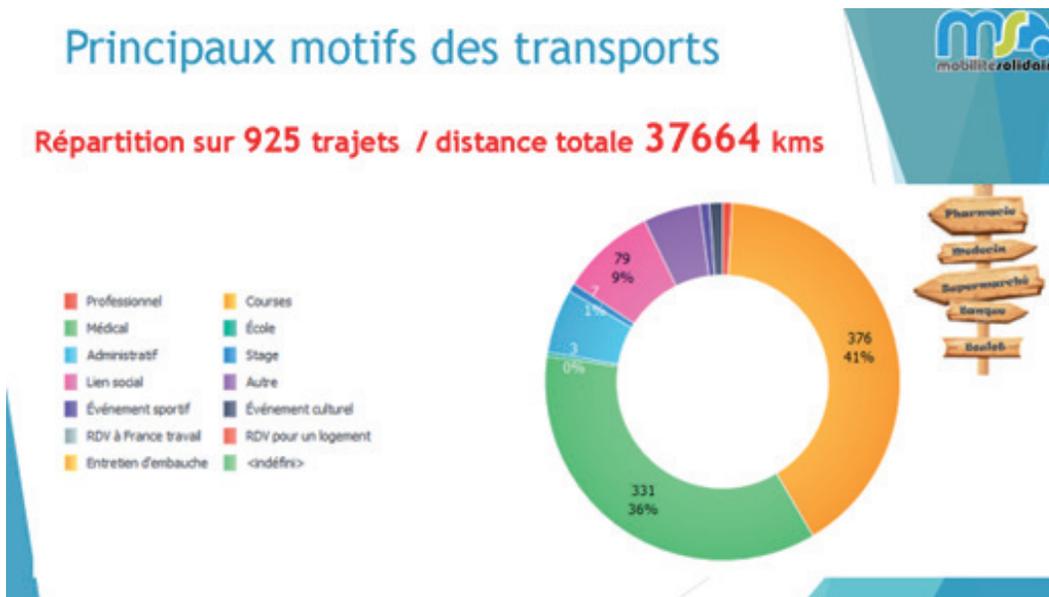
Conducteurs bénévoles- lieux de résidence



Les destinations les plus demandées sont Neufchâteau (687), Châtenois (121), Nancy (33), Liffol (21), Vittel (20).

Principaux motifs des transports

Répartition sur 925 trajets / distance totale 37664 kms



Les perspectives 2025 :

L'association se mobilise pour recruter des conducteurs bénévoles afin de diminuer le coût des trajets qui restent à la charge de l'association (kms parcourus entre le lieu de domicile du bénévole conducteur et le lieu de prise en charge du bénéficiaire du transport). Elle entend s'appuyer sur les forces vives du territoire dont les communes. Une présentation du service a eu lieu à une Conférence des Maires en décembre 2024.

La pérennité du financement de ce service est également un enjeu. La subvention de la Région pour l'aide au poste d'animateur prend fin. D'autres financements sont également ponctuels. En 2024, un dossier LEADER a été déposé par l'association.

AIDES AU TRANSPORT

Le dispositif d'aide au transport a été mis en place en 2019 en remplacement de la mise à disposition du bus intercommunal aux écoles et associations du territoire.

Pour les établissements scolaires d'enseignement primaire, le montant de cette aide est lié à l'effectif de l'école à raison de 60€ par tranche de 10 élèves. Cette aide vise à encourager les sorties pédagogiques et à permettre à l'ensemble des établissements de bénéficier d'un soutien financier de manière équitable, sans contrainte de date ni d'amplitude horaire.

Les associations du territoire ont quant à elles la possibilité de bénéficier d'une aide d'un montant de 100€, budget max de la collectivité/an à 2500€, réduit au moment de l'explosion des coûts énergétiques à 500€/an soit 5 associations.

Cas particulier : Le montant alloué aux ALSH agréés (communaux ou associatifs) est de 300€/an.

Pour la période de septembre 2023 à juin 2024, le dispositif a contribué à la réalisation de 56 sorties dont 45 scolaires, 2 sorties organisées par des associations et 2 sorties d'ALSH pour un montant total de subventions attribuées de 11 780 €.

WIMOOV

WIMOOV est une association nationale qui a identifié le territoire de Neufchâteau comme intéressant pour leur dispositif. En-dehors d'une convention bilatérale avec la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCOV), cette dernière a mis à disposition un bureau dans les locaux de la Maison France Services de Neufchâteau leur permettant d'assurer une permanence deux mercredis par mois.

Leur dispositif s'articule autour de trois axes majeurs (aide matérielle, pédagogique et financière) qui est conditionnée par un diagnostic global sur la mobilité par les intervenants et leur projet professionnel.

WIMOOV dispose toutefois d'un partenariat avec France Travail qui leur oriente des bénéficiaires sans pour autant qu'une location de véhicule soit possible. Seule une prescription d'un autre acteur du territoire peut permettre de déclencher ce service.



Vous avez besoin d'un véhicule pour vous rendre sur votre lieu d'emploi ou de formation ?

Wimoov avec la Maison France Services
proposent un service de location à tarif solidaire
(voitures « sans permis »* électriques et vélos à assistance électrique)



Voiturette : Permis BSR/AM obligatoire si né à partir du 01/01/1988



- ⇒ Une offre à tarif social entre 1€ et 5€* par jour selon le type de véhicule et votre statut + caution obligatoire par chèque (garant possible) entre 155 et 250€*
* Voir les conditions avec votre conseiller mobilité
- ⇒ Un accompagnement individualisé vers des solutions pérennes (microcrédit social pour l'achat ou la réparation de votre véhicule, réparation à tarif social, LOA...)
- ⇒ Des conseils personnalisés pour mieux connaître l'ensemble des solutions de mobilité existantes sur votre territoire



Contactez la Maison France Services de Neufchâteau ou l'Association Wimoov:

Neufchâteau : Tél. : 03 29 95 61 20
Wimoov : vosges@wimoov.org

Avec le soutien de :





VELO

Une fête du vélo a été organisée le long de la Voie Verte entre Coussey et Neufchâteau pour la promotion du vélo. Cette journée a eu lieu le 2 juin 2024 sous la forme d'une échappée gourmande avec de nombreux partenaires locaux. En outre, la Fête du Vélo est un bon moyen pour promouvoir la pratique du vélo et la mobilité douce, dans un contexte climatique et économique où il est important de favoriser ce type de transport.

Vosges

VM Neufchâteau : une fête du vélo placée sous le signe de la gourmandise

Des randonnées en solitaire ou accompagnées, la confirmation d'un succès grandissant de la fréquentation de la voie verte entre Neufchâteau et Coussey et un itinéraire gourmand en attendant l'extension du tracé : la fête du vélo 2024 s'est parfaitement jouée des conditions météorologiques ce dimanche.

Olivier Jorba – 02 juin 2024 à 18:30 | mis à jour le 03 juin 2024 à 10:00 – Temps de lecture : 3 min